

PROVINCE DE QUÉBEC
DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORETS.

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

Pour les douze mois expirés le 30 juin 1924.

Imprimé par ordre de la Législature.



QUÉBEC

LS-A. PROULX, IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ

1924

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1924

A l'honorable Narcisse Pérodeau,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'administration du Département des Terres et Forêts, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1924.

TERRES PUBLIQUES

Le 30 juin 1923, les terres subdivisées et disponibles avaient une superficie de 8,170,157 acres.

Depuis cette date jusqu'au 30 juin dernier, 20,319 acres ont été subdivisées et 89, 751 sont redevenues la propriété de la Couronne par révocation ou rétrocession de ventes, portant à 8,280 227 acres la superficie des terres subdivisées en lots disponibles.

De ce total, 177,580 acres ont été concédées pour fins agricoles, industrielles, etc., de telle sorte qu'au 30 juin 1924, il restait une superficie de 8,102,647 acres, divisées en lots de ferme, disponibles.

La recette provenant de la vente des lots de village et de l'administration des biens des Jésuites et de la seigneurie Lauzon, etc., s'est élevée à la somme de \$18,536.53.

SERVICE HYDRAULIQUE

Les revenus provenant de la vente ou de la location des lots de grève, de chutes d'eau se chiffrent à \$155,966.56.

COMMISSION DES EAUX COURANTES

L'utilisation des eaux provenant des réservoirs Gouin, Allard et de ceux situés sur le parcours des rivières Sainte-Anne et Jacques-Cartier, a donné, sous forme de redevances annuelles et de loyer, la somme de \$308,873.88.

BOIS ET FORÊTS

Les revenus provenant des bois et forêts affermés se répartissent comme suit: rentes foncières, \$426,815.71; droits de coupe pour bois exploité dans les concessions forestières affermées, \$2,533,647.21; amendes pour infraction aux règlements et intérêts accrus, \$127,449.05; primes de transfert, \$84,370.00; primes d'affermage de permis de coupe de bois, \$605,896.87; soit, en tout, \$3,778,218.84.

DIVERS

La somme de \$4,904.38 a été créditée à l'item "Comptes en suspens", celle de \$3,257.10 a été payée comme honoraires par les candidats aux examens des mesureurs de bois; \$1,138.48 ont été perçus des biens en déshérence; les recettes de la pépinière de Berthierville ont été de \$4,816.06, et \$1,292.11 proviennent de diverses sources.

RÉSUMÉ

Les recettes s'élèvent donc à la somme de \$4,277,003.94.

PROTECTION DES FORÊTS

La première partie de la saison d'été 1923 a été marquée par une sécheresse analogue à celle de l'année précédente et qui a permis aux incendies, dans certaines régions de la province, de se développer sur une grande étendue. Cette sécheresse a empêché l'organisation de faire une lutte efficace contre l'incendie.

Dans la dernière partie du présent exercice, nous avons créé un service spécial de protection qui a déjà donné de bons résultats dont les détails seront contenus dans un rapport spécial.

Dans la région de Rouyn, où les incendies étaient les plus à craindre, nous avons maintenu, comme par le passé, un personnel plus considérable avec tout l'outillage voulu et nous avons pu, ainsi, éviter des désastres. Ce personnel, pendant ses loisirs, s'est occupé de continuer l'œuvre de ses devanciers, en aménageant les voies de communication, en établissant des chemins de portage, en nettoyant les lieux de campement de toute matière inflammable.

HONORÉ MERCIER,

Ministre.

INDEX DES APPENDICES.

Nos	PAGES.
1. Liste des officiers et commis du Département des terres et forêts pendant l'année fiscale 1923-1924.....	3
2. Liste des agents des biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon, pour les douze mois expirés le 30 juin 1924.....	6
3. Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation des ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1924..	7
4. Tableau relatif aux terres octroyées par les Lettres Patentes, du 1er juillet 1923 au 30 juin 1924, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.....	10A
5. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés sous forme de bail, du 1er juillet 1923 au 30 juin 1924.....	11
6. Etat indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869 : époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.....	12
7. Etat des recettes du Département des terres et forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1924.....	14
8. Etat des dépenses du Département des terres et forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1924.....	15

BOIS ET FORETS

9. Rapport concernant le Service forestier par G.-C. Piché, chef du Service forestier.	16
10. Etat des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1924, dans les divers districts.....	59
11. Etat du bois manufacturé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1923, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1923-1924.....	59A
12. Etat comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droit de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.....	60
13. Rapport sur la protection des forêts, par H. Kieffer, surintendant.....	62

ARPENTAGES

14. Rapport sur les opérations du service des arpentages pour les douze mois expirés le 30 juin 1924.....	69
15. Etat des dépenses encourues pour le service des arpentages depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1924.....	109
16. Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les douze mois expirés le 30 juin 1924.....	111
17. Rapport de la Commission de géographie de Québec.....	112

SERVICE HYDRAULIQUE

18. Rapport concernant le Service Hydraulique, par Art. Amos, chef du service hydraulique.....	115
--	-----

APPENDICES

AU RAPPORT DU

MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1924.

APPENDICE No 1

Liste des officiers et commis du Département des terres et forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1924.

Noms	Fonction
Hon. Honoré Mercier.....	Ministre.
Elz.-Miville Dechène.....	Sous-Ministre. (démissionné le 9 octobre 1923).
F.-X. Lemieux.....	Secrétaire-particulier.
ARPENTAGE :	
D. W. Mill.....	Surintendant et Inspecteur des Arpentages.
Geo. Côté.....	Assistant-Surt. et " "
Gust. Chouinard.....	Comptable, Branche des Arpentages.
F.-X. Fafard.....	Arpenteur.
C.-A. Bourget.....	"
Pat. O'Sullivan.....	"
Gustave Rinfret.....	Géographe et Dessinateur en chef.
A.-M. Taché.....	Dessinateur.
Art. Dorval.....	"
J.-C. Michaud.....	"
A. Montminy.....	"
C.-F. Chartré.....	"
Ovide Racine.....	"
Cléophas Brodrigue.....	"
Edm. Patry.....	"
H.-O. Fortier.....	Commis.
Alb. Graveline.....	"
SERVICE HYDRAULIQUE :	
Arthur Amos.....	Ingénieur-en-chef du service hydraulique.
A.-B. Normandin.....	Assistant-Ingé. " "
J.-E. Beauchamp.....	Registraire et comptable Serv. Hy.

APPENDICE No 1.—*Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des terres et forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1924.

Noms	Fonction
COMPTABILITÉ :—	
J.-H. Boisvert.....	Comptable en chef du Département.
J.-R. Wright.....	Assistant-compt. "
Geo. Beaulac.....	Commis "
BOIS ET FORÊTS :	
G.-C. Fiché.....	Chef du Service Forestier.
Wm. Delaney.....	Assistant.-surt. "
Avila Bédard.....	Assistant.-surt. "
P.-R. Plamondon.....	Comptable "
W.-H. Hatch.....	Commis " (décédé 18-6-23)
Théo. Giroux.....	Comptable "
Alf. Chabot.....	Sténographe et Dactylographe.
PROTECTION DES FORÊTS :	
Henri Keiffer.....	Surt. de Prot. Forêts.
B. L. O'Hara.....	Assistant-surt., Prot. Forêts
Napoléon Lemay.....	Archiviste "
Raoul Lemay.....	Commis "
SERVICE DES TERRES :	
C.-O. Lavoie.....	Surintendant, Branche des Ventes.
C.-E. Bernier.....	Assistant-surint. "
Eugène Rouillard.....	Secrétaire "
Henri Boivin.....	Officier-spécial en loi "
Edm. Pouliot.....	Commis et dactylographe.
Roméo Graveline.....	"
ENREGISTREMENT :	
J.-E. Samson.....	Régistrare..
Amédée Forgues.....	Commis.
Hector Allard.....	"
Em. Clavet.....	Gardien de la papeterie.

APPENDICE No 1.—*Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des terres et forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1924.

Noms	Fonction
Charles Côté.....	Messager et concierge.
Alf. Lacasse.....	Messager (décédé le 30 mars 1924)
O. Fiset.....	"
Onésime Beaulieu.....	"
Léo Dupuis.....	"
Phil. Turgeon.....	"
Jos. Laliberté.....	"
Wilfrid Beaulieu.....	" (Démis janv. 1924)
Dom. Levesque.....	"

HONORÉ MERCIER,

Ministre.

J.-H. BOISVERT,

Comptable.

Département des terres et forêts,

Québec, 30 juin 1924.

APPENDICE No 2.

LISTE des agents des Biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon pour les douze mois expirés le 30 juin 1924.

Nom de l'agent	AGENCE	Date de la nomination	Salaire	REMARQUES
Lemieux, Lionel.....	Agent pour la seigneurie de Lauzon.....	1908, Juillet 31.....	700.00	
Brassard, H.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal.....	1913, Septembre 11.....	300.00	

HONORÉ MERCIER,
Ministre.

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

Département des terres et forêts.
Québec, 30 juin 1924.

APPENDICE No 3.

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1924.

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Nombre d'acres disponibles le 1er juillet 1867 :					
Terres de la Couronne.....	6,329,566				
Terres du Clergé.....	246,858				
					6,576,424
Du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1868.....	220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er janvier 1869 au 30 juin 1870.....	159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juillet 1870 au 30 juin 1871.....	169,155	21,302	120,498		6,699,646
do 1871 do 1872.....	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do 1872 do 1873.....	131,496	7,130	58,584		6,608,120
do 1873 do 1874.....	109,609	4,271	118,979		6,533,219
do 1874 do 1875.....	91,179	4,015	28,453		6,486,478
do 1875 do 1876.....	73,185	3,606	86,657		6,496,344
do 1876 do 1877.....	83,123	5,790½	54,801		6,462,231½
do 1877 do 1878.....	139,134	7,962½	57,610	63,766	6,436,511½
do 1878 do 1879.....	180,886	17,424½	68,876	74,008	6,381,084½
do 1879 do 1880.....	129,768	9,027	170,961	69,761	6,492,011½
do 1880 do 1881.....	179,562	7,041½	222,570	32,260	6,560,238

APPENDICE No 3.—*Suite.*TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne, après révocation de vente, etc. du 1er juillet 1867 au 30 juin 1924.—*Suite.*

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Du 1er juillet 1881 au 30 juin 1882.....	219,368	7,901½	358,721	36,226	6,727,915½
do 1882 do 1883.....	207,526	8,232¼	117,335	60,302	6,689,794½
do 1883 do 1884.....	135,241	6,099	285,987	77,365	6,911,806¼
do 1884 do 1885.....	119,894	3,045	130,356	34,734	6,953,957¼
do 1885 do 1886.....	101,788	3,474	229,436	25,504	7,103,635¼
do 1886 do 1887.....	100,862	3,444	93,267	55,168	7,147,764¼
do 1887 do 1888.....	107,260	2,093	362,275	27,779	7,428,465¼
do 1888 do 1889.....	120,178	3,281	173,502	41,910	7,520,418¼
do 1889 do 1890.....	129,014	200	72,722	31,710	7,495,636¼
do 1890 do 1891.....	137,829¼	2,117	41,143	28,203	7,435,035½
do 1891 do 1892.....	102,252¼	15,898	40,783	25,674	7,383,342¾
do 1892 do 1893.....	156,925¼	37,646	68,059	40,534	7,297,363¾
do 1893 do 1894.....	149,667	31,650	48,126	46,751	7,210,923¾
do 1894 do 1895.....	167,708½	26,084½	62,987	39,912½	7,119,300¾
do 1895 do 1896.....	129,604½	31,869½	58,602	37,044	7,053,472¾
do 1896 do 1897.....	184,667	12,346	96,717	40,584	6,993,760⅞
do 1897 do 1898.....	190,195¼	10,631	104,413	73,578	6,970,925¼
do 1898 do 1899.....	149,971	11,450	258,828	72,053	7,140,385¼

Du 1er juillet 1899 au 30 juin 1900.....	163,528	9,599	28,562	31,572	7,027,392 $\frac{1}{2}$
do 1900 do 1901.....	186,090	12,600	33,000	35,545	6,897,247 $\frac{1}{2}$
do 1901 do 1902.....	190,231	10,200	5,872	40,779	6,743,467 $\frac{1}{2}$
do 1902 do 1903.....	150,638 $\frac{1}{2}$	8,026	89,398	46,506	6,720,706 $\frac{1}{2}$
do 1903 do 1904.....	135,752 $\frac{1}{2}$	11,038	40,027	43,481	6,657,424 $\frac{1}{2}$
do 1904 do 1905.....	189,883	9,350	25,200	58,853	6,542,244 $\frac{1}{2}$
do 1905 do 1906.....	195,736 $\frac{1}{2}$	322 $\frac{1}{2}$	209,182	112,053	6,667,420 $\frac{1}{2}$
do 1906 do 1907.....	227,031	916	37,768	110,726	6,587,967 $\frac{1}{2}$
do 1907 do 1908.....	292,479	650	23,373 $\frac{1}{2}$	86,431	6,404,642 $\frac{1}{2}$
do 1908 do 1909.....	220,645 $\frac{1}{2}$	615	12,875	41,842	6,238,099 $\frac{1}{2}$
do 1909 do 1910.....	124,849 $\frac{1}{2}$	775 $\frac{1}{2}$	89,256 $\frac{1}{2}$	91,315	6,293,045 $\frac{1}{2}$
do 1910 do 1911.....	119,465	1,984	229,432	67,340	6,468,368 $\frac{1}{2}$
do 1911 do 1912.....	179,130 $\frac{1}{2}$	1,205 $\frac{1}{2}$	710,628	68,095	7,066,755 $\frac{1}{2}$
do 1912 do 1913.....	194,091	1,280 $\frac{1}{2}$	62,307	6,933,691 $\frac{1}{2}$
do 1913 do 1914.....	202,587	689 $\frac{1}{2}$	41,705	97,466	6,869,586 $\frac{1}{2}$
do 1914 do 1915.....	206,565	350	286,621	80,490	7,022,254
do 1915 do 1916.....	207,380	150	339,725	103,658	7,258,107 $\frac{1}{2}$
do 1916 do 1917.....	256,477	263	199,708	96,396	7,297,471 $\frac{1}{2}$
do 1917 do 1918.....	307,409	59	128,720	75,646	7,204,369 $\frac{1}{2}$
do 1918 do 1919.....	372,072	94	320,966	180,486	7,514,518
do 1919 do 1920.....	387,716	184	157,682	207,977	7,682,767
do 1920 do 1921.....	177,313	1313	421,261	100,301	8,025,703
do 1921 do 1922.....	216,133	5,229	107,871	65,818	7,978,030
do 1922 do 1923.....	212,615	5,146	343,500	66,328	8,170,157
do 1923 do 1924.....	174,291	3,289	20,319	89,751	8,102,647
Total.....	9,587,053	415,565	8,161,679	3,040,171

C.-O. LAVOIE, *Surintendant du Service des terres.*

Département des terres et forêts,

Québec, 30 juin 1924.

HONORÉ MERCIER,

Ministre.

APPENDICE No 3.—*Suite.*

ÉTAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE 1923-1924.

Superficie des terres divisées et disponibles au 30 juin 1923.....	8,170,157	8,170,157
<i>A ajouter</i>		
Superficie totale des terres divisées durant l'année 1923-24.....	20,319	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne : (y compris ceux du Département de la Colonisation) par rétrocessions et révocations.....	89,751	110,070
		8,280,227
<i>A déduire :</i>		
Superficie des terres vendues (y compris celles du Département de la Colonisation).....	174,291	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation, etc.....	3,289	177,580
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1924.....		8,102,647

HONORÉ MERCIER,

Ministre.

C.-O. LAVOIE,

Surintendant du service des terres.

Département des terres et forêts.

Québec, 30 juin 1924.

APPENDICE No 4

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes du 1er juillet 1923 au 30 juin 1924, donnant la superficie total des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.

Octrois gratuits		Octrois de 100 acres ou de moins de 100 acres		Octrois de plus de 100 acres et moins de 500		Octroi en vertu d'échange		Nombre total d'octrois	Nombre total d'acres	REMARQUES
Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Superficie totale en acres			
Nom du Concessionnaire										
21	1,321.46	722	54,155.41	231	31,924.00	1	200.00			
John Fenderson & Company, Inc.										
								1	200.00	Terrains octroyés par lettres patentes au 30 juin 1923.
								21	1,321.46	12,396,931.34
								722	54,155.41	Terrains octroyés par lettres patentes au 30 juin 1924.
								231	31,924.00	87,600.87
								975	87,600.87	12,484,552.21

DAVID W. MILL,
 Directeur des arpentages.

HONORÉ MERCIER,
 Ministre.

APPENDICE No 6.

ETAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869 ; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1869-70.....	1	383	30	414
1870-71.....	2	615	39	656
1871-1872.....	15	594	52	661
1872-1873.....	9	546	39	594
1873-1874.....	3	530	112	645
1874-1875.....	451	50	501
1875-1876.....	2	379	35	416
1876-1877.....	1	342	46	389
1877-1878.....	1	302	29	332
1878-1879.....	7	610	39	656
1879-1880.....	3	343	40	386
1880-1881.....	2	369	31	402
1881-1882.....	7	522	44	573
1882-1883.....	4	502	33	539
1883-1884.....	2	868	36	906
1884-1885.....	782	51	833
1885-1886.....	2	660	39	701
1886-1887.....	2	663	41	706
1887-1888.....	2	539	38	579
1888-1889.....	3	700	56	759
1889-1890.....	7	905	88	1,000
1890-1891.....	7	674	30	711
1891-1892.....	468	183	651
1892-1893.....	3	587	407	997
1893-1894.....	2	483	242	727
1894-1895.....	1	462	259	722
1895-1896.....	3	477	68	546
1896-1897.....	7	595	80	682
1897-1898.....	11	649	70	730

APPENDICE No 6.—*Suite.*

ETAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869 ; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1898-1899.....	3	660	58	721
1899-1900.....	5	747	50	802
1900-1901.....	6	850	59	915
1901-1902.....	4	1,045	66	1,135
1902-1903.....	7	962	89	1,058
1903-1904.....	8	1,095	98	1,201
1904-1905.....	7	1,021	179	1,207
1905-1906.....	1,376	53	1,439
1906-1907.....	2	1,158	35	1,195
1907-1908.....	6	1,241	43	1,290
1908-1909.....	4	1,263	51	1,318
1909-1910.....	1	1,170	59	1,230
1910-1911.....	1,421	46	1,467
1911-1912.....	3	1,831	66	1,900
1912-1913.....	19	1,865	63	1,946
1913-1914.....	5	1,477	38	1,520
1914-1915.....	1	977	10	988
1915-1916.....	2	854	10	866
1916-1917.....	6	1,066	24	1,096
1917-1918.....	7	1,291	25	1,323
1918-1919.....	10	1,323	21	1,354
1919-1920.....	23	1,309	28	1,360
1920-1921.....	15	1,183	30	1,228
1921-1922.....	3	1,312	36	1,351
1922-1923.....	931	34	965
1923-24.....	1	953	21	975
	269	46,381	3,626	50,276

DAVID W. MILL,
Surint. des arpentages.

HONORÉ MERCIER,
Ministre.

Département des terres et forêts,
Québec, 30 juin 1924.

APPENDICE No 7.

ÉTAT des recettes du Département des terres et forêts pour les douze mois expirés le 30 juin 1924.

Bois et Forêts.....		\$3,778,218.84	
Terres de la Couronne.....		12,703.00	
Biens des Jésuites.....		5,765.19	
Divers honoraires.....		1,292.11	
Honoraires d'examen de mesureurs de bois.....		3,257.10	
Biens en déshérence.....		1,138.48	
Seigneurie de Lauzon.....		68.34	
Pépinière de Berthierville.....		4,816.06	
SERVICE HYDRAULIQUE :			
Lots grèves, forces hydrauliques, etc.....		155,968.56	
COMMISSION DES EAUX COURANTES :			
Rivière St-Maurice.....	\$	202,155.81	
“ St-François.....		71,097.79	
“ Ste-Anne.....		34,870.28	
“ Jacques-Cartier.....		750.00	
			308,873.88
COMPTES EN SUSPENS :			
Dépôts.....	\$	451.00	
Remboursements.....		4,453.38	
			4,904.38
Total.....			\$4,277,003.94

HONORÉ MERCIER,
Ministre.

J.-H. BOISVERT,

Comptable.

Département des terres et forêts.

Québec, 30 juin 1924.

APPENDICE No 8.

ÉTAT des dépenses du Département des terres et forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1924.

Arpentages.....	\$ 250,000.00	
Protection des Forêts.....	815,000.00	
Service Forestier & Inspections de terr.s.....	260,000.00	
Service d'Hydroplans.....	15,000.00	
Pépinière de Berthierville.....	17,000.00	
École des Gardes Forestiers (Entretien).....	\$20,000.00	
moins non dépensé et retourné au Trésor.....	4,722.00	
		15,278.00
École des Gardes Forestiers (Equipement).....	5,000.00	
moins non dépensé et retourné au Trésor.....	1,230.56	
		3,769.44
École de Papeterie (Entretien).....		25,000.00
École de Papeterie (Equipement).....	2,000.00	
moins non dépensé et retourné au Trésor.....	1,351.54	
		648.46
		\$1,401,695.90
DÉPENSES GÉNÉRALES		
Traitement et dépenses des agents.....	\$ 6,496.25	
Port de lettres.....	3,610.20	
Biens des Jésuites.....	410.34	
Biens en déshérence.....	84.50	
Service Hydraulique et Dom. de la Couronne.....	16,689.67	
Seigneurie de Lauzon.....	700.00	
Service spécial.....	33,634.47	
Frais d'avis de révocation de ventes.....	1.80	
Publication d'avis et annonces, etc.....	6,101.54	
Déboursés du bureau des examinateurs des mesureurs de bois.....	2,071.23	
		\$ 70,000.00
COMPTES EN SUSPENS		
Dépôts à compte des terres.....	\$ 799.22	
Remboursements.....	3,200.78	
	\$4,000.00	
Moins non dépensé et retourné au Trésor.....	689.77	
		3,310.23
		3,310.23
Montant total payé.....		\$1,475,006.13

J.-H. BOISVERT,

Comptable.

HONORÉ MERCIER,

Ministre.

Département des terres et forêts,

Québec, 30 juin 1924.

APPENDICE No 9.

RAPPORT CONCERNANT LE SERVICE FORESTIER.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice 1923-1924.

Durant les douze mois qui viennent de s'écouler, il est survenu divers événements importants. Ainsi, il y a quatre ans, il avait été décidé de transporter au Ministère de la Colonisation, Mines et Pêcheries, le contrôle de l'inspection des lots de colonisation. De même, il a fallu, en 1924, libérer le Service forestier de tout le travail que comporte la prévention, la détection et la suppression des incendies forestiers. Une nouvelle branche a donc été constituée au Département, désignée sous le nom de Branche de protection contre les incendies forestiers, dont le premier chef est monsieur Henri-F. Kieffer, ingénieur civil et forestier. M. Kieffer fut l'un des premiers à entrer au Service forestier et, de 1910 à 1923, il dirigea avec tact et habileté le district forestier de Montréal et d'Ottawa. Nous ne doutons que, sous sa direction, la protection de nos forêts contre les incendies ne fasse de grands progrès et que nous n'aurons plus à déplorer les calamités du passé.

Durant les mois de juillet et d'août 1923, les membres de la Conférence impériale ont visité le Canada, et nous avons eu l'avantage de les recevoir à Québec et à la pépinière de Berthierville. Ils avaient auparavant visité Montréal, Grand'Mère et Chicoutimi à titre d'hôtes des grands propriétaires forestiers de la province. Ils ont ensuite continué leurs excursions dans les autres provinces, se rendant jusqu'à Vancouver. Ils ont formulé diverses résolutions énumérées dans l'annexe (A) du présent rapport. Monsieur Bédard, sous-chef du Service forestier, et le signataire de ce rapport ont tour à tour accompagné la Conférence à titre de délégués.

L'année 1923, comme nous l'appréhendions, a été caractérisée par

une sécheresse extraordinaire et persistante. En nombre d'endroits, le volume de la précipitation de mai à fin juillet a été insignifiant. Si l'on ajoute à cette insuffisance de précipitation le fait que nos forêts étaient encombrées non-seulement de déchets provenant des coupes mais surtout des débris des arbres de sapin et d'épinette qui avaient succombé sous les attaques de la pyrale de l'épinette (un estimé modéré fixe les pertes causées par cet insecte, dans notre province, à près de cent millions de cordes) l'on comprendra aisément la proie facile qu'offraient nos forêts aux incendies, qui ne manquèrent pas de surgir et de se rallumer parfois, même après avoir été combattus énergiquement.

De mai à octobre, nous fûmes continuellement en alerte, et durant ces mois il fallut mobiliser des milliers de combattants. Au cours de juillet, les usines de la vallée du St-Maurice chôchèrent partiellement car on dût recruter des centaines de leurs ouvriers pour soutenir la lutte contre les feux. Lorsque l'on put enrayer définitivement l'élément destructeur, on constata que le bilan de nos pertes pour l'année 1923 s'élevait malheureusement à plus de trois millions d'acres. Toutefois, de ce total, 25% était composé de vieilles forêts, le reste consistant en massifs qui avaient été déjà exploités ou incendiés auparavant.

Pour sauver le plus de bois possible des territoires incendiés, les concessionnaires organisèrent des coupes considérables en dépit de ce que le commerce des bois manifestait des tendances à se ralentir. Grâce à cette sage décision et aussi au gouvernement, qui accorda une diminution de droits de souche sur les bois brûlés, on a pu ainsi sauver une assez forte proportion du matériel ligneux qui avait été abîmé par les flammes.

La crise financière, survenue depuis une dizaine de mois, en paralysant la construction, ralentit aussi les demandes locales pour les bois. En même temps, nos fabricants de sciages éprouvent une grande difficulté à écouler avantageusement leurs produits sur le marché américain parce qu'ils doivent y soutenir la lutte contre les vendeurs de pin blanc de l'Idaho, de pin jaune du sud des États-Unis, et, à ces rivaux, sont venus s'ajouter des concurrents encore plus agressifs, les marchands de bois de la Côte du Pacifique qui peuvent maintenant amener leurs produits par voie du Canal de Panama jusqu'aux ports de l'Atlantique

et ce pour un fret presque équivalent à celui par voie de terre d'Ottawa à New-York. Il s'est vendu, cette année, des cargaisons entières de ces mêmes bois du Pacifique dans les ports de Montréal et de Québec.

Cela veut-il dire que le commerce du bois de sciage aura vécu chez nous, je ne le crois pas; mais, pour maintenir notre suprématie de ce côté, il faudra certainement améliorer les méthodes de traitement de nos forêts, autrement celles-ci continueront à s'appauvrir en arbres capables de produire des bois de belle et de bonne qualité. L'exemple de la Suède est là pour justifier cet avancé. Voici un pays où l'on exploite depuis 700 ans des forêts qui, loin d'être ruinées, sont encore fort belles et très productives, si bien que les Suédois constituent actuellement nos plus sérieux compétiteurs sur les marchés européens non-seulement pour les bois de sciage mais pour les pâtes et les papiers. Ils viennent également, de temps à autre, nous disputer le marché américain avec avantage, car leurs produits sont excellents.

Le commerce d'exportation en Europe est dans le marasme, par suite des lots de bois apportés, à prix réduits, des pays dont la monnaie est dépréciée. On trouve ainsi sur les marchés de l'Angleterre, des bois provenant de la Roumanie, du nord de l'Italie, de la Pologne, de la Finlande et surtout de la Russie, qui se vendent à bien meilleur marché que les nôtres, et ici encore il nous faut marquer le pas.

D'un autre côté, le commerce des pâtes et des papiers semble en bonne posture. Le prix du papier-journal qui a été réduit, il y a quelques mois, de \$5.00 par tonne, se vend couramment \$70.00 la tonne F.O.B., usine.

L'école de papeterie a ouvert ses portes en septembre 1923 et a obtenu un très beau succès pour ses débuts. On trouvera plus loin le rapport annuel de monsieur P.-E. Piché, directeur de cette institution (voir annexe B).

L'École des gardes-forestiers a également commencé ses cours à Berthierville, en septembre 1923. Il y a eu également affluence d'élèves, de très bons élèves, qui feront d'excellents gardes pour le gouvernement et les compagnies forestières. Le rapport de monsieur Henri Roy, directeur de l'École, donne tous les détails à ce sujet. (Voir annexe C).

Durant tout l'été dernier, nous avons commencé de très importantes études au sujet du rendement des bois débités aux scieries. Ces expé-

riences ont été poursuivies sous la direction de monsieur Charles Gosselin, ingénieur forestier, à Arnprior, à Fort-Coulonge, à Notre-Dame-du-Lac, et à Cabano. D'autres expériences relatives au rendement des bois à papier et sur le facteur de conversion de la corde de 128 pieds cubes en pieds mesure de planche et vice versa, ont été faites tant en forêt qu'aux usines de la Belgo Canadian Paper Co., à Shawinigan Falls. Ces études seront publiées dans le prochain rapport annuel, car nous n'avons pas encore terminé la collation de tous les chiffres ainsi recueillis. Elles devront être continuées un peu partout, afin d'avoir ainsi une bonne et juste moyenne pour l'ensemble de la province.

PERSONNEL

Durant l'année, nous avons perdu les services de MM. H. Kieffer, H. Méthot, B. O'Hara, Lemay Sr, R. Lemay, Jr, F. N. Roche, Arthur Bédard, A. Desrochers et des autres employés du bureau de protection qui ont été transférés définitivement au nouveau Service de protection des forêts contre les incendies. Nous regrettons de nous séparer de ces messieurs qui nous ont toujours rendu de bons et loyaux services mais, cependant, comme nous continuerons à travailler côte à côte pour protéger et améliorer les forêts dont le soin nous est confié, nous nous efforcerons de nous entr'aider mutuellement.

Durant les mois d'avril à octobre, une forte partie du personnel du Service forestier (chefs de district, inspecteurs, gardes et assistants) fut employée à la protection des forêts contre les incendies, sous la direction de monsieur Kieffer, tout en continuant de s'occuper de ses autres fonctions. Ce système a donné entière satisfaction et devrait être continué partout où la chose est possible. Plusieurs équipes ont travaillé à la classification des sols, d'autres aux explorations et aussi à la recherche des dommages causés par l'insecte appelé "Spongieuse". Actuellement, tout l'ancien personnel, augmenté de plusieurs membres recrutés, cet été, par le Service de protection et aussi de 30 élèves de l'École des gardes, s'occupe activement de contrôler les coupes et le mesurage des bois exploités sur les terres de la Couronne. Plusieurs ingénieurs forestiers sont employés régulièrement au contrôle des inventaires forestiers et à faire diverses études techniques aux scieries et en forêt.

Nous nous sommes acquis les services de MM. René Savary, diplômé de l'École forestière Laval, et Joseph Bernier, diplômé de l'École forestière de Syracuse N.Y.

AFFERMAGE DE CONCESSIONS FORESTIÈRES

Durant l'exercice 1923-24, nous avons effectué deux ventes de permis ordinaires d'exploiter les forêts. La première qui a eu lieu le 30 novembre 1923, comportait trois permis d'exploitation de bois, couvrant ensemble 2241 17-60 milles carrés. Elle a rapporté \$898,600 en primes d'adjudication, payables en trois versements égaux, soit \$299,533.34 pour le premier paiement qui était exigible aussitôt après l'affermage, les deux autres étant payables respectivement au bout de 12 et 24 mois après la date de l'enchère. Les enchères ont porté sur un montant à payer en sus des droits de souche en vigueur. Ce mode est très satisfaisant car il maintient nos revenus à un niveau plus stable qu'autrefois, alors que l'enchère portait sur la prime d'adjudication et que celle-ci était payable comptant en un versement unique. Cette division des paiements de la prime d'adjudication de même que le paiement retardé du montant de la surenchère, au temps que le bois est coupé, permettent au petit capitaliste de lutter plus avantageusement pour acquérir un permis de couper. Nous continuons aussi la politique de concentrer en une seule et même concession tous les terrains vacants d'un même bassin de rivière, afin de permettre au concessionnaire d'exploiter plus économiquement en lui évitant ainsi les ennuis inhérents au flottage en commun, au triage des bois, etc.

A la même date, nous offrions aussi à l'enchère sept permis pour couper des bois endommagés par le feu dans l'Abitibi (11¼ milles carrés), dans le comté de Charlevoix (27 milles carrés) et dans le comté de Lac-St-Jean (15½ milles carrés), soit en tout 52¾ milles carrés.

Ces permis spéciaux étaient sujets aux conditions suivantes: 1o. Paiement comptant d'une garantie de \$200 par mille carré, soit pour les sept permis \$10,550 que nous avons encaissés immédiatement; 2o. Paiement comptant de la rente foncière (\$6.50 pour 1923-24 et \$8,00 pour 1924-25 et 1925-26) soit \$22.50 par mille carré ou \$1,215.00 pour l'ensemble que nous avons aussi perçue après l'affermage; 3o. Le paiement d'un montant additionnel, déterminé par les enchères, en sus de \$1.50 les mille pieds, mesure de planche, montant fixé pour les droits de coupe sur les bois avariés par le feu. Dans chaque cas, les enchères ont donné cinq sous additionnels par mille pieds, de sorte que les droits, sur les bois brûlés coupés en vertu de ces permis spéciaux, seront de \$1.55 les mille pieds, mesure de planche.

Je profiterai de l'occasion pour dire qu'il est de la plus haute impor-

tance d'exploiter, en tout premier lieu, les arbres tués par les incendies forestiers, car, en peu de temps, ces arbres deviennent la proie des insectes ravageurs des produits ligneux qui perforent ces bois, parfois de part en part, y creusent des galeries plus ou moins grandes et profondes dont les parois sont remplies de sciures, tandis que les champignons de leur côté avarient également le bois, si bien qu'en peu de temps,—souvent quelques mois à peine après le feu,—les bois incendiés ne peuvent plus donner que des sciages de très pauvre qualité. En général, les pins incendiés sont plus susceptibles que les autres arbres de souffrir très rapidement des dommages immenses. Les bois d'épinette et de sapin sont relativement moins vite endommagés après le feu. L'intensité de l'incendie exerce une grande influence sur le caractère des dommages. En effet, si le feu provoque l'écorçage quasi complet de la tige, les insectes très rarement en attaquent le bois, car c'est dans l'écorce que l'insecte femelle habituellement dépose ses œufs. Si l'écorce est demeurée en place, l'aubier se dessèche moins vite et comme il renferme alors les éléments sèveux qui favorisent la vie du ver rongeur, celui-ci s'y développe rapidement. Il est évident que les dommages causés par le feu aux produits ligneux ne sont pas toujours les mêmes, aussi avant de décider quelle sera la réduction des droits de souche à accorder aux concessionnaires qui demandent la permission d'exploiter des massifs incendiés, est-il opportun d'examiner chaque cas à son mérite.

Depuis dix ans, la plupart des concessionnaires, réalisant la diminution de nos réserves forestières, prennent soin d'exploiter tous les bois incendiés qu'il y a sur leurs concessions. Environ 35% du total des coupes actuelles proviennent de bois incendiés, ce qui, en somme, est fort satisfaisant, vu qu'autrefois on ne s'occupait que très rarement d'en tirer profit. Il faut avouer que l'industrie du papier est pratiquement la seule qui puisse utiliser, sans trop d'inconvénients, les bois endommagés de cette façon alors que, pour le commerce des sciages, la chose est certainement plus difficile, vu que le rendement en qualités supérieures des sciages est sensiblement affecté.

Un autre affermage de bois brûlés a été fait le 16 juin 1924, alors que la cie dite "Price Bros. & Co. Limited" s'est porté acquéreur du permis d'exploiter trois blocs de forêts incendiés sur la rivière aux-Rats (affluent de la Mistassini) couvrant en tout 240 milles carrés, pour lesquels nous avons perçu une garantie de \$5,000 et \$1,920 de rente foncière pour l'année 1924-25. L'enchère a donné un montant additionnel

de cinq sous au-dessus de la mise à prix qui était fixée à \$1.50 les mille pieds, mesure de planche.

Il y a actuellement 290 concessionnaires forestiers et la superficie totale des concessions affermées est de 71,837 milles carrés. Comme la rente foncière est maintenant de \$8.00 par mille carré, le revenu fixe que produit cette charge, est donc de \$467,000 par an, alors qu'il n'était que de \$195,000 il y a quinze ans. Il faut féliciter le gouvernement d'avoir su relever progressivement le taux de la rente foncière. Rappelons que celle-ci n'était que de \$3.00 jusqu'à 1910 alors qu'elle a été portée à \$5.00. En 1918, il fut décrété que son taux serait de \$6.50 pour la période de 1919-24, et de \$8.00 pour les cinq années suivantes.

La superficie des forêts affermées est susceptible de varier considérablement. En effet, en vertu de la loi on en détache, au fur et à mesure des besoins de la colonisation, des parcelles assez considérables. Chaque année, de 300 à 500 milles carrés environ de forêts, productives de revenus pour la province, sont détachées pour être concédées aux colons. Comme ces forêts sont situées sur les terres les plus fertiles, il s'en suit que la production de nos terrains boisés se trouve, chaque année, diminuée d'autant et que les réserves forestières restent finalement cantonnées dans la partie supérieure des bassins des rivières, là, où le sol est plus mince, et moins riche et où la température est aussi moins élémentaire. Forcément, les arbres y sont moins gros, moins longs, moins volumineux que dans les secteurs abandonnés aux cultures agricoles. Il faut y couper à des diamètres limites moindres qu'ailleurs, c'est ce qui explique, d'une part les permissions plus nombreuses que le Gouvernement est obligé d'accorder, chaque année, aux exploitants pour utiliser le bois de ces peuplements et, d'autre part, la nécessité de délimiter une fois pour toutes les parties qui devront demeurer en réserve forestière tant pour la production du matériel ligneux nécessaire à nos industries que pour la protection des sources de nos rivières, alors que les parties qui sont réellement susceptibles d'être défrichées et cultivées profitablement par l'agriculteur devraient être livrées progressivement aux défricheurs suivant un mode approprié à leurs facilités d'en tirer profit.

SURVEILLANCE DES COUPES

Les coupes de l'année 1923-24, faites sur concessions forestières, ont été les plus considérables dans l'histoire de la province, car elles se sont élevées à plus de 1,500,000,000 de pieds mesure de planche, alors

que la moyenne, depuis une dizaine d'années, était d'environ mille millions de pieds mesure de planche. Il serait intéressant de comparer ces chiffres avec ceux des exploitations qui ont eu lieu depuis la guerre, et qui se sont chiffrées comme suit :

<i>Saisons</i>	<i>Quantités exploitées</i>
1918-19.....	920,000,000 P. M. P.
1919-20.....	1,441,000,000 “
1920-21.....	1,305,000,000 “
1921-22.....	624,000,000 “
1922-23.....	1,560,000,000 “

Cette augmentation est due en grande partie à l'épuisement d'une partie des réserves de bois aux usines des compagnies de pulpe et de papier et aussi au désir des concessionnaires de tirer parti des bois incendiés dans le passé. Cet hiver-ci, par suite de la crise financière et des stocks abondants, les coupes seront relativement moins considérables. Il serait très désirable que le chiffre des exploitations sur les concessions forestières soit à peu près uniforme, vu les inconvénients que cela présente d'abord pour le gouvernement qui reçoit ainsi des revenus très irréguliers, et ensuite pour l'exploitant qui augmente ou diminue son personnel en conséquence de ses opérations. Ainsi, en 1921, beaucoup de compagnies, dans leur anxiété de réduire leurs frais, ont liquidé une forte partie de leur matériel, vendu des chevaux, renvoyé de vieux employés, etc. Il me semble qu'en limitant le chiffre des coupes à l'accroissement annuel de la forêt on pourrait asseoir des exploitations plus stables. L'on pourrait du reste en agissant ainsi prévoir, longtemps à l'avance, les travaux qu'il convient de faire pour exploiter chaque partie des propriétés; les améliorations nécessaires s'exécuteraient suivant un plan déterminé, d'après un budget spécial. S'il y avait besoin de compléter les approvisionnements de bois, on pourrait alors acheter des colons et des particuliers à aussi bon compte que les américains qui viennent rafler notre bois, aux portes des usines québécoises. Cette fluctuation dans le volume des exploitations forestières présente un grand inconvénient pour les ouvriers qui ne peuvent y trouver un emploi permanent et rémunérateur. Ainsi, en 1920-21, les salaires des bûcherons montèrent rapidement de \$75 jusqu'à \$150 par mois, nourriture comprise, pour tomber en 1921-22 à \$45. et \$50. L'année suivante, ils remontaient jusqu'à près de \$100.00 en moyenne, tandis que,

cette année, on ne paye que \$35 à \$75 par mois. En 1921-22, il n'a été employé que 17,590 hommes pour les coupes, alors qu'en 1922-23, il y avait 36,559 ouvriers affectés aux exploitations forestières.

Il y a aussi les mesureurs qui souffrent de ces alternatives; aussi, voyons-nous ceux-ci se chercher de meilleures positions et c'est pour cela que les bons mesureurs sont plutôt rares.

Le personnel du Service forestier a été augmenté sensiblement pour faire face aux exigences des coupes, car l'an dernier il a fallu visiter 3,793 chantiers. Nous avons donc affecté aux travaux de surveillance et de contrôle des coupes et du mesurage, 14 ingénieurs-forestiers, 92 gardes et mesureurs-experts ainsi que 62 assistants-gardes forestiers, soit 168 hommes en tout, alors que nous en avions 91 en 1919. Il a été fait plus de 13,000 visites ou inspections de chantiers. Cette année, notre personnel dépassera 200 hommes, car nous voulons intensifier la surveillance et arriver à visiter chaque chantier plusieurs fois par mois. De plus, dans quelques endroits, nous ferons nous-mêmes le mesurage des bois en vertu d'arrangements spéciaux avec les concessionnaires.

Le Service forestier, coopérant avec la société Saint-Vincent de Paul a distribué 11,120 revues et livres que celle-ci a reçu des bienfaiteurs de l'Œuvre des chantiers. Il conviendrait que tous ceux qui ont des livres ou revues de trop, qui peuvent décemment intéresser les braves gens de la forêt, les fassent parvenir soit à la Saint-Vincent de Paul de Québec, soit au Service forestier, et nous serons très heureux de les faire parvenir à destination.

Les nouveaux règlements d'hygiène pour les chantiers sont mis en force, cette année. Pour ceux qui sont au courant de la situation dans certains campements forestiers, cette réforme arrive à point. Il ne peut être question de reformer plus de 3,000 campements en une même année, mais si l'on veut seconder les efforts du bureau d'hygiène, on peut être certain que plusieurs occupants de ces campements devront modifier leur manière de faire, ou sortir de la forêt. Déjà, plusieurs chantiers ont été fermés pour cause de malpropreté.

TRANSFERTS DE CONCESSIONS FORESTIÈRES

Durant l'exercice financier 1923-24, nous avons accepté les transferts de 27 blocs de concessions forestières formant un total de 4218½ milles carrés (voir annexe E) et comme nous exigeons un honoraire de \$20.00 par mille carré, ceci nous a procuré un revenu de \$84,370.

Ces échanges de propriétés ont été moins considérables que l'année précédente, alors qu'il y avait eu 36 transferts d'acceptés et que nous avons perçu \$338,501.00 de ce chef.

CLASSIFICATION DES LOTS

Le congrès de colonisation convoqué à Québec, en décembre dernier, par l'honorable monsieur Perrault, et présidé par lui, a été un grand succès. Les délibérations ont été fort intéressantes. Les ingénieurs forestiers, tant du Département des terres que de celui de la Colonisation et du dehors, ont pris une part très active aux délibérations. Il a été reconnu que les grandes régions de colonisation de la province sont le Témiscamingue et l'Abitibi, où il y a encore place pour des centaines de paroisses nouvelles, alors que dans le reste de la province, le problème consiste plutôt à agrandir graduellement les cadres des paroisses existantes et à en créer quelques-unes là où le développement des colonies le justifiera. Le congrès a également accentué l'importance du principe de bien séparer le domaine forestier du domaine agricole.

La législation de 1924 a remanié la loi de colonisation en statuant que les concessionnaires forestiers auront dorénavant un délai de 16 mois pour exploiter les lots sortis de leurs concessions, car ils sont, après ce délai, exclus de tout permis d'exploitation forestière (nouvel article 1554a—Loi 14 Geo. V, ch. 27), De plus, ils ne peuvent couper aucun bois sur un bloc de 8 acres désigné à l'avance par un employé du Département de la colonisation, afin que le colon puisse y trouver son bois de construction.

Vous avez de votre côté, monsieur le ministre, ordonné qu'aucune permission de couper par exception aux règlements ne soit accordée ni tolérée sur les lots classés propres à la culture.

La loi des réserves forestières a été remaniée afin de bien définir ce que l'on doit entendre par réserve forestière permanente et quelles obligations sont assumées par les concessionnaires intéressés à ces réserves (voix nouveaux articles 1628, 1630, 1633 et 1667, tels qu'amendés ou refondus par la loi 14 Geo. V, ch. 27). Depuis, nous avons incorporé, dans ces réserves forestières permanentes les territoires compris dans les parcs de Gaspé, National et de la Montagne Tremblante. La superficie de ces réserves forestières permanentes est actuellement de 7288 milles carrés. D'autres réserves permanentes seront créées sous peu,

après avoir fait les études nécessaires et obtenu l'acquiescement du ministre de la colonisation.

Au cours de la présente année, il a été classifié des lots repartis dans 78 cantons, suivant la liste ci-après: Wolfe, Pope, Amherst, Gravel, Kiamika, Wurtele, Campbell, Mousseau, Lynch, Marchand, Wexford, Provost, Cathcart, Cartier, Ponsonby, Montcalm, Major, Derry, Clyde, Crespieul, Charlevoix, Dequen, Malherbe, Ross, Roberval, Bagot, Ragueneau, Manicouagan, Chabot, Dionne, Ashford, Bédard, Garneau, Casgrain, Mulgrave, Labelle, DeMontigny, Portland, Buckingham, Addington, Sheen, Ouimet, Flynn, Jetté, Matalic, Cherbourg, Hope, Percé, Rameau, Pabos, Tourelle, LaReine, LaSarre, Palmarolle, Poularies, Courville, Roquemaure, Seigneurie de Batiscan, Ditton, Woburn, Marston, Whitton, Chesham, Winslow, Lambton, Shenley-Sud, Spaulding, Garthby, Seigneurie Cap-de-la-Madeleine, Coleraine, Mansfield, Robertson, Denholm, Baskatong, Northfield, Hincks et Masham.

Neuf équipes d'ingénieurs et gardes ont travaillé, cette année, à exécuter le programme des classifications requises par le département de la colonisation et plus de \$25,000.00 ont été dépensés pour ces fins.

Signalons la création d'un premier bureau de Revision des classifications contestées, bureau qui a été organisé avec l'assentiment des ministres de la Colonisation et de l'Agriculture. Ce premier bureau est composé: 1o. de M. l'abbé Bois, professeur et directeur du Collège d'Agriculture à Ste-Anne de la Pocatière, qui agit comme président; 2o. de deux représentants de colons ou cultivateurs: messieurs Adrien Hudon, de Ste-Anne de la Pocatière, et Odilon Moreau, de St-Aubert; 3o. deux officiers du ministère de la colonisation, (dont monsieur Garon, I.F. chef du Service des inspections et M. Desgagnés, arpenteur, affecté à ce même servie), ainsi que deux officiers du ministère des terres et forêts, (dont MM. Piché, chef du Service forestier, et R. Valin, I.F., chef du bureau de classification au Service forestier) complètent ce bureau. Ces messieurs ont visité les cantons de Dionne et de Chabot, où il y avait beaucoup de discussion, au sujet des classifications antérieures. Rapport a été adressé dans chaque cas aux deux ministres intéressés à la question. Aucun représentant des concessionnaires n'a été demandé ni admis au cours de ces expertises. Il est à souhaiter que ce bureau donne satisfaction, car il est temps que l'on tombe d'accord pour faire le partage définitif des terrains propres à la culture de ceux qui ne le sont pas.

REBOISEMENT ET PÉPINIÈRE DE BERTHIERVILLE

La crise n'a pas manqué d'influer sur les commandes reçues à la pépinière, aussi constatons-nous un léger fléchissement dans le chiffre des expéditions de plants ainsi que dans les revenus produits par la pépinière de Berthierville. Les ventes se sont élevées à \$4,710.09. Les expéditions n'ont été que de 77,959 plants comprenant surtout des arbres d'ornements. A cause des dangers de feu, très peu de personnes ont fait du reboisement. Une autre cause de diminution de nos ventes est que certains de nos meilleurs clients, comme la Laurentide Co., ont cessé d'acheter de nous. Ils produisent aujourd'hui tous les plants dont ils ont besoin pour leurs travaux de boisement. L'on a donné 9,390 plants forestiers aux institutions d'enseignement. Nous estimons que c'est là un excellent moyen d'intéresser les élèves de ces collèges et couvents à l'arbre et à la forêt.

Nous avons continué le reboisement de la réserve forestière du canton de Parke (comté de Kamouraska). Dix mille plants y ont été complantés, cette année, ce qui porte l'ensemble des plantations faites là à 25,000 sujets d'épinette et de pin. Cette politique sera poursuivie vigoureusement dans chacune de nos réserves forestières cantonales, afin que les 250,000 acres qu'elles renferment soient tous producteurs de matériel ligneux pour le plus grand bien des villageois des environs.

Il y a actuellement 12 concessions abandonnées couvrant environ 500 milles carrés. Suivant vos instructions, le service forestier s'occupera de les remettre en valeur par le boisement et autres opérations sylvicoles.

Les plantations d'arbres d'alignement le long de nos grandes routes progressent beaucoup.

Plusieurs municipalités commencent à s'intéresser à la question de plantations dans les rues de leurs territoires respectifs et aussi en vue de créer des parcs. Nous sommes prêts à coopérer avec ces municipalités, pourvu qu'elles soient désireuses de faire leur quote-part. Chaque cité devrait, en même temps, créer des petites pépinières pour y élever les arbres destinés à remplacer les individus qui périront.

Le reboisement des surfaces dévastées par le feu ou devenues improductives pour d'autres causes devrait maintenant être activé. Il est vrai que, dans le passé, les dangers d'incendie ont justifié les autorités de différer ce travail, mais aujourd'hui, que le service de protection est bien organisé, il n'y a plus de raison pour retarder de remettre en valeur

les 3 millions d'acres improductifs que l'on trouve éparpillés dans nos paroisses comme dans les terrains sous licence de coupe. Il faudra prévoir un crédit substantiel, tant pour la pépinière de Berthierville que pour l'achat de certains terrains, pour le reboisement des propriétés de la Couronne et pour les primes à accorder afin de stimuler et de récompenser le reboisement des propriétés privées.

RÉSERVES FORESTIÈRES CANTONALES

Vu les ravages causés par les feux de forêts nous avons été forcés, dans plusieurs réserves, de ne permettre que l'exploitation des bois brûlés, ce qui a eu pour effet de diminuer le chiffre des coupes. Voici, d'après M. l'inspecteur J.-A. Roy, ingénieur forestier, qui a la direction de ces réserves ainsi que des statistiques forestières, le résultat des coupes qui y ont été faites durant l'exercice passé.

<i>Nom de la Réserve</i>	<i>Bois de sciage p.m.p.</i>	<i>Bois de chauffage cordes</i>	<i>Coût de la surveillance</i>	<i>Revenu des coupes</i>
Tadoussac,	65,692	52	\$ 78.00	\$ 191.00
De Sales,	10,000	—	15.00	21.00
Onslow,	2,162	5	40.25	12.71
Parke,	13,579	—	25.00	36.67
Kénogami,	4,500	34	258.00	34.15
Métabetchouan,	—	136	117.50	126.10
Déchesne,	56,000	70	41.65	142.90
Charlevoix,	10,500	191	244.50	219.15
Laterrière,	12,472	148	127.50	176.62
Cimon,	32,878	114	165.75	749.75
Normandin,	23.00	..
Demeules,	3,100		9.00	8.37
Dufferin,	43,224		54.00	92.05

Soit un total de 254,207 p.m.p. de bois de service et 750 cordes de bois de chauffage.

Les frais de surveillance se sont élevés à \$1,199.16 alors que les revenus ont été de \$1,810.47. Il y a donc un léger surplus. En 1921-22 le revenu a été de \$3,887.42 alors qu'il n'avait été que de \$1,800.74 en 1922-23.

L'inventaire des réserves cantonales de Dufferin, de Normandin et de Laterrière est terminé; celui des réserves de Parke, de Kénogami, etc., se continue. Diverses séries d'expériences y seront prochainement exécutées, avec le concours des élèves de l'École des gardes, en vue d'éclaircir les jeunes peuplements. On poursuivra activement le reboisement des secteurs incultes. Nous comptons planter sous peu environ 500,000 arbres dans la réserve de Parke et autant dans celle de Kénogami, etc.

Le mode d'exploitation devra, avant peu, être modifié car les permissionnaires ne prennent que les bois qui font leur affaire, alors que, pour arriver à faire quelque chose d'efficace, il faudrait que les opérations de chaque année parcourent l'ensemble des parcelles mises en coupe. Il y aurait lieu, tant pour habituer les futurs gardes à l'exploitation que pour avoir un travail bien fait et complet, d'employer les élèves à faire ces diverses opérations sous la direction de leurs professeurs. On pourrait, en même temps, poursuivre diverses expériences sur le mode d'abattage, sur le mode de disposer des déchets, sur le cubage des bois, etc.; les produits façonnés provenant de ces opérations étant mis en vente. Ce système serait plus payant je crois que le présent, mais il faudra modifier la loi des R.F.C. en conséquence.

STATISTIQUES FORESTIÈRES

Depuis l'an dernier, le travail de compilation des statistiques se fait en collaboration avec le bureau fédéral des statistiques. Ce changement nous permet d'obtenir plus rapidement et plus complètement les informations requises des intéressés.

On trouvera à la fin du présent rapport, (annexes F. et G.) deux tableaux donnant les détails de la production forestière de l'année 1923, qui, pour les bois de sciage seulement s'est élevée à 556,746,653 p.m.p. pour les terrains privés et à 1,168,308,581 p.m.p. pour les concessions forestières, sans compter les bois à papier, les traverses, les bardeaux, les poteaux, les piquets, etc. La valeur de tous ces produits, basée sur le prix f.o.b. usine, était de \$42,416,652 pour les bois de sciage et de \$9,973,973, pour les autres produits, soit en tout \$52,390,625. Ces statistiques sont incomplètes, plusieurs industriels refusant encore de satisfaire à nos demandes de rapport. Cependant, avec les pouvoirs légaux du bureau fédéral, nous réussirons à obtenir un état plus fidèle du mouvement des bois dans la province.

Un troisième tableau (annexe II) résume les statistiques depuis 1919 à date.

On constatera que, si les chiffres des coupes ont été élevés en 1920, en 1921 et en 1923, par contre il y a eu un affaissement considérable en 1919 et en 1922. Naturellement, les prix de vente ont fléchi également durant ces deux mêmes années.

Je tiens à attirer l'attention sur le fait que ces prix sont moyens pour toute la province, et ne peuvent s'appliquer qu'avec une certaine réserve pour une région déterminée. Lorsque nous avons à étudier la question des droits de souche, nous devons faire les mêmes réserves, afin d'avoir un tarif moyen pour toute la province.

PERMIS D'EXPÉDITION ET D'EXPORTATION

Le même bureau s'occupe aussi de délivrer les permis d'expédition pour les bois expédiés dans la province soit au Canada ou ailleurs. Ce travail colossal,—il y a eu 81,169 permis d'émis l'an dernier,—est basé sur les rapports que les marchands de bois adressent au Département de la colonisation pour les bois provenant de lots sous billet de location. Pour les autres bois, nous nous basons sur les rapports reçus des concessionnaires forestiers. Il est entendu que tout expéditeur doit acquitter toutes les redevances qu'il doit à la Couronne, avant d'avoir son permis d'expédition.

Voici une énumération des produits forestiers expédiés en vertu de ces permis :

Bois à papier (exportables).....	531,346	cordes
Bois à papier (non-exportables).....	105,052	“
Bois de sciage.....	335,634,934	p.m.p.
Billots.....	62,324	“
Bardeaux.....	81,786,140	pièces
Lattes.....	177,270,895	“
Bois de chauffage.....	81,755	cordes
Poteaux.....	70,047	unités
Traverses.....	446,104	“
Piquets.....	59,815	“
Plançons.....	7,259	“
Écorce de pruche.....	1,775	cordes
Bois de fuseau.....	5,684	“

Pilotis.....	150 cordes
Bois de carbonisation.....	4,730 “
Arbres de Noel.....	79,182 paquets
Douves.....	600,000 pièces

Les statistiques de ce genre accuseront, l'an prochain, des chiffres beaucoup plus élevés car, en vertu de la décision récente du ministre des douanes et de l'accise, tous les bois expédiés d'un point quelconque de la province doivent maintenant être couverts par un permis d'exportation signé par l'officier autorisé du Département des terres et forêts. Sans ce permis les wagons ou navires ne peuvent continuer leurs routes, les officiers des douanes les arrêtant au port de sortie du Canada. Cette mesure a un excellent effet, car elle nous permet d'empêcher toute sortie de bois à papier provenant des terres de la couronne ou bien de lots sous billet de location qui, en vertu de l'arrêté-en-conseil de septembre 1910, ne peuvent pas non plus être exportés.

EXPLORATIONS

Nous continuons la reconnaissance des territoires vacants de la Couronne en y envoyant des partis d'ingénieurs forestiers qui s'occupent de faire une étude des conditions forestières de chaque région. Cette année, nous avons fait précéder l'exploration, par voie de terre, par une première reconnaissance faite par les aviateurs. Ce système a donné des résultats très appréciables, car il permet de faire un relevé rapide de la distribution des peuplements, de la situation des secteurs ravagés par le feu ou naturellement stériles. Ceci nous épargne des frais considérables, car il ne reste plus, aux ingénieurs travaillant sur le terrain qu'à s'occuper des forêts qui valent réellement la peine d'être étudiées à fond.

Nos explorateurs ont visité, durant cet exercice, les bassins des rivières suivantes:

<i>Rivières</i>	<i>Noms des ingénieurs</i>	<i>Superficies explorées</i>
Pentecôte,	MM. Barry & Lafrance,	230 milles carrés.
Portneuf et Bersimis,	Marquis,	400 “ “
Gatineau et Lièvre,	Maher,	340 “ “

Le temps semble venu, pour nous, qui avons un excellent personnel, composé d'ingénieurs compétents, de commencer l'étude en grand des régions formant le comté de Saguenay, dont la majeure partie est encore inconnue. Il nous faudrait aussi faire une reconnaissance rapide du Labrador, surtout de la partie contestée par Terre-Neuve, afin de savoir ce que vaut réellement ce coin de pays, pour établir une base équitable de règlements entre les parties et aussi pour nous permettre d'y établir des postes pour la surveillance et la protection du territoire contre les empiètements et contre les dangers de feu. Il faudra envoyer de ce côté, comme dans l'Ungava et le bassin de la Baie d'Hudson, des partis qui travailleront continuellement à l'exploration de ces régions inconnues; le travail se faisant partie par les aviateurs et partie par les ingénieurs ainsi que nous l'avons dit plus haut. Je serais partisan d'établir un premier poste à Natashquan (pour la côte Nord) un second à la Baie du Rigolet, (pour le Labrador), un troisième à l'embouchure de la rivière Koksoak (dans la Baie d'Ungava) et un quatrième au Fort-Rupert, (pour la Baie d'Hudson). Chaque poste devrait avoir un personnel permanent de plusieurs hommes, sans compter les aides recrutés pour faire les explorations et divers travaux spéciaux; il devrait être équipé de la télégraphie sans fil, avoir au moins deux avions légers pour la patrouille et un troisième capable de transporter au besoin du fret ou une dizaine de personnes. On devra pourvoir à l'achat et à l'entretien d'un bateau pour ravitailler ces postes périodiquement et pour faire les croisières nécessaires le long des côtes du Labrador et de la Baie d'Hudson. Comme ces travaux intéressent plusieurs Départements, (question des mines, des pêcheries, de la chasse, de la fourrure, etc.,) une partie de ces frais pourraient être défrayés en commun avec eux.

Nous pourrions nous entendre aussi avec le Gouvernement fédéral pour qu'il y fasse les travaux géologiques et géodésiques requis, afin que nous puissions ainsi connaître le plus rapidement possible tous les avantages que renferme le Nouveau-Québec et prendre les mesures nécessaires pour le mettre en valeur et y diriger ceux des nôtres qui aimeraient à y tenter fortune.

TRAVAUX SPÉCIAUX

De concert avec le Service entomologique fédéral, diverses équipes ont parcouru le territoire bordant la frontière américaine entre Sherbrooke et le Lac-St-François, dans le but de rechercher des traces de

l'insecte appelé "spongieuse" mieux connu sous le nom anglais de "Gipsy moth". Cet insecte, depuis une vingtaine d'années, cause, aux États-Unis, de grands ravages à la végétation forestière. Le Gouvernement américain pour se protéger contre cet insecte vient d'interdire l'entrée aux États-Unis des produits forestiers provenant d'un territoire limitrophe à la frontière et, dans une autre zone, contigue à la première, il réclame une inspection rigoureuse des produits avant l'exportation. Ces recherches sont dispendieuses, (elles ont coûté \$15,000.00), mais elles sont nécessaires, car elles nous permettront d'essayer d'enrayer les progrès de ce ravageur, au début de son invasion. Monsieur V. Baillargé I. F. dirigeait les travaux pour notre partie et son rapport, à ce sujet, paraîtra l'an prochain.

AVIATION

Durant l'année 1924, nous avons continué la reconnaissance aérienne du bassin du Lac-St-Jean, complétant les renseignements déjà recueillis au cours des croisières des années précédentes. En compilant les informations recueillies, nous avons préparé une carte indiquant la situation respective des blocs de forêts encore intacts, de même que celle des brûlés, et donnant aussi des indications précieuses au sujet des accidents topographiques, lacs et cours d'eau, répertoriés par les aviateurs. Je crois que ce système d'observation aérienne est appelé à rendre de grands services. Cela nous dispenserait, du moins pour le moment, de faire faire, dans les régions éloignées, le relevé exact par les arpenteurs de tous les cours d'eau, lacs et savanes de peu d'importance. Il est plus économique présentement de limiter ces relevés précis à l'arpentage des rivières et lacs importants, ainsi que de leurs principaux tributaires, quitte à compléter ces travaux lorsque nécessaires. C'est ici que l'aviation peut rendre de grands services en permettant d'exécuter, à peu de frais et très rapidement, des croquis du pays et aussi de prendre des photographies qui seront d'un grand secours. Grâce aux renseignements fournis par l'aviation, le géographe pourra compléter ses cartes, le forestier déterminer exactement la grandeur et la situation des différents types de peuplement et des secteurs non-boisés, l'exploitant forestier pourra se rendre compte des difficultés topographiques que présente le pays à la pénétration, à la vidange et au transport des bois, les compagnies de chemins de fer, comme celles qui s'occupent de transmission d'énergie électrique, seront en mesure de

localiser à peu de frais les endroits où elles peuvent traverser le pays le plus économiquement, les ingénieurs hydraulistes repèreront facilement l'étendue des régions noyées par les eaux captées au moyen de barrages réservoirs, les villes et villages pourront obtenir un plan fidèle de leurs territoires, ce qui leur permettra d'annoncer les avantages qu'ils offrent aux industries, etc. En somme, il y a là un champ immense pour améliorer nos moyens de mieux connaître et mieux annoncer notre pays. Il n'y a pas de doute que le transport en avion deviendra de plus en plus populaire et au cours de l'année écoulée, la Laurentide Air Service a maintenu un service de passagers entre le lac Témiscamingue et le district minier de Rouyn. Cette innovation sera certainement continuée pour diverses régions, comme celle de Chibougamou, que, seul leur éloignement des centres, empêchait jusqu'ici de se développer.

La détection des incendies et la signalisation rapide de leurs progrès se fait aisément par l'aviation. Cette année, nous avons coopéré avec le Service de protection contre les incendies forestiers en faisant diverses envolées dans le bassin du lac-St-Jean, pour vérifier s'il n'y avait pas de feux en progrès. Nous nous proposons d'établir, en 1925, une nouvelle base, dans l'Abitibi, en vue de patrouiller le grand district minier de Rouyn qui s'étend sur plus de 150 milles de largeur et qui promet de devenir aussi important que celui de Cobalt et de Porcupine. Il est certain que les prospecteurs y seront encore plus nombreux et les dangers de feux encore plus grands qu'avant. Nous ne devons donc rien épargner pour protéger la forêt de cette région, le bois étant aussi nécessaire à l'industrie minière qu'aux autres industries du pays.

Nous avons terminé la saison en effectuant une reconnaissance du terrain occupé par le Parc National, afin de compléter la carte de ce territoire si intéressant. La compilation des renseignements recueillis nous permettra de préparer une nouvelle carte du parc qui sera fort utile pour les exploitants forestiers de même que pour les amateurs de chasse et de pêche.

Au cours de l'année, il a été fait 120 envolées, représentant 240 heures de vol. L'ensemble du territoire parcouru est de 11,948 milles carrés pour le lac St-Jean et le bassin des rivières Portneuf et Bersimis, (comté de Saguenay), et de 5,640 milles carrés pour le Parc National, soit un total de 17,588 milles carrés pour la saison. Comme nos frais se sont élevés à \$26,135.75, le prix de revient est de \$1.49 par mille carré.

En y ajoutant les frais de préparation de cartes et de compilation des renseignements, le coût total sera de \$1.65 par mille carré.

Nous avons aussi commencé la reconnaissance du bassin supérieur de la rivière Portneuf, qui était autrefois attribué au bassin de la rivière Bersimis, vu que les eaux du lac Itomano se déversent dans ces deux rivières, chose qui était inconnue avant ces observations mais qui avait été déjà signalée par l'ingénieur forestier monsieur Marquis, au cours de son exploration durant l'hiver 1923-24 de la rivière Portneuf.

Il semblerait que la création d'un barrage construit par les castors, il y a près d'un siècle, aurait causé ce phénomène de créer deux issues aux eaux de ce lac, et ainsi contribué à la captation d'une partie du bassin de la rivière Portneuf par la rivière Bersimis. Il est évident que ce territoire de 650 milles carrés appartient réellement au bassin de la rivière Portneuf et devrait être attribué à celle-ci.

Les inventaires forestiers seront grandement facilités par les explorations aériennes, surtout si celles-ci sont complétées par des photographies aériennes, bien au point; car elles permettent de localiser parfaitement et exactement la situation respective et aussi l'étendue de chaque type important de peuplement. On peut aussi délimiter parfaitement les territoires incendiés de même que ceux qui sont dépourvus naturellement de toute végétation arborescente d'une valeur commerciale. Ceci réduit sensiblement les frais de ce travail important tout en procurant un aperçu plus juste du pays inventorié. Plusieurs compagnies forestières, comme la Wayagamack Paper Co., la Laurentide Co., la James MacLaren Co., ont inauguré ce système conjoint de reconnaissance aérienne, contrôlée par des virées faites sur le terrain là où la chose est nécessaire.

Naturellement, il ne peut être question de réduire le travail sur le terrain à sa plus simple expression, car il y a des opérations qui sont indispensables, comme le relevé des lignes de bases et des cours d'eau. On peut toutefois se dispenser aussi de parcourir, à grands frais, les terrains dépourvus de forêts sans importance pour l'exploitation et qui ne fourniront jamais un appoint sérieux à l'approvisionnement de matériel ligneux requis par l'industrie. Le gouvernement peut donc encourager ce mouvement, mais il lui faut aussi contrôler effectivement le mode d'exécution du travail afin que les rapports répondent réellement aux conditions posées par le Service forestier pour l'aménagement des forêts affermées.

Nos opérations aériennes ont été faites sous la direction de mon-

sieur J.-E. Guay, ingénieur-forestier, qui a étudié ces questions avec le regretté Landry. Les observateurs étaient: MM. Hébert, Duplessis et Samson. Il nous faudra avoir plus d'observateurs bien au fait de ce travail important, et de la photographie si nous voulons procéder encore plus rapidement.

Je suis partisan de continuer le système par contrat, vu qu'il limite la dépense à un montant connu d'avance et nous dégage de toute responsabilité en cas d'accidents. Tous nos observateurs étaient protégés comme par le passé, par des polices d'assurance. Nous n'avons pas eu heureusement d'accidents graves à enregistrer cette année. Celui de l'an dernier n'a pas été oublié et tous regrettent les braves jeunes gens qui ont perdu la vie alors qu'ils cherchaient à mieux faire connaître leur province. Je suggérerais de commuer leur mémoire en donnant les noms de Landry, de Salaberry et de Guise, à un groupe de trois lacs, situés dans cette région du Lac-St-Jean qu'ils aimaient particulièrement.

INVENTAIRES FORESTIERS ET PLANS D'AMÉNAGEMENT

Huit rapports d'inventaires forestiers couvrant une superficie de 2,106 milles carrés ont été présentés au Département cette année en vertu de la loi de 1922 (art. 1537a). Ils ont été préparés respectivement par les ingénieurs forestiers: MM. Odilon Bédard, Georges Boisvert, Ernest Gravel, W. Edgecombe, J. Martel, T. Maher et E. Racine.

Plusieurs compagnies nous ont avisé qu'elles travaillaient actuellement à faire inventorier leurs concessions par des équipes d'ingénieurs forestiers. Les ingénieurs du bureau des inventaires, dirigé par M. O. Lussier, I. F., voient à contrôler sur le champ les données des inventaires.

Vu l'importance que prennent ces travaux, nous devons augmenter le personnel de ce bureau, afin que les inspections soient nombreuses sur le terrain, alors que le travail est en cours, et aussi pour l'étude intelligente et rapide des rapports soumis qui nous permettent de dresser un plan d'aménagement conformément aux conditions de la forêt.

Il ne peut être question pour nous de limiter la production de nos usines québécoises, sans que la même politique ne soit suivie à la fois dans les autres provinces. Nous pouvons et devons limiter la coupe du bois sur les terres de la Couronne au chiffre de la possibilité, et ce après avoir pourvu sagement à la création d'une réserve de capital ligneux suffisante pour parer aux dangers de feu, d'épidémies d'insectes, etc.... Le moyen

légal à notre disposition est l'inventaire, et nous devons l'employer judicieusement mais sans faiblesse. Il n'y a pas, en effet, à se le cacher, plusieurs concessionnaires ne semblent pas réaliser la situation difficile où ils seront placés avant peu pour approvisionner leurs usines. Nous devons à la réputation de la province et aux épargnistes canadiens de prévenir cette éventualité. D'ailleurs monsieur Chahoon, président de la Laurentide Co., n'écrivait-il pas dans le numéro annuel de la Gazette, de Montréal, il y a déjà quatre ans, que nous devrions forcément réduire la coupe sur les concessions forestières afin de prévenir une disette de bois. Depuis cette date, il s'est bâti de nouvelles usines, d'autres ont doublé et triplé leur production, si bien que la consommation de bois à papier dans la Province va passer avant peu à deux millions de cordes, alors qu'elle n'était que de 1,200,000 cordes en 1922. Nous ne pouvons continuer à marcher ainsi car il y a danger éminent que nous manquions de bois en certains endroits.

Bien entendu, les possibilités établies à la suite des inventaires devront être revisées chaque fois qu'il se produit un incendie ou tout autre accident qui peut réduire le stock forestier. Il va sans dire que les bois endommagés par le feu ou par d'autre cause doivent être exploités en tout premier lieu, alors qu'il est encore temps d'en tirer profit.

Une fois l'aménagement adopté et décrété par arrêté-du-conseil, il faut s'occuper de suivre la marche des coupes, et de mentionner sur les plans les endroits où chaque exploitation a été faite. Il faudrait arriver avant longtemps à fixer, pour au moins dix ans à l'avance, l'ordre chronologique des coupes, c'est-à-dire viser à enlever d'abord les bois avariés puis ceux parvenus à maturité, et procéder ainsi suivant l'âge des peuplements. De même, là où la reproduction est insuffisante, il faudrait faire des plantations pour enrichir le massif forestier, afin de porter l'accroissement annuel du capital forestier à son maximum. Il est déplorable d'avoir à constater qu'actuellement nous ne pouvons compter que sur un accroissement annuel de 20 à 100 pieds M. P. à l'acre, alors qu'en Europe on réalise au moins cinq fois autant sur des sols beaucoup moins riches et dans des situations moins bonnes. Cependant il faut avouer que là-bas on s'occupe de soigner les forêts dès leur bas âge, alors qu'ici nous n'en sommes encore qu'à la période d'exploitation. Il est évident que, dans les jeunes forêts, et Dieu sait quelle proportion elles forment ici, il faudrait pratiquer des dégagements opportuns pour faciliter la croissance des sujets d'élite, autrement sans ces opérations il se produit une stagnation, un arrêt dans l'accroissement des futaies.

La pratique des éclaircies s'impose donc aujourd'hui vu que la production de nos usines s'accroît si rapidement. C'est la seule manière de relever la production ligneuse à son niveau normal et rémunérateur.

L'étude des sous-produits de la forêt est encore à faire. Le charbon de bois, que l'on peut tirer des sous-produits, semble appeler à devenir un carburant de grande valeur pour actionner les camions, remplaçant avantageusement l'essence (gazoline) et nous libérant de cette dépendance du bon vouloir de nos voisins. Les expériences faites en France à ce sujet semblent prouver qu'il y a là une grande possibilité!.... Combien d'autres questions du genre sont laissées en suspens qui pourraient amener ici des débouchés plus grands et plus rémunérateurs! Les forestiers doivent coopérer à cette étude car c'est leur tâche de favoriser tous les mouvements qui peuvent ainsi rendre la pratique sylvicole payante.

PERMIS DE SCIERIES

Onze permis d'ériger des scieries ont été accordés, après étude des conditions locales, à savoir:

Canton de Cox,	rang VIII ouest	lot I
Canton de Langis,	" I	" II
Canton de Ristigouche,	" V	lots 3 et 4
Canton de Robinson,	" VI	lot 30
Seigneurie de St-Jean Deschaillons:		
	concession No IX	lot 33
"	" " No XIII	" 35
"	" " No XIX	" 27
Village de Senneterre,		bloc 74.

Un permis d'ériger un brûleur à déchets a été accordé sur le lot 12 du rang VIII, de Lafontaine. Depuis la passation de la loi de 1922, nous avons accordé en tout 22 permis pour scieries et un autre pour brûleur et nous avons refusé trois applications.

Comme le signalait monsieur le curé de St-Narcisse, au Congrès de colonisation en décembre dernier, il y a une tendance à construire beaucoup trop de scieries en certains endroits, avec le résultat que les bois de service sont tous coupés en quelques années. Il est donc opportun de contrôler l'érection des scieries, tant pour éviter les dangers de feu que pour prévenir l'épuisement trop rapide de nos ressources forestières.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mon profond dévouement.

G.-C. PICHÉ,

Québec, Nov. 1924.

Chef du Service forestier.

(ANNEXE A)

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE IMPÉRIALE

(1) POLITIQUE FORESTIÈRE

Les croyant parfaitement fondées, cette conférence renouvelle les résolutions 1-2-3 de la conférence 1920, qui insistent sur l'importance qu'il y a pour chaque pays de l'Empire d'adopter une politique forestière parfaitement définie; d'inventorier ses richesses forestières et de faire en sorte que cette politique forestière ait certains éléments de stabilité. Ces résolutions sont les suivantes:

(a) *Politique forestière.*—Etant donné la nécessité pour tout l'Empire et tous les pays qui le composent de produire régulièrement et de façon soutenue, les différentes catégories de bois, d'encourager l'utilisation économique du bois de construction et des autres produits forestiers, de maintenir et d'améliorer les conditions climatériques dans l'intérêt de l'agriculture et d'assurer la régularité du régime des eaux, chaque gouvernement de l'Empire devrait adopter une politique forestière parfaitement définie, dont l'application devrait être laissée à un service forestier convenablement constitué et adéquat.

(b) *Inventaire des ressources.*—L'établissement d'une politique forestière stable pour l'Empire et ses différentes parties constitutives doit comporter la compilation, la coordination et la publication des données relatives à l'état actuel des forêts et aux exigences courantes et futures de l'industrie et du commerce.

(c) *Constitution et état.*—Pour obtenir la continuité dans le développement des ressources forestières, il est nécessaire que certains éléments de stabilité soient à la base même de la politique forestière adoptée. Ceci peut s'obtenir de la manière suivante:

(1) La politique forestière doit être définie (quand cela n'a pas été fait) dans l'ordonnance ou la législation forestière.

(2) Pour obtenir un aménagement économique et pour aider au développement des massifs forestiers, il est nécessaire de créer des réserves avec les terres qui sont surtout propres à la production du bois, des réserves telles que l'aliénation d'aucune partie n'en soit possible, sauf lorsque le maintien même et l'application de la politique forestière l'exigent.

(3) Pourvoir l'autorité administrative des fonds nécessaires pour mener à terme pendant une assez longue période de temps, la politique forestière adoptée.

(4) Verser les membres du service forestier dans le personnel permanent, et leur assurer une pension convenable

(5) Nommer à la position de chef du Service des Forêts, des personnes qui ont en foresterie, un entraînement complet; leur nomination et leur promotion ne devant être dues qu'à leur seul mérite.

(6) La nomination dans chacune des plus grandes parties de l'Empire et dans les colonies qui ne possèdent pas de Gouvernement responsable, d'un officier ou de quelques officiers avec mission d'agir comme conseil et de surveiller l'application de la politique forestière.

(2) RESSOURCES EN BOIS RESINEUX

Étant donné que le commerce et l'industrie augmentent sans cesse l'exploitation de par le monde des bois résineux, il importe que chaque partie de l'Empire s'occupe de conserver et d'améliorer ses propres ressources en bois résineux.

(3) COMMERCE DES PRODUITS LIGNEUX DANS L'EMPIRE

Cette conférence est d'opinion que les bois de construction et les autres produits exigés dans l'Empire, devraient autant que possible, provenir de l'Empire lui-même;

Que, si certaines considérations économiques et géographiques peuvent mettre obstacle à l'usage exclusif des bois de l'Empire, le commerce entre les différentes parties de l'Empire peut être cependant considérablement accru;

Que l'Empire peut se suffire à lui-même en ce qui concerne tous les produits forestiers accessoires;

Que, avec ces objets en vue, on devrait prendre les mesures nécessaires pour organiser et développer à travers l'Empire, ce commerce.

Cette conférence, à cause des difficultés nombreuses qu'elle a eues à consulter les documents, et à cause du peu de temps qu'elle pouvait apporter à cette tâche, s'est vue dans l'impossibilité de compléter ses recherches, et suggère que cette question soit soumise au comité spécial impérial de foresterie pour qu'il en communique la solution à la conférence impériale économique qui tiendra ses assises à Londres au mois d'octobre prochain.

(4) ÉDUCATION (INSTITUT CENTRAL)

Cette conférence appuie fortement la suggestion qui avait été faite en 1920, au cours de la dernière conférence impériale, relativement à la création d'un institut central pour les diplômés, où ceux-ci pourraient se spécialiser dans certaines branches de la science forestière. Cet institut central, combiné avec une station de recherches, est essentiel au développement adéquat des ressources forestières de l'Empire. Il est regrettable que le mauvais état des finances en ait retardé la création. Cette conférence approuve le rapport du comité qui a été nommé pour faire enquête sur ce sujet et recommande aux départements que cette question intéresse, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour inaugurer à l'Université d'Oxford, un institut central où se donnerait un enseignement forestier et où s'effectueraient des recherches forestières afin que, s'il est possible, cet institut puisse ouvrir ses portes au début de la prochaine année, à savoir en octobre 1924.

(5) ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

Cette conférence voit avec plaisir, l'incorporation par charte royale de l'association forestière impériale, sous la présidence de Sa Très Gracieuse Majesté, le Prince de Galles. Elle recommande très hautement les travaux de cette association à ceux qui dans l'Empire s'intéressent aux questions forestières.

Cette conférence considère que le journal forestier impérial publié périodiquement par l'association pourrait servir à la publication des renseignements officiels et techniques;

Que, antérieurement à la formation d'un bureau forestier impérial, ces renseignements devraient être colligés et préparés par le comité impérial de foresterie (voir la résolution No 6) aidé par les correspondants techniciens des différents services forestiers de l'Empire.

Ce comité appuie les recommandations qui ont été faites par le comité nommé pour étudier cette question.

(6) COMITÉ SPÉCIAL IMPÉRIAL DE FORESTERIE

Afin de coordonner tous les efforts et d'obtenir la continuité d'action dans les séances des conférences impériales, cette conférence recommande la création d'un comité spécial (appelé "Standing Comity"), qui devrait se composer comme suit:

Le président de la conférence forestière impériale;
 Le commissaire technicien de la commission forestière britannique;
 Le directeur de l'Institut central forestier suggéré;
 Un représentant de chacun des bureau où des services suivants:
 Bureau Colonial,
 Bureau des Affaires Indoues,
 Le gouvernement du pays où s'est tenue la dernière conférence,
 Le gouvernement du pays où se tiendra la prochaine conférence,
 Un membre du Conseil de l'Association forestière de l'Empire
 Britannique, qui aura à son crédit une certaine expérience
 dans l'administration des affaires coloniales.
 Ce comité pourra s'adjoindre d'autres membres.

(7) RECHERCHES FORESTIÈRES

Cette conférence constate avec plaisir, que l'on s'est efforcé, en Grande-Bretagne, d'instituer un Bureau de recherches forestières, mais recommande que le programme de ce bureau soit considérablement augmenté de manière à comprendre aussi des recherches spéciales relativement à l'application au commerce des résultats obtenus, en conformité avec les méthodes dont l'on a tiré profit aux États-Unis, au Canada et aux Indes.

Cette conférence recommande, en plus, que des démarches soient immédiatement faites dans le but d'établir, en Grande Bretagne, un laboratoire bien aménagé de produits forestiers.

(8) PROTECTION DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE AU CANADA

Les incendies forestiers, non contrôlés, causent à la forêt, à la propriété des dommages considérables et sont même pour les existences humaines une grande menace, ils compromettent le bien-être économique de l'Empire Britannique et forment un des plus grands obstacles à la mise en pratique des méthodes sylvicoles.

La conférence appuie très fortement le rapport qui a été fait par le comité spécial de la protection des forêts contre l'incendie, et croit que la solution du problème de la protection des forêts contre les incendies, quoique difficile, est possible si les autorités reçoivent du public tout le concours dont elles ont besoin, et des gouvernements l'aide pécuniaire qui leur est nécessaire.

(9) SYLVICULTURE AU CANADA

Étant donné que les incendies, les insectes et les champignons ont exercé sur l'approvisionnement en produits ligneux une influence désastreuse, étant donné que les méthodes actuelles d'exploitation ont pour résultat de réduire le nombre des essences de valeur et de mettre obstacle à leur régénération, cette conférence recommande fortement que l'on applique dans les forêts canadiennes les méthodes sylvicoles les plus efficaces et insiste pour que le rapport du comité de sylviculture soit favorablement étudié par les gouvernements fédéraux et provinciaux et par les commerçants de bois.

(10) PROCHAINE CONFÉRENCE

Cette conférence accepte la gracieuse invitation que lui a été faite par le gouvernement d'Australie de tenir ses prochaines assises en Australie, et prie le représentant de ce pays, M. Owen Jones, de faire savoir à son gouvernement, combien elle le remercie cordialement, et combien elle apprécie l'invitation qui lui a été faite. Elle croit cependant que, si le gouvernement de l'Australie, n'y voit aucune objection l'année 1928 serait la plus appropriée à la tenue de ses prochaines assises.

(11) VOTE DE REMERCIEMENT

Cette conférence adresse ses plus chaleureux remerciements aux gouvernements fédéraux et provinciaux du Canada, pour l'hospitalité qu'elle a reçue, pour toutes les attentions et les amabilités qui ont été montrées à ses délégués au cours de leur visite au Canada.

Les délégués veulent aussi remercier, tout particulièrement, les autorités civiles, les universitaires, les associations particulières, les propriétaires d'usines, les marchands de bois, et les particuliers qu'ils ont eu l'occasion de rencontrer dans leur voyage à travers le pays, de la bienvenue qui leur a été accordée, des bontés qu'on leur a faites et de la gracieuseté avec laquelle on a mis à leur disposition, des renseignements qui n'ont pas manqué d'ajouter à l'intérêt et à la valeur des travaux de la conférence.

ANNEXE B

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE PAPETERIE ET
DE L'ÉCOLE TECHNIQUE DE TROIS-RIVIÈRES POUR
L'ANNÉE 1923-1924.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le premier rapport annuel de l'École de Papeterie. Ce rapport comprendra celui de l'École Technique de Trois-Rivières, placée sous la même direction.

En vertu du Statut provincial 13 Georges V, chapitre 31, et d'un arrêté en conseil du 20 septembre 1923, l'École Technique de Trois-Rivières était choisie comme milieu favorable à l'enseignement de la papeterie et des arrangements étaient conclus dans ce but avec la Corporation de cette école. Le 1er octobre, commençaient l'organisation immédiate des nouveaux cours et le travail de propagande nécessaire au recrutement des élèves papetiers. La "Canadian Pulp & Paper Association" s'intéressant à l'œuvre nouvelle, constituait un Comité de perfectionnement chargé de contrôler le bon fonctionnement de l'École de Papeterie; ce comité composé de techniciens des pâtes et papiers, se réunissait en octobre et approuvait entièrement le programme d'études de la nouvelle école.

Ce programme peut se résumer dans les lignes suivantes, extraites du Prospectus:

"L'enseignement de l'École de Papeterie est destiné aux jeunes gens qui veulent entrer dans l'industrie des pâtes et papiers; ou qui s'y trouvant déjà, désirent acquérir les connaissances techniques nécessaires à leur avancement.

"La formation que reçoivent les élèves présente un caractère essentiellement pratique, car les préceptes théoriques se doublent toujours d'applications particulières à l'industrie.

"L'enseignement théorique comprend les matières suivantes: Mathématiques appliquées, Physique, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Électricité, Construction de Machines, Connaissances usuelles, Dessin industriel, Fabrication de la pulpe et du papier.

"L'enseignement pratique se donne aux ateliers de menuiserie, de forge, de mécanique et plus tard aux laboratoires d'essai des pâtes et papiers. Les élèves travaillent aux ateliers durant les deux premières années de leurs cours et s'y familiarisent avec des machines-outils qu'ils

retrouveront dans l'industrie. Pendant le reste de leurs études, le contact de l'usine et l'analyse en laboratoire leur permettent de se familiariser avec les divers procédés de fabrication.

“L'enseignement est bilingue.”

Le 13 novembre, l'École de Papeterie commençait ses cours et 17 élèves étaient admis en première année, après examen. De ce nombre, 8 étaient employés aux usines et ont suivi, durant l'année, un régime spécial qui leur a permis de poursuivre à la fois leurs études et leur occupation. Cette première année a été très encourageante tant au point de vue de la qualité des sujets qu'à celui du travail accompli. L'assiduité a été de 90% et 3 élèves seulement n'ont pas complété leur année.

L'école de papeterie a aussi institué un cours du soir en 40 leçons sur la technologie des pâtes et papiers; 10 employés d'usines ont suivi ce cours.

Le 2 janvier 1924, la Corporation de l'École Technique, par une résolution qui rendait hommage aux états de service de l'ancien principal, M. Laurent Biscayart, démissionnaire, nommait à sa place le directeur de l'École de Papeterie. Les deux écoles se trouvèrent peu après fusionnées pour toutes les questions d'administration et d'enseignement, en vertu d'un contrat intervenu, le 9 janvier, entre le gouvernement et la Corporation de l'École Technique. Ce contrat était ensuite ratifié par la Chambre (bill No 208).

Le nombre d'élèves admis à l'école technique pour l'année scolaire 1923-1924 se répartit comme suit:

Cour du jour:

Élèves réguliers : 1ère année,	14
2ème année,	5
3ème année,	6
“ spéciaux (mécanique, sciences),	2
“ “ (automobile),	5
	—
	42

La fréquentation moyenne des élèves réguliers a été de 70% environ.

Les inscriptions aux cours du soir n'ayant pas été suffisamment nombreuses, la corporation de l'École Technique a décidé de supprimer ces cours pour la présente année.

Les examens de sortie ont eu lieu du 2 au 10 juin; les six candidats qui s'étaient présentés pour le diplôme de l'École Technique l'ont obtenu avec les mentions suivantes:

Diplômés de la 2ème promotion:

Louis Boisvert, modeleur, avec distinction (médaille d'argent);
 Clément Duval, mécanicien, avec distinction (médaille de bronze);
 Fernand Désaulniers, mécanicien, avec distinction;
 Raoul Bellemare, mécanicien, avec satisfaction;
 Maurice Meunier, mécanicien, avec satisfaction;
 Roméo Paquin, mécanicien, avec satisfaction.

Du 15 au 22 juin, l'École a été ouverte aux visiteurs à l'occasion de notre exposition de travaux d'élèves; le public s'y est fort intéressé et le semaine a été des plus fructueuses pour notre propagande.

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT FINANCIER 1923-1924

<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Subvention Gt. Provincial, (Ec. Technique). \$10,000.00	Intérêts et obligations ... \$11,859.28
Subvention Gt. Provincial (Terres et Forêts)..... 25,648.46	Salaires..... 21,125.83
Subvention cité de Trois-Rivières..... 4,500.00	Dépenses diverses .. 22,038.31
Rétributions scolaires... 987.00	
Divers..... 13,827.96	
\$54,963.42	\$54,963.42

Cette année, l'effectif de l'École Technique comprenait 12 boursiers, celui de l'École de Papeterie n'en comptait aucun.

PERSONNEL DE L'ÉCOLE DE PAPETERIE ET DE L'ÉCOLE TECHNIQUE

Administration: 1 directeur, 1 secrétaire-comptable;

Enseignement théorique: 5 professeurs;

Enseignement pratique: 3 contremaîtres;

Entretien et chauffage: 2 hommes.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

Le directeur,

P. E. PICHÉ.

ANNEXE C

RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES GARDES, M. HENRI ROY, INGENIEUR FORESTIER.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport annuel sur le fonctionnement de l'École des Gardes depuis ses débuts.

RECRUTEMENT ET ASSIDUITÉ DES ÉLÈVES

1ère promotion

Nous avons ouvert l'école, en septembre 1923, avec 17 élèves constituant notre première promotion. Un de ces élèves a dû abandonner après avoir suivi 2 termes. Cette promotion, qui, à date, a suivi trois termes, comprend 16 élèves que nous espérons voir poursuivre leurs études jusqu'à la fin.

Ces élèves ont reçu, durant leurs trois termes, les cours suivants :

En classe: théorie et exercices:

Dendrométrie et estimation,	80
Arpentage et topographie,	78
Pratique des gardes,	20
Dendrologie,	26
Botanique,	26
Protection des forêts,	10
Reboisement,	46
Technologie,	29
Exploitation forestière,	16
Sols et physiographie,	25
Mathématiques,	67
Composition-rédaction et français,	27
Constructions forestières,	13
Connaissances usuelles de la vie des bois,	11
Legislation forestière,	14
Industries des bois,	4
Comptabilité,	3
Astronomie et météorologie,	7
Médecine,	9

— 511 cours

Au-dehors; pratique et exercices:

Dessin,	51
Dendrométrie et estimation,	20
Arpentage et topographie,	39
Woodcraft,	8
Reboisement,	1
Dendrologie,	3
Botanique,	3
Exploitation forestière,	6

—131 exercices pratiques

2e promotion

Nous avons reçu la deuxième promotion en avril 1924; 21 élèves se sont inscrits. Au second terme, octobre 1924, 15 de ces élèves se sont inscrits de nouveau;

Durant leurs deux termes ces élèves ont reçu les cours suivants:—

En classe: théorie et exercices:

Dendrométrie et estimation,	64
Arpentage et topographie,	60
Pratique des Gardes,	4
Dendrologie,	14
Botanique,	27
Protection des forêts,	5
Reboisement,	43
Mathématiques,	52
Composition-rédaction et français,	34
Constructions forestières,	17
Connaissances usuelles de la vie des bois,	5
Législation forestière,	7
Industries des bois,	1
Astronomie et météorologie,	7
Médecine,	11
Economie forestière,	2

— 353 cours

Au dehors: pratique et exercices:

Dessin,	24
Arpentage,	22
Dendrométrie,	14
Dendrologie,	5
Reboisement,	3
Exploitation forestière,	3
	— 61 cours

Ces élèves nous sont venus d'à peu près tous les endroits de la province. Plus de la moitié d'entre eux avaient déjà de l'expérience de la vie des bois, gardes forestiers déjà à l'emploi du service forestier, anciens mesureurs ou assistants mesureurs, gens ayant fait le commerce du bois à leur compte ou pour le compte de patrons, jeunes gens ayant déjà été à l'emploi, soit d'arpenteurs soit d'ingénieurs forestiers; quelques-uns avaient déjà travaillé aux opérations courantes de l'exploitation forestière, comme bûcherons, flotteurs, etc.

Je n'hésite pas à dire que c'est parmi ces jeunes gens que nous avons trouvé nos élèves les plus sérieux et les plus appliqués, cependant, pour un bon nombre d'entre eux le degré d'instruction est insuffisant, ce qui leur est d'un grand désavantage. Nous n'avons aussi, sauf de rares exceptions, qu'à nous féliciter des élèves qui nous sont venus sans expérience préalable; ces derniers généralement pourvus d'assez bons cours commerciaux sont mieux préparés que les premiers pour suivre nos cours; il nous est, cependant, plus difficile de juger de leur compétence à exécuter des travaux qui demanderont plus d'aptitudes que d'instruction.

LE PROGRAMME DES COURS

Comme vous pouvez le constater il y a un écart considérable entre la distribution-heures que nous avons faite de chacune des matières à enseigner et l'exécution. On donne par exemple, aux élèves de première promotion:

80 cours de dendrométrie

78 cours d'arpentage

alors que notre programme n'en comportait que 40 et 40 respectivement.

D'autre part, notre programme comportait 100 cours de mathématiques et 150 cours de langues: composition et rédaction, alors que nous n'avons donné dans le 1er cas que 67 et dans le second 27. (il est vrai, cependant, qu'il reste encore un terme). Nous avons donc, comme nous le pensions d'ailleurs, trouvé impossible d'exécuter le programme que nous nous étions tracé et il en sera de même tant que nous recevrons des élèves aussi diversement et insuffisamment préparés.

L'avenir nous dictera notre ligne de conduite, mais il est à prévoir que, pour quelques années, il sera assez difficile de fixer des conditions d'admission rigides sous le rapport de l'instruction et que nous devons accorder une certaine attention aux capacités des candidats et à leurs aptitudes à la vie des bois.

LES TRAVAUX PRATIQUES

Nous avons donné à nos élèves des travaux pratiques en tenant compte de la location temporaire de l'école et de manière aussi à ne pas trop déranger le programme des cours théoriques ou exercices en classe. Travaux d'études et travaux manuels trop entremêlés, trop diversifiés au cours d'une même journée ne profitent, dans mon opinion, ni aux études ni à l'acquisition de l'expérience.

Les travaux manuels ou autres exercices du dehors que nous devons donner à nos élèves ne doivent pas avoir un caractère trop démonstratif, avoir l'air d'être faits simplement pour faire travailler, mais bien être des travaux sérieux faits sur une base commerciale.

Tel que notre programme est divisé et exécuté, nous réléguons la grande pratique durant les périodes intermédiaires et ne faisons à l'école que celle qui est nécessaire ou d'exécution facile pour mieux comprendre la théorie.

REMARQUES SUR LA DIVISION DU COURS EN QUATRE TERMES AVEC PÉRIODES INTERMÉDIAIRES.

Après un an et demi seulement d'essai, soit trois termes de stage à l'école et trois périodes intermédiaires de travaux pratiques, je ne suis pas encore en mesure de me prononcer sur l'efficacité de cette division du cours. Je ferai, cependant, remarquer que, d'après ce système, c'est sur les employeurs que retombe la formation pratique des élèves et leur dressage aux grands travaux. A l'école nous ne pouvons faire beaucoup mieux que de mettre entre leurs mains des outils dont nous leur montrons

l'usage: tarif de cubage, boussole, etc. Durant le stage à l'école ces travaux pratiques sont nécessairement limités, parce qu'en premier lieu le temps manque et qu'en second lieu l'endroit où est situé l'école n'est pas des plus propices à grande partie des travaux qu'il leur faudrait exécuter.

Ce système a l'avantage de permettre aux élèves de défrayer les dépenses de leur cours durant les périodes intermédiaires et de les faire connaître des employeurs, tout en leur procurant celui de se familiariser avec la vie des bois et les conditions forestières de la Province.

APPLICATION ET DISCIPLINE

Comme je l'ai déjà fait remarquer plus haut nous n'avons qu'à nous féliciter de l'application de nos élèves tant à l'étude qu'aux travaux que nous leur faisons effectuer.

L'esprit est bon, la discipline est excellente et nous restons convaincus que, si nos élèves montrent en dehors de l'école autant d'ardeur au travail qu'ils en montrent en dedans, ils deviendront de bons et utiles auxiliaires.

J'ai déjà fait observer que nous devons en partie ce résultat au fait que nos élèves, éloignés des attractions des villes, n'ont rien pour les distraire de leurs études. A mon avis, le terme de deux mois d'études convient très bien pour l'exécution de notre programme; plus court, il nous faudrait trop abrégé l'enseignement et il en resterait peut-être peu de chose; plus long, les élèves se fatigueraient.

MATÉRIEL

Grâce à un subside généreux, nous avons pu, dans un an et demi, nous munir d'un matériel fort convenable pour faire travailler nos élèves; nous avons en abondance: instruments d'arpentage, boussoles, clinomètres, compas forestiers, baromètres etc.

Nous nous sommes aussi constitué une bibliothèque de plus de 400 volumes dont nous sommes très fiers.

Il faudra un jour ou l'autre que nous nous aménagions une boutique pour travailler le bois, pour apprendre à nos élèves, qui ne le savent pas, le maniement des outils, leur affutage, la manière d'édifier les constructions élémentaires, etc.

Si l'école devenait un des postes d'expérimentation forestière, il y aurait lieu dans ce cas de la munir d'appareils d'étude et de laboratoire, mais pour les seuls besoins de l'enseignement aux gardes, nous pouvons considérer notre matériel actuel comme fort convenable.

CERTIFICAT D'ÉTUDES

A la fin du prochain terme, il nous faudra délivrer des certificats d'études aux élèves méritants. Comme cette école n'est reliée à aucune institution d'enseignement secondaire, à aucune Université, il ne s'agira, je le crois, de ne décerner qu'un simple certificat d'études signé par la direction. J'avais pensé de ne délivrer ce certificat d'études qu'après un an de pratique sur recommandation, au bout de ce terme, de l'employeur.

J'attache une grande importance à la formation pratique de nos élèves et comme les employeurs portent une partie de la responsabilité de cette formation, je croirais juste en même temps que prudent qu'ils avaient un mot à dire dans la préparation du programme des études.

Un comité spécial vient d'être nommé par les concessionnaires forestiers pour coopérer avec nous à ce sujet.

Veillez recevoir, monsieur le ministre, l'assurance de mon dévouement.

Le directeur,

HENRI ROY.

ANNEXE D.

Permis d'exploitation de bois brûlés offerts à l'enchère le 16 juin 1924.

Concession spéciale: Durée du permis, cinq années.

REGION	Nombre de milles carrés	Garantie d'exploitation remboursable à l'expiration du permis	Droits de coupe pour bois brûlé	Surenchère à payer en plus des droits de coupe	Rente foncière 1924-25 \$8.00 du mille carré	Adjudé à	Adresse
LAC SAINT-JEAN Rivière-au-Rat et Petite-Rivière-au-Rat.....	240	\$5,000.00	\$ 1.50	0.05	\$1,920.00	Price Bros. & Co. Ltd.	Edifice Banque Nationale, rue St-Pierre, Québec, P.Q.

Permis d'exploitation offerts à l'enchère le 30 novembre 1923.

I.— REGION	Nombre de milles carrés	Prime d'adjudication \$100.00 par mille carré	Premier versement comptant 1/3	Surenchère à payer en plus des droits ordinaires	Rente foncière 1923-24 \$6.50 par m. c.	Total à payer comptant	Adjudé à	Adresse
BOIS VERT								
A.—de la Côté nord. Bassin de la Rivière Manicouagan et tributaires	2,237	894,800.00	298,266.67	0.10	6,058.54	294,325.21	F. W. Clarke, in trust.....	Clarke City, P.Q.
B.—de la Matapédia, canton de Causapsca...	1 115	600.00	200.00	3.30	13.00	213.00	Octave Gallant.....	Matapédia, P.Q.
C.—de la Gaspésie, canton de Duchesnay.....	3 1112	3,200.00	1,066.67	0.25	26.00	1,092.67	Moïse Gasse.....	Marsouins, P. Q.
	2,241	17160	\$898,600.00	\$299,533.34	\$ 6,097.54	295,630.80		

II.—Permis spéciaux pour exploiter bois brûlés. Durée: trois années.

REGION	Nombre de milles carrés	Garantie \$200. par m. c.	Rente foncière pour 3 ans : \$6.50 par m. c. 1923-24 \$8.00 par m. c. 9124-25 \$8.00 par m. c. 1925-26 soit \$22.50	Surenchère à payer en plus des droits de coupe \$1.50 par m. p.	Total à payer comptant	Adjudé à	Adresse
A.—COMTÉ DE L'ABITIBI :							
1.—Canton de Manneville.....	2	400.00	45.00	0.05	445.00	J.-L.-A. Tanguay.	Beauport, P.Q.
2.—Canton de Landrienne.....	1	200.00	22.50	0.05	222.50	Cie Frank Blais, Ltée.....	Amos, P.Q.
3.—Canton de La Corne.....	5	1,000.00	112.50	0.05	1,112.50	Frank Blais.....	Amos, P.Q.
4.—Canton de Dollard.....	2¼	450.00	67.50	0.05	517.50	Veillette & Frère..	Ste-Thècle, P.Q..
B.—COMTÉ DE CHARLEVOIX :—							
1.—Rivière Malbaie.....	27	5,400.00	607.50	0.05	6,007.50	J. T. & Chs Dono- hue, in trust....	La Malbaie, P.Q.
C.—COMTÉS DU LAC-ST-JEAN ET DE CHICOUTIMI :—							
1.—Canton de Cimon et Laterrière.	11	2,200.00	247.50	0.05	2,447.50	J. A. Tremblay in trust.....	Chicoutimi, P.Q.
2.—Rivière Chamouchouane : a.—Bloc A.....	4½	900.00	112.50	0.05	1,012.50	J. A. Tremblay, in trust.....	Chicoutimi, P.Q.
	52¼	\$10,550.00	\$1,215.00	11,765.00		

ANNEXE E.

Transferts de concessions forestières effectués durant l'exercice
1923-1924.

Noms des concessionnaires faisant le transfert	Localité	Superficie en milles carrés	Noms des bénéficiaires du transfert
Succession W. J. Poupore.....	Ottawa Supérieur.	25.....	D. B. Rochester.
Pembroke Lumber Co.....	Ottawa Supérieur.	262.....	Canadian Splint & Lumber Corporation, Ltd.
Argenteuil Lumber Co.....	Ottawa Inférieur.	2.....	Archibald McGibbon.
Belgo Paper Company.....	St-Maurice et St-Charles.....	1,686.....	Belgo Canadian Paper Company, Ltd.
Rousseau, J.-A.....	St-Maurice.....	97.....	" " " "
Laurentide Co., Ltd.....	St-Maurice.....	200.....	Menjobagues Lumber Co., Ltd.
Union Bag & Paper Corp.....	St-Maurice.....	476.....	St-Maurice Paper Co., Ltd.
Belgo Canadian Paper Co., Ltd....	St-Maurice.....	85.....	Menjobagues Lumber Co., Ltd.
L.-P.-H. & H. Grandbois.....	St-Charles.....	27.....	Laurentide Co., Ltd.
Kennedy Harold.....	St-Charles.....	266.....	Menjobagues Lumber Co., Ltd.
Succession Stuart H. Dunn.....	Saguenay.....	60.....	May Island Land & Lumber Co.,
Miner, R. H.....	Ottawa Inférieur..	15.....	B. Quinn & Co., Reg'd.
Atkinson, H., Reg'd.....	Chaudière et Montmagny... 36.....		Henry Atkinson, Ltd.
Howard, B. C.....	Montmagny.....	8.....	McCrea Wilson Lumber Co., Ltd.
Wolf River Pulp & Paper Co., Ltd.	Grandville.....	83.....	Mohawk Securities Corp., Ltd.
Petit Honoré.....	Lac St-Jean-Est.. 9.....		Cie de Pulpe de Chicoutimi.
Bank of Nova Scotia.....	Bonaventure.....	59.....	Bank of Commerce in trust.
Miller, W. H., & Co.....	Bonaventure.....	2.....	Bank of Commerce in trust.
Miller, W. H.....	St-Laurent.....	8.....	Miller, W. H., Co., Ltd.
Edwards, W. C., & Co.....	Ottawa Supérieur.	421½ interest	Hawkesbury Lumber Co.
" ".....	Ottawa Supérieur.	65.....	Hawkesbury Lumber Co.
Madeleine River Pulp Co., Ltd....	Gaspé.....	459.....	Cap Magdalen Pulp & Lumber Co. Ltd.
Outterson, Jas. A.....	Gaspé.....	4 518.....	Geo. Hall Coal & Shipping Corp.
Pierce Henry Clay.....	Gaspé.....	35.....	Mont Louis Seignory, Ltd.
Barringer, D. M.....	Gaspé.....	30 518.....	Mont Louis Seignory, Ltd.
Hall, Geo., Coal & Shipping Corp..	Gaspé.....	4 318.....	Mont Louis Seignory, Ltd.
Brown Corporation.....	Chaudière.....	3.....	M: thieu & Potvin.
International Land & Lumber Co..	Lac St-Jean.....	296.....	Riverside Mfg. Co.

ANNEXE F.

STATISTIQUES FORESTIÈRES POUR L'ANNÉE 1923

ESSENCES	Coupes sur lots privés	Coupes sur limites	Totaux
Epinette et sapin... Pieds (mesure de planche)	377,501,196	813,178,879	1,190,680,075
Pin blanc..... " "	39,007,565	194,205,068	233,212,633
Pin rouge..... " "	5,237,258	25,049,189	28,286,447
Pin gris..... " "	10,907,681	70,966,176	81,873,857
Pruche..... " "	31,787,345	4,192,754	35,980,099
Cèdre..... " "	8,560,955	44,679,261	53,240,216
Mélèze..... " "	612,999	32,983	645,982
Merisier..... " "	47,859,131	11,702,138	59,561,269
Érable..... " "	10,227,817	10,187	10,238,004
Tilleul..... " "	9,615,236	665,165	10,280,401
Orme..... " "	3,273,293	72,832	5,346,125
Frêne..... " "	3,538,632	182,721	3,721,353
Bouleau..... " "	5,970,901	43,467	6,014,368
Tremble..... " "	1,684,521	2,139	1,686,660
Peuplier..... " "	844,082	957,039	1,801,121
Chêne..... " "	654,210	8,059	662,269
Noyer..... " "	203,078	203,078
Cerisier..... " "	42,522	42,522
Hêtre..... " "	1,218,231	3,104	1,221,335
Bois d'Estacades... " "	2,357,420	2,357,420
Totaux (en pieds mesure de planche)	556,746,653	1,168,308,581	1,725,055,234
Bardeaux.....	339,445,150	339,445,150
Traverses.....	437,020	62,694	499,714
Bois à papier (cordes).....	515,642	174,553	690,195
Poteaux.....	53,758	11,408	65,166
Piquets.....	942,147	407	942,554
Lattes (milles).....	181,806,975	181,806,975
Bois de chauffage (cordes).....	50,381	272	50,653
Bois de fuseaux (cordes).....	3,760	8,007	11,767
Douves.....	1,393,875	1,393,875

ANNEXE G.

STATISTIQUES FORESTIÈRES POUR L'ANNÉE 1923

ESSENCES	Quantités: lots privés et forêts affectées	Prix moyen le mille pieds	Valeur totale
Épinette et sapin..... (P.M.P.).....	1,190,680,075	\$ 21.42	\$ 25,504,367
Pin blanc.....	233,212,633	36.44	8,498,268
Pin rouge.....	28,286,447	29.70	840,107
Pin gris.....	81,873,857	24.23	1,983,803
Pruche.....	35,980,099	23.45	843,733
Cèdre.....	53,240,216	29.00	1,543,966
Mélèze.....	645,982	26.82	17,235
Merisier.....	59,561,269	32.51	1,936,336
Érable.....	10,238,004	31.08	918,197
Tilleul.....	10,280,401	30.80	316,636
Orme.....	3,346,125	29.16	97,573
Frêne.....	3,721,353	28.09	104,251
Bouleau.....	6,014,368	27.03	162,568
Tremble.....	1,686,660	20.30	34,239
Peuplier.....	1,801,121	21.40	38,545
Chêne.....	662,269	37.70	66,690
Noyer.....	203,078	40.30	8,184
Cerisier.....	42,522	40.00	1,700
Hêtre.....	1,221,335	31.09	37,971
Bois d'Estacades.....	2,357,420	26.42	62,283
Totaux en pieds mesure de planche.....	1,725,055,234	\$ 42,416,652
Bardeaux.....	339,445,150	\$ 3.35	\$ 1,137,141
Traverses.....	499,714	.40	199,885
Bois à papier (cordes).....	690,195	10.20	7,039,989
Poteaux.....	65,166	3.15	205,272
Piquets.....	942,554	0.13	122,532
Lattes (milles).....	181,806,975	5.02	912,671
Bois de chauffage (cordes).....	50,653	3.78	191,463
Bois de fuseaux.....	11,767	10.47	123,199
Douves.....	1,393,875	0.03	41,816
			\$ 9,973,973

ANNEXE H.

Prix comparatifs des bois coupés dans la province de 1919 à 1923.

—	1919			1920			1921			1922			1923		
	Quantités	Prix moyen	% essence	Quantités	Prix moyen	% essence	Quantités	Prix moyen	% essence	Quantités	Prix moyen	% essence	Quantités	Prix moyen	% essence
Épinette et sapin...	P.M.P. 741,508,996	\$27.50	63.4	P.M.P. 1,281,635,742	\$36.48	73.5	P.M.P. 1,406,841,178	\$32.30	73.4	P.M.P. 808,452,061	\$22.66	67.9	P.M.P. 1,190,680,075	\$21.42	69.5
Pin blanc...	164,094,852	48.00	14.1	191,431,145	49.30	10.9	208,833,850	42.3	10.9	168,131,273	39.22	13.7	233,212,633	36.44	13.5
Pin rouge...	23,833,451	31.00	2.4	20,266,775	44.50	1.2	27,696,091	41.43	1.5	20,972,052	33.11	1.9	28,286,447	29.70	1.6
Pin gris...	52,109,658	29.00	4.4	54,815,507	35.87	3.2	40,627,270	29.13	2.4	35,418,594	29.28	2.9	81,873,857	24.23	4.1
Pruche...	50,673,566	30.00	4.3	44,252,222	28.72	2.5	48,831,582	29.75	2.5	46,489,808	22.60	3.8	35,980,099	23.45	2.0
Cèdre...	44,248,984	28.00	3.7	52,803,854	36.14	3.4	48,837,637	29.96	2.5	30,645,570	27.19	2.8	53,240,216	29.00	3.0
Méleze...	675,672	32.00	0.05	398,394	45.00	0.02	1,084,534	36.00	0.05	779,624	28.00	0.05	645,982	26.82	0.04
Merisier...	51,245,854	41.00	4.3	62,103,062	44.50	3.5	65,497,047	41.23	3.7	47,775,078	33.89	3.8	59,561,269	32.51	3.4
Érable...	4,534,185	41.50	0.3	7,363,288	44.83	0.4	13,678,158	42.07	0.9	10,740,490	32.15	0.9	10,238,004	31.08	0.5
Tilleul...	9,179,714	40.00	0.7	9,671,308	44.87	0.5	13,504,850	45.76	0.9	11,660,261	33.04	0.9	10,280,401	30.80	0.5
Orme...	1,876,946	39.00	0.1	3,523,356	36.50	0.2	7,880,220	44.50	0.4	4,482,876	28.59	0.3	3,346,125	29.16	0.19
Frêne...	3,418,980	31.60	0.3	3,444,142	39.36	0.2	7,579,229	39.62	0.4	2,993,965	31.99	0.2	5,721,353	28.09	0.2
Bouleau...	11,341,763	30.00	0.9	8,066,331	47.08	0.4	5,540,940	38.29	0.3	3,629,930	31.75	0.3	6,014,368	27.00	0.3
Tremble...	2,002,808	23.00	0.1	1,117,914	30.55	0.07	1,874,532	25.88	0.05	2,171,779	20.05	0.1	1,686,660	20.30	0.09
Peuplier...	1,344,262	20.00	0.1	951,290	25.00	0.05	1,270,759	29.33	0.05	2,397,160	22.38	0.2	1,801,121	21.40	0.1
Chêne...	226,776	46.00	0.01	399,651	50.00	0.02	519,644	49.00	0.03	1,058,492	40.50	0.1	662,269	37.70	0.04
Noyer...	81,664	49.25	0.006	144,361	50.00	0.009	102,232	40.00	0.005	177,813	35.87	0.01	203,078	40.30	0.01
Cerisier...	19,542	50.00	0.001	37,770	55.00	0.002	76,608	40.00	0.004	69,541	32.75	0.004	42,522	40.00	0.02
Hêtre...	254,950	30.00	0.021	741,065	35.75	0.004	1,951,239	40.45	0.1	1,344,232	31.19	0.1	1,221,335	31.09	0.07
Total.	1,162,672,623 P.M.P.	\$35.01	1,743,167,177 P.M.P.	\$41.02	1,901,914,600 P.M.P.	\$37.75	1,190,380,589 P.M.P.	\$30.36	1,722,697,814 P.M.P.	\$29.50
Bardeaux...	74,056,650	\$4.50	188,460,872	\$4.38	320,053,830	\$4.44	279,723,430	\$3.73	339,445,150	\$3.35
Traverses...	1,117,783	.60	2,031,570	.73	890,792	.74	534,723	.46	499,714	.40
Bois à pap'r	1,305,931	12.00	953,875	17.55	729,373	13.54	937,670	9.64	690,195	10.20
Poteaux...	59,077	3.00	43,694	4.00	13,938	3.65	36,959	2.50	65,166	3.15
Piquets...	73,342	.40	37,227	.30	164,208	.21	70,839	.105	942,554	.13
Lattes...	21,230,700	5.00	47,287,722	5.32	103,062,890	6.13	190,966,004	5.25	181,806,975	5.02

(*) Cordes.

APPENDICE No 11

ÉTAT du bois coupé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1924.

ÉTAT des sommes perçues pour droits de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1923-1924.

RÉGIONS	Superficie sous licence durant l'année	Pin, chêne, noyer, billots et bois d'estacade		Pin rouge, orme, frêne, merisier, érable, tamarac, billots et bois d'estacade		Épinette, sapin, cèdre, Pin gris ou cyprès, pruche, bouleau, tremble		Dormants de chemin de fer	Piquets et perches	Bois de chauffage	Primes d'affermage	Infractions	Intérêts	Droits de coupe	Rentes foncières	Honoraires transfert	Total		
		Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Pieds M. P.											Morceaux	Morceaux
Arthabaska.....	10																	\$ 152.00	\$ 152.00
Bonaventure.....	2,701	8,907	482,810			879,412	29,043,110				\$ 3,327.78	\$ 192.00	\$ 1,827.92	\$ 49,122.80	17,703.35	\$ 1,220.00		73,393.94	
Chaudière.....	221	201	12,221			520,713	15,637,012	117				18.00	431.24	25,124.40	2,723.50	540.00		28,840.14	
Gaspé.....	3,075	19,283	1,117,705			2,703,548	60,903,940		227		1,066.67	15.00	615.57	57,468.28	15,720.50	10,680.00		85,566.02	
Lac St-Jean.....	7,049	4,007	226,179			9,761,325	97,670,869	48,212				141.00	4,149.46	183,658.69	46,898.39	680.00		235,527.54	
Matapédia.....	1,187	6,043	260,183			1,736,861	47,307,538				200.00	915.00	3,236.94	86,981.23	7,818.00	160.00		99,311.17	
Montmagny.....	515	23,210	1,207,178	21	1,169	998,941	27,802,784		2,775				1,734.90	50,806.86	3,943.00	400.00		56,884.76	
Ottawa.....	28,281	2,285,326	179,958,152	501,191	30,596,483	7,085,131	209,879,071	9,486	3,508	126	9,466.66	2,675.10	66,855.05	1,216,548.33	137,244.18	11,590.00		1,444,379.32	
Rimouski.....	2,037	6,571	439,591	1,020	49,255	2,574,627	81,070,604	50				198.00	1,281.69	134,993.60	13,156.50			149,629.79	
St-Charles.....	2,771					2,985,457	48,772,968				18,666.67		2,031.82	55,449.66	19,785.50	10,240.00		114,173.65	
St-François.....	288	5,307	321,966	8,601	741,033	455,035	15,983,243	1,835	148			27.00	471.98	28,448.71	2,419.50			31,367.19	
St-Maurice.....	12,752	112,864	8,938,595	17	1,276	16,358,616	265,671,896		4,750	146		3,216.00	2,153.33	406,757.33	82,976.00	38,000.00		533,102.66	
Saguenay.....	12,049	21	2,984	1,076	57,115	4,265,984	74,821,715				573,169.09		29,894.96	108,761.58	69,678.79	1,200.00		782,704.42	
Témiscouata.....	996	25,671	1,511,581	1,934	82,918	2,110,724	71,710,263		407			1,552.00	3,852.09	129,525.65	6,596.50	1,660.00		143,186.24	
	73,941	2,497,414	194,479,154	513,860	31,529,249	52,436,374	1,046,175,913	62,694	11,815	272	\$ 605,896.87	\$ 8,949.10	\$ 118,539.95	\$ 2,533,647.21	\$ 426,815.71	\$ 54,370.00		\$ 3,778,218.84	

G.-C. PICHÉ,
Chef du Service Forestier,

Département des terres et forêts,
 Québec, 30 juin 1924.

HONORÉ MERCIER,
Ministre.

APPENDICE No 10.

BOIS ET FORÊTS.

ETAT des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1924,
dans les districts suivants :

DISTRICTS	MONTANTS
Arthabaska.....	\$ 152.00
Bonaventure.....	73,393.94
Chaudière.....	28,840.14
Gaspé.....	85,566.02
Lac St-Jean.....	235,527.54
Matapédia.....	99,311.17
Montmagny.....	56,884.76
Ottawa.....	1,444,379.32
Rimouski.....	149,629.79
Saguenay.....	782,704.42
Saint-Charles.....	114,177.65
Saint-François.....	31,367.19
Saint-Maurice.....	533,102.66
Témiscouata.....	143,186.24
Total.....	\$ 3,778,218.84

HONORÉ MERCIER,
Ministre.

G.-C. PICHÉ,
Chef Service Forestier.
Département des terres et forêts.
Québec, 30 juin 1924.

APPENDICE No 12.

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités et taxes de feu	Rentes foncières	Primes sur affermage des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1867-68....	3,404.66	22,401.03	3,928.50	165,381.77	195,115.96
1868-69....	2,823.27	55,055.06	74,894.97	198,977.82	331,751.12
1869-70....	7,208.37	64,089.20	22,518.37	1,584.00	267,468.08	362,868.02
1870-71....	3,122.68	63,297.43	62,437.34	4,790.00	272,833.12	406,480.57
1871-72....	4,102.44	86,783.01	56,191.81	4,686.00	292,989.42	444,752.68
1872-73....	3,186.67	90,950.84	68,941.18	9,242.66	346,361.27	518,682.62
1873-74....	32,906.06	97,220.37	31,335.93	5,384.00	361,080.51	527,976.87
1874-75....	15,380.21	90,565.04	3,259.50	15,361.00	408,169.12	53,2734.87
1875-76....	11,025.65	96,881.82	572.00	3,764.07	274,530.64	386,774.18
1876-77....	10,686.72	94,588.07	16,658.82	269,685.24	391,618.85
1877-78....	10,915.20	85,385.12	6,410.00	248,612.84	351,323.16
1878-79....	8,684.01	87,558.04	448.00	526.00	217,664.04	314,880.09
1879-80....	12,065.94	96,157.86	3,219.75	231,437.89	342,881.44
1880-81....	7,611.48	94,633.90	132,774.25	4,548.88	303,950.25	543,518.76
1881-82....	12,069.09	111,113.78	26,931.25	4,239.70	514,252.57	668,596.39
1882-83....	17,006.21	94,424.68	2,055.00	3,441.48	567,815.97	684,743.34
1883-84....	13,363.26	83,399.92	346.27	910.75	562,836.93	660,757.13
1884-85....	9,449.77	99,884.86	68,145.61	2,565.25	350,070.28	530,115.77
1885-86....	13,047.63	100,548.76	112.00	3,646.09	411,220.32	528,574.80
1886-87....	12,429.02	90,684.83	470.00	3,418.28	475,617.40	582,619.53
1887-88....	7,597.91	141,549.88	2,315.03	447,200.87	598,663.69
1888-89....	7,293.81	124,314.09	118,253.65	1,719.25	707,357.20	958,938.00
1889-90....	12,380.96	147,208.72	17,646.04	2,062.31	626,753.66	806,051.69
1890-91....	11,185.81	125,141.77	9,023.12	2,516.25	498,370.30	646,237.25
1891-92....	12,641.42	132,984.95	3,470.53	474,900.79	623,997.69
1892-93....	19,293.97	152,664.67	68,822.10	4,989.04	642,952.63	888,722.41
1893-94....	11,171.82	147,660.59	18,549.78	2,008.12	644,516.69	828,906.92
1894-95....	15,713.15	147,203.51	9,388.05	2,378.25	597,672.60	772,355.56
1895-96....	14,858.21	143,485.73	83,255.20	4,239.47	705,260.31	951,098.92

APPENDICE No 12.—*Suite*

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités et taxes de feu	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1896-97....	11,317.41	155,572.54	4,025.75	3,522.50	607,865.33	782,303.53
1897-98....	15,045.53	148,935.18	30,110.48	3,561.25	713,435.86	911,088.30
1898-99....	21,708.96	166,338.50	129,023.34	7,508.50	569,710.18	894,289.48
1999-00....	13,947.61	170,508.71	339,748.06	2,819.25	585,505.89	1,112,529.52
1900-01....	14,958.50	178,250.71	403,197.72	4,435.00	633,230.12	1,234,072.05
1901-02....	13,146.91	163,983.00	201,483.39	11,871.74	664,552.44	1,055,037.48
1902-03....	14,895.70	187,206.25	352,004.58	20,076.00	667,631.96	1,241,814.49
1903-04....	16,988.03	176,226.41	252,554.01	6,575.06	715,134.02	1,167,477.53
1904-05....	23,391.17	208,712.00	389,576.12	8,166.41	750,340.85	1,380,186.55
1905-06....	18,143.97	206,809.20	253,545.00	10,714.50	776,901.37	1,266,114.04
1906-07....	14,891.61	214,452.00	15,911.50	773,130.29	1,018,385.40
1907-08....	11,243.13	215,053.00	16,080.00	13,917.00	721,784.45	978,077.58
1908-09....	41,379.31	206,940.00	7,583.00	650,458.33	906,360.64
1909-10....	51,673.37	242,708.00	4,561.00	734,953.17	1,033,895.54
1910-11....	52,528.83	221,215.50	31,444.00	821,719.37	1,126,907.70
1911-12....	24,391.72	323,584.50	9,023.00	3,082.00	1,173,363.09	1,533,474.31
1912-13....	31,605.13	330,203.09	14,196.00	1,134,167.19	1,510,171.41
1913-14....	37,362.12	359,287.00	9,288.00	1,183,021.61	1,588,958.73
1914-15....	43,716.94	359,834.00	34,343.85	10,002.00	1,288,708.83	1,736,605.62
1915-16....	58,082.02	352,380.26	40,816.13	10,720.00	1,221,683.82	1,683,682.23
1916-17....	60,075.07	347,505.25	37,176.57	7,508.00	1,115,892.72	1,568,157.61
1917-18....	39,429.16	305,581.50	151,664.32	6,356.00	910,436.48	1,413,467.46
1918-19....	120,221.08	439,320.09	142,000.82	9,616.00	1,312,810.57	2,023,968.56
1919-20....	66,247.72	439,232.25	307,601.70	33,512.00	1,757,862.59	2,604,456.26
1920-21....	166,814.02	460,093.63	142,380.00	197,895.00	2,068,173.10	3,035,360.75
1921-22....	182,525.17	430,569.57	19,166.66	86,920.00	2,972,577.25	3,691,758.65
1922-23....	85,402.96	508,786.91	307,894.47	338,501.00	1,907,556.76	3,148,142.10
1923-24....	127,449.05	426,815.71	605,896.87	89,370.00	2,533,647.21	3,778,218.84
Total....	1,701,208.59	10,913,947.29	5,049,252.66	1,094,727.69	43,052,221.50	61,801,700.62

G.-C. PICHÉ,
Chef Serv. Forestier.

HONORÉ MERCIER,
Ministre.

Département des terres et forêts,
 Québec, 30 juin 1924.

APPENDICE No 13.

RAPPORT SUR LA PROTECTION DES FORÊTS

QUEBEC, le 18 décembre, 1924.

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,

Québec.

Monsieur le Ministre,

Pour ajouter aux données forcément incomplètes que contenait le rapport publié l'an dernier, j'ai cru devoir vous soumettre certains faits supplémentaires relativement aux incendies forestiers que nous avons eu à déplorer au cours de la saison 1923. J'ai aussi compilé certaines statistiques qui n'ont pu être complétées que cette année.

Je regrette d'avoir à déclarer que les prévisions énoncées dans le dernier rapport annuel: "que lorsque l'histoire des feux de 1923 sera complète, elle prouvera que cette année a été encore plus désastreuse que l'année 1922" furent plus que justifiées car, durant l'année calendaire de 1923, les rapports reçus par le Service de la Protection des Forêts montrent qu'une aire de 3,039,725 acres ou 4,749½ milles carrés de terres boisées fut brûlée, comme résultat de 997 feux de forêts, dont les frais d'extinction se chiffrent à \$595,109.20, le dit montant étant réparti comme suit:

Feux sur terrains affermés.	\$333,351.95	ou	56.02%
" " " privés.	261,757.25	"	43.98%

\$595,109.20

De ce total

Les concessionnaires ont payé:.....	\$166,675.99	ou	28.1%
Le gouvernement a payé.....	428,433.21	"	71.99%

\$595,109.20

De ces feux, 191 ou 19.2%	ont eu lieu en	mai
492 " 49.3%	"	juin
212 " 21.3%	"	juillet
62 " 6.2%	"	août
20 " 2.0%	"	septembre
20 " 2.0%	"	octobre

Les causes de ces incendies ont été rapportées comme suit:

Abatis.....	357	ou	35.8%
Chemin de fer.....	92	"	9.2%
Feux rallumés.....	11	"	1.1%
Foudre.....	64	"	6.5%
Pêcheurs et chasseurs.....	50	"	5.0%
Voyageurs et fumeurs.....	85	"	8.5%
Travailleurs en forêt.....	48	"	4.8%
Cantonniers.....	5	"	.5%
Terrains voisins.....	12	"	1.2%
Causes inconnues.....	225	"	22.6%
Prospecteurs.....	16	"	1.6%
Indiens.....	7	"	.7%
Moulins à scie.....	4	"	.4%
Incendiaires.....	3	"	.3%
Cueilleurs de fruits.....	10	"	1.0%
Déchets brûlés.....	8	"	.8%

Total.....997 feux.

L'aire brûlée durant chaque mois, fut:

Mai.....	458,412	acres	ou	15.1%
Juin.....	2,251,708	"	"	74.1%
Juillet.....	305,132	"	"	10.0%
Août.....	18,050	"	"	.5%
Septembre.....	4,644	"	"	.2%
Octobre.....	1,779	"	"	.1%

Total..... 3,039,725 acres.

Ces chiffres sont intéressants, car ils justifient une déclaration faite dans un rapport précédent, que le mois de mai n'est pas toujours le plus dangereux pour les feux de forêts; le mois de juin 1923 montre 74.1% du dommage total contre 15.1% pour le mois de mai; et, 49.3% des feux contre 19.2% pour mai.

Les différents massifs forestiers consumés par l'incendie peuvent se répartir comme suit:

828,071	acres,	ou	27.2%	de bois marchand.
443,072	"	"	14.6%	jeune forêt.
768,225	"	"	25.3%	vieux brûlés
227,810	"	"	7.5%	brûlés récents
729,641	"	"	24.0%	bûchers récents
42,906	"	"	1.4%	autres végétations.

3,039,725 acres. (1).

(1) Pour plus de détails, voyez les tableaux 1, 2, et 3 à la fin de ce rapport.

Une étude attentive du tableau ci-contre démontre que les chiffres donnés comme “vieux brûlés” et “récents brûlés” sont généralement sujets à mettre le public sous une fausse impression. En effet, l'on peut croire qu'il s'agit de nouvelles pertes tandis que, comme vous le savez, plusieurs brûlés sont susceptibles d'être mentionnés plus d'une fois dans des statistiques subséquentes.

Relativement aux autres chiffres, pour ne pas dire à tous les chiffres, je tiens à attirer votre attention sur le fait qu'ils peuvent donner une très mauvaise impression des pertes qui ont été subies par les forêts. De fait, des rapports d'ingénieurs forestiers, à la suite d'inventaires complets de limites à bois situées dans les différentes parties de la Province, établissent que ce qui fut donné comme territoire brûlé en entier, offrait, en plusieurs endroits, de grandes étendues de bois vert.

Des 55,068.7 milles patrouillés par les Associations, 3,318 milles furent brûlés.

Des 22,475 milles patrouillés par les concessionnaires, ne faisant pas partie des associations de protection, 538.9 furent brûlés.

Et des 23,300 milles patrouillés par les organisations du gouvernement, 892.6 milles furent brûlés.

Des 100,843.8 milles patrouillés, 4,749.5 milles ou 4.7% furent brûlés. Il est cependant juste de déclarer que ceux à qui avait été confié la charge de protéger nos forêts contre le feu, en 1923, ont eu à faire face à une situation difficile, à cause de la sécheresse qui a régné, presque sans interruption, dans une grande partie de la province durant les mois de mai, juin, juillet et août.

INFRACTIONS AUX LOIS DU FEU.

Les infractions aux lois de la Protection des Forêts qui furent rapportées durant la saison 1923, se chiffrent à 268, réparties comme suit:

Feu mis aux abatis sans permis.....	182	ou	67.9%
“ “ “ souches “ “	3	“	1.1%
Refus d'obéir aux ordres du garde-feu.....	67	“	25.0%
Fumeurs.....	6	“	2.2%
Broussailles brûlées sans permis.....	1	“	0.4%
Négligence de surveiller le feu.....	9	“	3.4%
Total.....	268		

EXHIBIT No 1

CAUSES DES FEUX POUR 1923

CAUSES	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Total
Abatis.....	74	223	37	18	4	1	357
Chemins de fer.....	25	50	14	3			92
Feux rallumés.....		2	8	1			11
Foudre.....	3	13	44	4			64
Pêcheurs et chasseurs.....	17	20	11	2			50
Voyageurs et fumeurs.....	27	33	15	5	4	4	88
Ouvriers forestiers.....	9	16	6	7	5	9	52
Constructeurs de chemins.....		2	8	3			13
Feux venant des terrains voisins de la province.....	2	7	2			1	12
Inconnus.....	31	113	60	11	5	5	225
Prospecteurs.....	2	9	3	2			16
Indiens.....	1	4		2			7
Cueilleurs de fruits.....			4	4	2		10
Total.....	191	492	212	62	20	20	997
Percentage.....	19.2	49.3	21.3	6.2	2.0	2.0	100%

EXHIBIT No 2

QUANTITE D'ACRES BRULÉES DURANT LA SAISON 1923

—	Nombre de feux	Bois marchands	Jeunes bois	Vieux brûlés	Jeunes brûlés	Buchers récents	Autres forêts	Total	%
Mai.....	191	44,220	97,640	68,286	84,744	155,143	8,379	458,412	15.1
Juin.....	492	677,098	299,066	626,405	135,175	480,410	33,554	2,251,708	74.1
Juillet.....	212	105,324	42,970	64,744	7,381	83,907	806	305,132	10.0
Août.....	62	835	963	8,253	301	7,532	166	18,050	.5
Septembre.....	20	60	2,242	84	6	2,251	1	4,644	.2
Octobre.....	20	534	191	453	203	398	0	1,779	.1
Total.....	997	828,071	443,072	768,225	227,810	729,641	42,906	3,039,725	100.0

EXHIBIT No 3

QUANTITE D'ACRES BRULÉES DURANT LA SAISON 1923

COMPAGNIES	Nombre de feux	Bois marchands	Jeunes bois	Vieux brûlés	Brûlés récents	Buchers récents	Autres forêts	Total
Ottawa River Forest Protect Association...	197	198,696	101,719	36,700	66,740	147,812	11,118	562,785
St-Maurice Forest Protective Association...	144	384,752	176,953	320,886	75	222,164	1,104,830
Laurentian Forest Protective Association...	66	28,620	7,841	52,373	1,432	25,044	76	115,386
Southern St. Lawrence F. P. Association (Brûlé).	190	17,091	42,105	3,697	116,660	1,728	181,281
Southern St. Lawrence F. P. Ass. (Guérin)....	92	8,787	31,570	675	118,220	159,252
Non-membres des associations.....	108	27,047	20,172	96,153	106,150	69,359	25,998	344,879
Abitibi.....	76	19,588	1,454	698	9,176	316	959	32,191
Lac St-Jean, Chicoutimi.	73	10,359	27,497	21,370	16,653	11,351	3,007	90,237
Côte-Nord.....	3	350	1,200	1,550
Haut-St-Maurice.....	4	55,440	51,040	165,520	272,000
Témiscaming.....	15	77,234	50,890	20,880	17,420	166,424
Cantons de l'Est.....	29	107	4,306	850	2,332	1,295	20	8,910
Total.....	997	828,071	443,072	768,225	227,810	729,641	42,906	3,039,725

EXHIBIT No 4

RAPPORT 1923

RÉSUMÉ

	Nombre	Percentage
RÉSULTAT : 1.— Amendes imposées avec frais.....	109	40.7
2.— Amendes seulement, frais remis.....	50	18.6
3.— Frais seulement, amendes non imposées.....	22	8.2
4.— Plaintes retirées.....	23	8.6
5.— Jugements suspendus.....	11	4.1
6.— Causes renvoyées.....	52	19.4
7.— Régérées par arrangement.....	1	.4
Total des causes en 1923.....	268	100.0%

EXHIBIT No 5

NOMBRE D'INFRACTIONS DANS CHAQUE MOIS, SAISON 1923

MOIS	Nombre	Percentage
Mai.....	23	8.6
Juin.....	199	74.2
Juillet.....	41	15.3
Août.....	2	7
Septembre.....	1	.4
Octobre.....	2	.8
Total.....	268	100.0%

EXHIBIT No 6

RESUMÉ DES SOMMES PAYÉES DURANT L'ANNÉE FISCALE 1923-1924.

Subsides aux associations de protection.....	\$ 13,500.00
Salaires et dépenses pour la lutte contre les incendies, sur les terrains patrouillés par les associations.....	\$ 365,510.75
Comptes de feux payés aux concessionnaires qui ne font pas partie des associations de protection.....	\$ 44,727.38
Salaires et dépenses payés aux inspecteurs, aux gardes-feux du Gouvernement, et à leurs assistants.....	\$ 146,589.43
DÉTAIL :— Inspecteurs.....	\$ 52,204.27
Gardes-feux.....	\$ 88,319.13
Gardes-feux adjoints.....	\$ 6,066.03
Salaires et dépenses payés pour la lutte contre les incendies sur les terrains patrouillés par les officiers du Gouvernement.....	\$ 41,073.83
Impressions.....	30,303.25
Outillage d'ouvriers et de gardes-feux.....	112,866.98
Personnel du bureau.....	12,508.69
Dépenses de voyage.....	387.85
Fournitures de bureau.....	2,250.63
Conférences.....	1,000.00
Expéditions de marchandises.....	1,964.74
Souscriptions de membres.....	10.00
Affiches.....	11,392.00
Loyers de garage et bureau.....	320.00
Plaques d'identification pour inspecteurs et gardes-feux.....	717.50
Essence.....	150.44
Patrouille aérienne.....	10,376.75
Construction d'un garage et de camps.....	898.82
Bois de construction.....	913.43
Provisions.....	780.73
Primes d'assurance.....	545.70
Paiements pour services professionnels.....	58.80
Taxe.....	36.70
Allocation.....	1,000.00
Téléphone.....	115.00
Total.....	\$ 800,000.00

APPENDICE No 14

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DU SERVICE DES ARPENTAGES POUR LES
DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1924

L'honorable HONORÉ MERCIER,
Ministre des terres et forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel sur les travaux accomplis par le Service des arpentages pendant les douze mois expirés le 30 juin 1924.

TRAVAUX SUR LE TERRAIN

Un nombre assez considérable de travaux d'arpentage très importants ont été terminés sur le terrain au cours de l'année dernière. Pour n'en mentionner que quelques uns, au hasard, nous avons le levé du plan des rivières Pentecôte et Aux Rochers, dans le comté du Saguenay et celui de la rivière Dartmouth, dans le comté de Gaspé. Ces relevés nous étaient absolument nécessaires aux fins d'obtenir des renseignements exacts sur les régions arrosées par ces cours d'eau.

Quant aux renouvellements de l'arpentage primitif de parties de certains anciens cantons—maintenant ouverts à la colonisation—nous avons eu des équipes d'arpenteurs dans Blandford, Mazenod et Guerin. Ces opérations étaient urgentes, car tous vestiges de l'arpentage originaire étaient disparus et les nouveaux colons se trouvaient dans l'impossibilité de pouvoir localiser les lots qu'ils avaient acquis de la Couronne.

Enfin, pour répondre aux besoins toujours croissants du Service des Mines, nous avons dû faire exécuter des travaux de haute précision et de nature toute spéciale dans les cantons suivants, situés dans la région aurifère du Témiscamingue et de l'Abitibi: Rouyn, Dufresnoy, Dasserat, Boischatel, Dufay et Montbeillard. Evidemment, ces cantons n'ont pas été subdivisés en lots de fermes, car c'eut été chose inutile et trop dispendieuse—pour le moment, du moins.

Nous nous sommes donc contentés de faire le tracé des lignes extérieures et centrales dans chacun de ces cantons ainsi que le relevé de tous les lacs et cours d'eau situés dans leurs limites. Par cette manière de procéder et à l'aide des nombreuses bornes en fer plantées par nos arpenteurs, comme monuments officiels, et, des milliers de plaques en cuivre ou en aluminium qui ont été laissées comme points de repère, nous croyons que les prospecteurs auront toute la facilité voulue pour rattacher leurs claims à des points bien déterminés de nos arpentages officiels. Ceci, par conséquent, fait disparaître bien des ennuis, que nous eûmes à subir jusqu'à aujourd'hui.

NOUVEAUX TRAVAUX COMMENCÉS AU COURS DE L'ANNÉE

Nous avons chargé plusieurs brigades d'arpenteurs de l'exécution de travaux d'arpentages d'une importance majeure et de nécessité absolue, au cours du dernier exercice financier.

En premier lieu, les demandes pressantes qui nous arrivaient, presque chaque jour, touchant la délimitation d'une douzaine de cantons situés aussi dans la zone aurifère du Témiscamingue, nous ont forcés de mettre huit équipes sur le terrain afin que tous ces travaux soient terminés pour la fin de 1924.

Toutefois, nous avons quelque peu modifié notre système de l'année dernière et nos arpenteurs ont reçu instructions de tracer une ligne médiane-Est-Ouest—dans chaque canton—afin que les moyens de raccordement pour les claims miniers soient encore plus faciles et que ces arpentages privés puissent être faits avec une plus grande précision.

Il est à remarquer que ces travaux étaient nécessaires—non seulement pour le Service des Mines—mais tout aussi bien pour celui des arpentages afin de nous permettre d'obtenir tous les renseignements possibles pour que nous puissions compléter notre carte de ce territoire, lequel, selon les géologues, est un véritable "Nouveau Klondyke".

Des équipes, au nombre de quatre, ont été chargées de faire le relevé des rivières Toutnoustook, Manicouagan et Malbaie, ainsi que la délimitation du périmètre du bassin de la rivière Pentecôte. Ces opérations ne pouvaient être remises à plus tard, à moins de causer des embarras sérieux au Service Forestier.

A la demande de la Colonisation, des instructions ont aussi été émises pour des renouvellements d'arpentages dans les cantons de Langelier et de Cox; tandis que deux nouveaux cantons, Miniac et Desboues,

dans le comté de l'Abitibi, ont été divisés en lots de fermes, sur toute leur étendue.

Pour nos propres besoins nous avons aussi chargé deux équipes d'arpenteurs de l'établissement d'un réseau de lignes de bases et de méridiennes, l'une dans le nord de l'Abitibi et l'autre dans le comté du Saguenay—régions encore pratiquement inconnues. Ces deux brigades ne pourront terminer leurs travaux qu'en 1925, étant donné le champ lointain de leurs opérations.

Deux autres partis d'arpenteurs sont aussi à faire des travaux semblables, mais sur une moindre échelle, dans la région du Haut St-Maurice.

Lorsque tous les plans, carnets d'opérations et rapports de ces arpenteurs seront complétés nous aurons en mains une mine d'informations de la plus grande valeur pour tous les Services de ce Département.

DIVERS

Au cours de l'année, nous avons fait diviser, en lots de fermes, une superficie totale de 20,319 acres. En sus, nous avons eu à faire certaines corrections d'arpentages, enquêtes et études sur le terrain, règlements de difficultés qui ont surgi entre colons et la Couronne, etc., etc. Toutes ces questions nécessitaient notre action immédiate car, autrement, elles seraient devenues des plus graves et des plus dangereuses.

Le tableau suivant vous donnera une idée, Monsieur le Ministre, de la somme de travail accomplie par nos arpenteurs sur le terrain en vertu d'instructions émises par ce Département:

Établissement de lignes extérieures et centrales de cantons.....	278.04	milles
Tracé de lignes de rangs.....	141.36	"
Simple chaînage de vérification et contrôle de direction...	79.96	"
Développement total des rives des lacs et cours d'eau relevés.....	1543.87	"
Relevés de portages.....	148.49	"
Lignes d'essai.....	30.06	"
Lignes de comtés.....	132.58	"
Lignes de bases et méridiennes.....	152.05	"
Lotissement sur lacs, rivières ou chemins.....	4.50	"
Relevés de chemins.....	27.62	"
Total.....	2538.53	

Quant aux instructions officielles, qui ont été données aux arpenteurs en charge d'équipes en campagne, elles peuvent se classer comme suit :

Pour le renouvellement de l'arpentage primitif de cantons, pour fins de colonisation.	4
Pour délimitation de concessions forestières.	7
Pour arpentage de claims miniers.	3
Pour délimitation de cantons, dans la région aurifère du Nord-Ouest de la province.	8
Pour expertise dans une question de bornage de concession forestière (devant les tribunaux)... ..	1
Pour rattachement de points géodésiques, sur le littoral du Saint-Laurent.	1
Pour lignes de bases et méridiennes, dans le comté de Saguenay....	1
Pour ligne limitative de canton.	1
Pour subdivision de village.	1
Pour relevés de rivières.	3
Pour ligne de comté.	1
Pour délimitation de blocs forestiers.	1
Pour correction de ligne de canton....	1
Pour division de cantons en lots de fermes.	2
Pour établissement de lignes extérieures de cantons....	3
Pour arpentages municipaux.	2
Total.	40

Sont aussi annexées, à chacune de ces instructions particulières, copies de nos instructions générales, à chaque clause desquelles, tout arpenteur est rigoureusement tenu de se conformer.

TRAVAIL DE BUREAU

Bien qu'au cours de l'année dernière, notre besogne journalière ait encore considérablement augmenté, nous croyons, grâce à la bonne volonté, à l'appui sincère et loyal de notre personnel, avoir pu satisfaire, dans la mesure du possible, à la tâche qui nous a été confiée.

La correspondance journalière est pratiquement le double en volume de celle de l'année précédente. Les dossiers, qui nous sont référés,

pour études et action, par d'autres Services de l'administration, ont de beaucoup augmenté en nombre, de même que nos propres documents que nous avons à examiner, à vérifier ou à contrôler.

Quant aux spécifications que nous avons dû préparer, elles se chiffrent au nombre de 2664: parcelles de terrain couvrant une superficie globale de 231,941 acres.

A tout ce qui précède, nous pourrions ajouter les descriptions officielles de cantons, paroisses, etc., ainsi que les rapports et mémoires que nous sommes tenus de faire à chaque fois qu'une question quelconque nous est référée.

PLANS LITHOGRAPHIÉS

Nous avons aussi continué la publication de plans lithographiés d'un certain nombre de cantons, lesquels sont lithographiés à l'échelle de "1" mille au pouce. Nous croyons que ces lithographies sont d'une grande utilité, si l'on peut en juger par les demandes qui, chaque jour, nous en sont faites.

CARTOGRAPHIE

J'ai le plaisir de vous informer qu'il nous a été possible de publier des éditions préliminaires de deux de nos cartes régionales, ainsi qu'une seconde édition du feuillet Sud de notre carte générale de la province, à l'échelle de 20 milles au pouce. (1914).

Celle de la région Témiscamingue-Abitibi (No 8) était attendue depuis longtemps et je crois que nous avons raison d'en être satisfaits. Elle est dressée à l'échelle de trois (3) milles au pouce: moyenne qui répond mieux aux besoins de chaque Service que celle de quatre (4) milles.

Nous n'avons publié qu'une édition limitée de l'ancien manuscrit de la carte de la Gaspésie (No 7), en attendant qu'un nouveau manuscrit soit préparé travail absolument nécessaire. La prochaine édition contiendra toutes les nouvelles données que nous avons de cette vaste région.

Le nouveau feuillet Sud de la carte générale de la province indique les divisions électorales telles qu'actuellement statuées.

Nous n'avons pas cru nécessaire de faire publier une nouvelle édition du feuillet Nord, pour la raison que nous n'avons aucune nouvelle donnée d'arpentage à ajouter à l'ancien manuscrit. D'ailleurs il nous

reste en mains encore assez d'exemplaires de ce feuillet Nord pour suffire aux besoins de l'année prochaine.

Nous devons, de plus, au cours de l'exercice financier prochain, faire imprimer une deuxième édition de notre carte Témiscamingue-Abitibi afin de pouvoir y coucher toutes les nouvelles données d'arpentages qui nous seront fournies par les équipes d'arpenteurs actuellement en campagne et qui devront terminer leurs travaux cet automne.

Cette carte est en très grande demande, vu le grand développement minier qui se fait à l'heure qu'il est dans cette région.

Nous sommes aussi à préparer des manuscrits pour nous permettre de publier les nouvelles cartes de la région de l'Ottawa (no 1) et du Haut St-Maurice (no 5A).

La préparation de ces documents ne peut retarder si nous voulons nous tenir à la hauteur de la situation.

Nous n'hésitons pas à affirmer que des cartes exactes sont une nécessité absolue et ce, non seulement dans l'intérêt des Départements qui sont les plus mêlés aux questions de terrains et de propriétés—tels: Terres et Forêts, Procureur-Général, Colonisation,—mais tout aussi bien dans celui du public en général.

Toutefois, avant de pouvoir confectionner ces documents, des arpentages précis et basés sur des procédés scientifiques doivent être exécutés sur le terrain.

Quant à notre province, nous y trouvons encore des régions qui nous sont presque inconnues. Il suffit de songer à l'étendue de ce territoire, compris entre le Saguenay et la frontière Est de la province, pour nous faire réaliser que cette vaste région, arrosée par des rivières majestueuses, peut contenir des ressources naturelles de premier ordre.

Dans notre rapport du 30 juin 1923, nous avons attiré votre attention sur les travaux importants exécutés dans notre Province, par le Service Géodésique Fédéral.

Nous croyons de notre devoir d'affirmer, encore une fois, qu'il est absolument nécessaire que ces travaux se poursuivent et même qu'ils prennent plus d'ampleur.

En effet, il est notoire que l'Arpentage Géodésique est à la base de l'Arpentage d'un pays. Ici, au Canada, il a été jusqu'à aujourd'hui du ressort exclusif du Gouvernement central à Ottawa, et le Service Géodésique Fédéral a assumé la responsabilité de faire exécuter les travaux Géodésiques nécessaires dans chaque Province du Dominion.

La Province de Québec a toujours bénéficié de ce Service, et, si ses opérations étaient suspendues ou même diminuées au point de ne plus répondre à nos besoins, nous serions alors dans l'onéreuse obligation d'organiser notre propre Service Géodésique et d'exécuter ces travaux nous-mêmes. Nous le répétons, ils sont indispensables à l'Arpentage de notre Province.

C'est pour ces diverses raisons que nous avons insisté et que nous insistons de nouveau pour que les officiers du Service Géodésique Fédéral continuent à nous faire bénéficier de leurs travaux dans notre Province et augmentent, si possible, l'importance de leurs opérations, afin de satisfaire à toutes nos demandes.

En vous soumettant ces quelques remarques, Monsieur le Ministre, nous le faisons parce que nous croyons dans l'avenir de notre province—la plus ancienne de la puissance. Nous voudrions qu'elle continue à battre le marche du progrès—au point de vue arpentage, surtout. Nous ne demandons pas mieux de la voir au premier rang parmi les pays du monde, pour tout ce qui touche, de près ou de loin, à l'arpentage et à la cartographie.

A tout événement, quel que soit le sort que l'avenir nous réserve; quels que soient les moyens qui nous seront fournis pour mener notre tâche à bonne fin, nous ne cesserons de proclamer que la vieille province de Québec n'a pas à rougir de ce qui a été accompli dans le passé, sur son territoire, en ce qui regarde les travaux exécutés sur le terrain, par nos arpenteurs.

TRAVAUX INSPECTÉS, OFFICIELLEMENT ACCEPTÉS ET DÉPOSÉS DANS NOS ARCHIVES

COMTÉ D'ABITIBI

Division du canton de Desboues, en lots de fermes, pour besoins de colonisation.

Ces opérations ont été exécutées sur le terrain par Messieurs les arpenteurs Lorenzo Bernier et J.-A. Fleury, lesquels nous disent dans leur rapport, qu'en général ce canton présente un terrain légèrement ondulé, avec une chaîne de petites montagnes qui le traverse du sud-ouest au nord-est. En grande partie le sol comporte une forte proportion de glaise. Cependant, sur les hauteurs, il est sablonneux et même rocheux. Les lots les plus propres à la culture sont situés dans les parties sud-est et nord-ouest du canton.

Les essences forestières sont l'épinette noire, l'épinette blanche, le cyprès et le sapin.

CANTON DE MONTGAY

Renouvellement de l'arpentage de ce canton, par M. Arthur Lepage, A.-G.

En général le terrain est assez plan. Il y a bien quelques montagnes qui rendent impropre à la culture environ 5% de la superficie totale de ce canton. Le sol est plutôt argileux et recouvert d'une bonne couche de terre arable, tantôt jaune, brune ou noire. Les meilleurs lots sont situés au nord-est de la paroisse Goulet, dans les rangs, 1, 2 et 3 ainsi que sur les rives du Lac Parent (Shabogama) sur toute la profondeur du canton. Autour des lacs Bernadette et Tremblay, on y voit de la belle terre franche et de la terre noire à grains. Ici le bois est d'assez belles dimensions; droit et sain, il croît dans un sol dépourvu de mousse et couvert de foin d'original et de framboisiers.

Ce canton est situé à environ trois (3) milles de la gare de Senneterre, au nord du chemin de fer. On peut s'y rendre par trois routes différentes: la première part de la gare de Senneterre et atteint le canton près de la ligne centrale; la seconde conduit de la gare de Goulet et suit la limite extérieure ouest des rangs 1 et 2, servant de débouché aux colons qui résident à cet endroit; la troisième longe le lac Parent, dans les rangs 1, 2 et 3, puis, doit être continuée jusqu'au rang 7. De plus, tous les lots en bordure du lac Parent sont faciles d'accès en yatch à gazoline ou en chaloupe, depuis le village de Senneterre. Ce dernier mode de transport est en grand usage parmi les colons.

Établissement des lignes extérieures et centrales, et levé du plan de tous les lacs et cours d'eau dans les cantons de Montbray et de Duprat, pour répondre aux besoins du Service des Mines.

Ces opérations, confiées à Messieurs les arpenteurs Joncas et Malouin, étaient devenues nécessaires pour permettre aux nombreux prospecteurs, qui parcourent ces cantons, de localiser leurs claims miniers.

Vu que ces travaux ne permettaient pas aux arpenteurs de traverser ces cantons en tous sens, comme la chose est possible dans une subdivision en lots de fermes, leurs remarques ne s'appliquent qu'aux parties immédiatement avoisinantes des lignes tracées ou des cours d'eau relevés.

Voici un résumé du rapport des arpenteurs précités:

CANTON DE MONTBRAY

“*Ligne Sud.*—Depuis la ligne interprovinciale, jusqu’au poteau du quatrième mille, le terrain est très accidenté. Nous traversons une baie du lac Dasserat à la fin du troisième mille et au commencement du quatrième. Le feu a ravagé cette partie de la forêt, il y a quelques années. Le sol est rocheux et impropre à la culture. Sur le cinquième mille nous traversons le lac Dasserat que nous longeons sur le sixième mille pour le traverser sur deux petites baies.”

“La forêt est en bois vert depuis le quatrième mille jusqu’à huit (8) milles et 20 chaînes, où nous traversons une petite rivière qui se déverse dans le lac Arnoux. Les principales essences, que nous y remarquons, sont l’épinette, sapin, bouleau, tremble et quelques cèdres surtout aux abords du lac Dasserat. Le terrain est ondulé.”

“Du côté Est de la petite rivière ci-haut mentionnée jusqu’à la limite Est du dit canton, un feu de cet été a complètement détruit la forêt ne laissant que les troncs calcinés et des roches nues.”

“*Ligne Est.*—Nous avons établi cette ligne dans une direction nord astronomique sur une longueur de neuf milles et soixante-huit chaînes. Le terrain y est très accidenté. Les montagnes sont rocheuses et le bois est très petit à plusieurs endroits; il y a eu un feu qui a tout détruit, laissant à nu la pierre sur de très grandes distances et cela depuis le cinquième mille sur presque toute l’étendue jusqu’à la limite nord du canton. Le feu de cet été n’a exercé ses effets que sur une distance d’un quart de mille de la ligne sud.”

“Le sol est complètement impropre à la culture sur tout le parcours de cette ligne. Le bois en général est petit et il ne se trouve que dans les ravins; nous y remarquons toutefois des épinettes d’un diamètre de 18 pouces sur le parcours du dixième mille.”

“*Ligne Nord.*—Le terrain est ondulé sur presque toute la partie traversée par cette ligne. Nous rencontrons des traces de vieux brûlis sur les montagnes et coteaux tandis que les parties planes et les abords des rivières et lacs sont en bois vert. Nous y remarquons l’épinette, le sapin, le bouleau, le tremble et le cèdre; ces deux dernières essences se trouvent surtout aux alentours des lacs et cours d’eau.”

“Le sol, d’une manière générale, n’est pas très favorable à la culture et est surtout rocheux.”

“*Ligne interprovinciale.*—Cette ligne traverse une région très accidentée et presque entièrement impropre à la culture, le sol étant très rocheux et les montagnes étant composées exclusivement de pierre.”

“Le feu a parcouru cette région il y a quelques années et l’on remarque que presque toutes les hauteurs ont eu à souffrir du désastre, tandis que dans les ravins et aux alentours des ruisseaux on rencontre encore quelques arbres verts. Les principales essences sont: épinette, sapin, bouleau, tremble et quelques cèdres aux endroits plus mouilleux”.

“*Ligne centrale.*—Nous avons établi cette ligne dans une direction nord astronomique, donnant à chacun des rangs une profondeur de (80.80) quatre-vingt chaînes et quatre-vingts mailles. Dans les cinq premiers rangs, le terrain est ondulé; nous traversons une baie du lac Dasserat à un quart de mille du point de départ et, à cinquante-six chaînes et quatre-vingts mailles, une autre baie du même lac, sur une distance d’un demi mille. Nous traversons la rivière Kanusata dans le deuxième et le troisième rang”.

“Dans les sixième et septième rangs le terrain est montagneux pour devenir plus plan sur les derniers rangs où l’on remarque les ravages d’un brûlis récent.”

“Les principales essences forestières sont: épinette, sapin, bouleau, tremble et quelques cèdres.”

CANTON DE DUPRAT

“*Ligne Sud.*—Cette ligne traverse une région très accidentée sur les cinq premiers milles et le feu a exercé ses effets néfastes sur le parcours de ces derniers, jusqu’au lac Flavrian, et cela à une faible distance au nord de la ligne. Le terrain est plan aux alentours du lac Flavrian, jusqu’au dixième mille, où il devient montagneux. Le sol est rocheux et par conséquent peu favorable à la culture. Le bois se compose d’essences mélangées réparties comme suit: bouleau, épinette, sapin, tremble et quelques cèdres.”

“*Ligne Est.*—Cette ligne a été établie au cours de l’été dernier par l’arpenteur P. Dutil. Sur les six premiers milles à partir de la limite sud du canton, le terrain est montagneux et le feu de cet été a exercé ses ravages sur presque toute cette distance, et, de cette partie de forêt verte, il ne reste que des pierres nues et des troncs dénudés de leur feuillage. Sur les autres milles le terrain est ondulé et en bois vert. Nous remarquons des arbres de gros diamètre dans le dixième mille surtout: épinette et cyprès.”

“*Ligne Nord.*—Nous avons renouvelé cette ligne sur une distance de dix milles. Le terrain est ondulé. Les principales essences forestières que l’on y rencontre sont épinette, sapin, bouleau, cèdre. Le sol n’est pas très favorable à la culture et est de nature rocheuse sur la plus grande partie.”

“*Ligne Centrale.*—Nous avons établi cette ligne dans une direction nord astronomique, donnant à chacun des rangs une profondeur de quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles.”

“Le terrain est relativement plan dans les parties sud et nord, tandis qu’il est montagneux dans la partie centrale. La partie sud a été ravagée par des feux récents.”

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

“*Topographie.*—Le terrain est accidenté, presque sur toute l’étendue de ces deux cantons.”

“D’une manière générale, le sol, de nature rocheuse, est impropre à la culture”.

“*Moyens de communication.*—On peut se rendre dans ces deux cantons par deux chemins différents; le premier par La Sarre, station du chemin de fer Transcontinental, en suivant la rivière du même nom, le lac Duparquet et la rivière Kanasuta. Le second en suivant l’itinéraire décrit au commencement de ce rapport”.

CANTON DE DUFRESNOY

Tracé des lignes extérieures, etc., du canton de Dufresnoy, par M. l’arpenteur J.-P. Dutil.

Extraits de son rapport:

“Le canton Dufresnoy est très facile d’accès par Villemontel, Abitibi. Les rivières Villemontel et Kinojévis forment une route agréable et sûre, les rapides étant très peu nombreux, en effet on n’en rencontre que trois dont les portages sont courts et bien battus”.

“Deux jours suffisent pour franchir les quarante-huit milles qu’il y a entre le village de Villemontel et le canton. En hiver on peut entrer dans Dufresnoy par Macamic et en une seule journée. Du village de La Sarre, on peut aussi pénétrer dans Dufresnoy par la rivière La Sarre, le lac Abitibi, le lac Duparquet et le lac Dufresnoy. C’est la route que suivent les indiens qui ont actuellement leur campement sur une île du lac Dufresnoy.”

“*Topographie générale.*—Le canton de Dufresnoy n’est pas montagneux. Sur le lac Dufault, on aperçoit quelques montagnes dans le sud-ouest et le nord-ouest. Du lac Dufresnoy on peut aussi en apercevoir une, dans le sud-ouest. Ces montagnes sont peu élevées, n’atteignant jamais plus d’un demi mille de longueur et sont complètement brûlées.”

“Le sol, dans le canton, est pour ainsi dire inculte. Dans l’ouest il est fortement ondulé et très rocheux; dans l’est on y rencontre parfois de l’argile, plus souvent du sable.”

“*Essences forestières.*—L’est contient surtout du sapin, de l’épinette noire et du bouleau. Dans l’ouest, en plus de ces essences, on y trouve aussi du cyprès et quelques pins. On y rencontre aussi des ormes le long de la rivière Kinojévis, donnant à cette dernière un aspect très pittoresque.”

LAC DUFAULT

“Le lac Dufault mesure environ quatre milles de longueur sur trois de largeur et possède au-delà de cent cinquante îles dont quelques-unes mesurent jusqu'à un mille et plus de contour. Les pentes de ce lac sont peu élevées et couvertes de sapin, d'épinette et de bouleau. La région sud-ouest du lac a été ravagée par le feu en 1923.”

LAC DUFRESNOY

“Le lac Dufresnoy mesure environ cinq milles de longueur et atteint parfois une largeur de deux milles, les abords sont rocheux, le côté nord-est brûlé, ailleurs le bois est mêlé.”

LAC DALEMBERT

“Le lac Dalembert est situé entre les lacs Dufault et Dufresnoy et se déverse dans le lac Duparquet. Le côté sud a été dévasté par le feu en 1923, le côté nord contient du sapin; du bouleau et de l'épinette. Ce lac mesure environ deux milles de longueur; mais n'atteint jamais plus d'un demi-mille de largeur. Les abords sont élevés et rocheux.”

RIVIÈRE KINOJÉVIS

“La rivière Kinojévis traverse le canton de Dufresnoy sur un parcours de sept milles et l'on y rencontre un seul petit rapide. Cette rivière, dont la largeur moyenne est de quatre chaînes, est profonde et offre les meilleurs avantages pour le flottage du bois.”

RIVIÈRE DUFRESNOY

“La rivière Dufresnoy se déverse dans la rivière Kinojévis, dans le canton Clérey. Sa largeur moyenne est d'une chaîne et sa profondeur de cinq pieds. Le flottage du bois peut s'y faire avantageusement; on n'y trouve que deux rapides très courts. Les pentes de la rivière sont douces et formées d'épinette, de sapin et d'un peu de bouleau. La région du haut de la rivière a été dévastée par le feu.”

RIVIÈRE DALEMBERT

“La rivière Dalembert a une largeur moyenne de soixante mailles, possède plusieurs rapides et le flottage du bois ne s'y ferait facilement qu'en éclusant le lac Dalembert. Son débit est plutôt faible, elle est bordée d'épinette et de cyprès.”

Dans le canton de Manneville, j'ai aussi remarqué que des prospecteurs et des propriétaires de "claims" font des plaques sur les poteaux de lots, pour y marquer leur nom et le numéro de leur licence. Quelques-uns ont le bon esprit de ne pas maculer les numéros de lots ou de rang marqués sur ces poteaux; mais d'autres ne s'en occupent pas."

Établissement de parties de certaines lignes de base à l'est de la rivière Bell.

Cette équipe était en charge de Monsieur C.-C. de la Chevrotière, A.-G., et nous trouvons les remarques suivantes en parcourant son rapport:

LIGNE DE CORRECTION

Limite nord des cantons de Tonnancourt, Holmes et Cuvillier.

"Dans la ligne nord de Tonnancourt, le terrain est généralement ondulé, quoiqu'il le soit moins toutefois que dans la ligne nord de Holmes et de Cuvillier où on rencontre assez fréquemment des massifs rocheux de 100 à 300 pieds de hauteur. Le bois vert, consistant en épinette, pin gris, sapin et bouleau dont le diamètre dépasse rarement 12 pouces, se trouve dans les quatre premiers milles de Tonnancourt. Là commence un immense vieux brûlis, dans lequel on rencontre cependant, par-ci, par-là, des taches de bois vert composé des mêmes essences."

"Le sol plutôt argileux forme une lisière de 2 à 3 milles de largeur, longeant la rivière Bell, tandis que plus loin il devient généralement sableux et rocheux. Je ne crois pas que la colonisation puisse s'étendre de ce côté, vu le peu de terre susceptible de produire quelque chose."

LIGNE INTERMÉDIAIRE

Servant de base aux cantons de Tonnancourt, Holmes et Cuvillier.

"Le terrain, généralement ondulé, est recouvert de bois respecté par le feu, jusqu'à une distance de 6 ou 7 milles à l'est de la rivière Bell. Ces essences consistent surtout en épinette noire d'un diamètre de 6 à 10". Viennent ensuite le sapin, le pin gris, le bouleau, d'à peu près la même grosseur."

"La terre bonne pour la culture s'étendrait environ jusqu'à 5 milles à l'est de la rivière Bell. A cette distance, le terrain devient montagneux et cassé, et le sol sableux et rocheux, et ce, pour le restant du parcours de la ligne. Toute cette partie jusqu'au mille 6½ de Cuvillier est un vieux brûlis, repoussé en jeune pin gris, tremble et aulnes, formant, avec le bois sec renversé, un enchevêtrement plus ou moins inextricable. Il y a cependant quelques taches de bois vert de peu d'étendue, faisant contraste agréable au milieu de cette quasi-désolation."

LIGNE DE BASE

Servant de base aux cantons de Josselin, de Robin et de Lecompte.

“Cette ligne part de la baie nord-est du lac Shabogama (Lac Parent), et traverse dans toute sa longueur, soit sur une distance de 22 milles environ, une contrée partout ravagée par les feux. L'on ne voit que des arbres secs, debout et renversés, à travers lesquels croit une nouvelle pousse de pin gris, trembles et aulnes.”

Le terrain est montagneux et rocheux et impropre à la culture. Toutefois, une lisière d'environ deux milles de largeur, bordant la rive est du lac Shabogama, serait susceptible d'être cultivée.”

LIGNE DE CORRECTION

Servant de base aux cantons de Delestres, Augier et Doussin.

“Le terrain où traverse cette ligne est plutôt élevé et montagneux. Le sol est sableux et rocheux et les essences forestières qui le recouvrent consistent en pin gris, tremble, bouleau et épinette d'un faible diamètre; vu les feux assez récents qui ont ravagé cette contrée. En fait de terre à culture, aucune étendue ne s'y trouve valant la peine d'en faire mention.”

LIGNE INTERMÉDIAIRE

Base des cantons de Brassier, Martin et de Valets.

“Le terrain traversé par cette ligne est accidenté, rocheux et sableux. Il n'y a pas de culture possible. Les essences forestières qui y croissent consistent en pin gris, épinette, bouleau, tremble et sapin d'un diamètre de 6" à 9". Cette partie a été ravagée par les feux qui peuvent dater de 30 à 40 ans; ce qui explique le faible diamètre des arbres.”

“Ces cinq lignes sont des parallèles de latitude établies par cordes de dix milles, perpendiculairement au méridien central des cantons dont ils sont les bases.

Un chaînage double, avec réduction des pentes à l'aide du clinomètre, a été fait partout dans l'établissement de ces parallèles. J'ai aussi fait un chaînage simple du deuxième méridien, c'est-à-dire des limites est des cantons de Valets, Doussin, Lecompte et Cuvillier.

Tous ces cantons sont très bien égouttés, le terrain est élevé, fortement ondulé et même montagneux. On y rencontre une foule de lacs et de ruisseaux qui versent leurs eaux, pour la plupart, dans le lac Shabogama par les rivières Shabogama, Croche, Cake et Hibou, et, dans la rivière Bell par les deux branches de la rivière Kiask dont l'embouchure est à la tête de la Chute qui porte le même nom. Cependant, une partie des cantons de Martin, de Valets et de Doussin s'égouttent dans la rivière Mégiskan; tandis que les eaux du coin nord-est de Cuvillier vont dans le lac Waswanipi.

Établissement des limites extérieures des cantons de Joanne et de Bousquet.

Ces opérations ont été exécutées par MM. les arpenteurs Joncas et Malouin, et nous extrayons les passages suivants de leur rapport :

“Partis de Québec, nous nous sommes rendus par voie de chemin de fer à New Liskeard, dans la Province d’Ontario; de cet endroit, par voiture, au lac Opasatica, passant par Nord-Témiscamingue, Nédélec et un chemin de portage conduisant au dit lac; de là, par canot et portage jusqu’au lac Kéwagama, passant par la rivière Solitaire, le lac Obikoba, le lac Evain, le lac Provencher, le lac Senérgues, le lac La Bruyère, la rivière Kinojévis, le lac Vaudray, le lac Joanne, le lac Bousquet, la rivière Bousquet jusqu’au lac Kéwagama: endroit où nous devons commencer notre travail.”

CANTON DE BOUSQUET

“*Ligne Est de Bousquet.*—Nous avons établi cette ligne dans une direction sud-astronomique depuis un poteau placé par l’Arpenteur J.-F. Fafard, en 1916, à une distance de 42 chaînes et 60 mailles de la ligne Nord du dit canton. Le terrain est plutôt plan sur tout le parcours de cette ligne, quoique nous y rencontrons quelques ondulations sur les cinq premiers milles. Le feu a exercé ses ravages, à bonne heure ce printemps, depuis la rive du lac Kéwagama jusqu’au poteau du cinquième mille. Le reste de cette ligne de dix milles est en bois vert réparti surtout en résineux, soit, épinette, sapin. La culture peut se faire, avec grand avantage, sur presque tout le parcours de cette ligne. Le sol est sablonneux sur les montagnes et argilo-sableux aux abords des cours d’eau.”

“*Ligne Nord.*—La partie Est de cette ligne est presque complètement située sur le lac Kéwagama qu’elle traverse pour la première fois au chainage “63 chaînes et 46 mailles”, à l’est de la ligne centrale. La partie ouest est complètement en forêt sur un terrain plan où l’on observe les essences forestières suivantes: épinette, sapin, cyprès, bouleau et cèdre. Le sol est sableux et favorable à la culture.”

“*Ligne Sud.*—Cette ligne traverse une région plane et mal drainée où l’épinette de savane s’y rencontre presque exclusivement. Le sol est mouilleux et recouvert d’une forte couche de mousse.”

“*Ligne Centrale.*—Nous avons établi cette ligne dans une direction sud-astronomique, donnant à chacun des rangs une profondeur de 80 chaînes et 80 mailles, à l’exception du rang 1 qui n’a que 71 chaînes et 86 mailles. Sur les rangs 10-9 et 8, le terrain est très accidenté, la couche de sol arable est mince, ce qui explique les nombreux chablis que nous y remarquons.”

“Les différentes essences forestières sont: l'épinette, le sapin, le bouleau, le cyprès. Sur les autres rangs, le terrain quoique ondulé ne présente aucune montagne de grande importance, nous y rencontrons des taches de vieux brûlis dans le rang 1. Le sol de nature sableuse et argileuse pourrait se prêter avantageusement à la culture.”

“*Ligne Ouest.*—Nous avons établi cette ligne depuis le poteau “quarantième mille” sur la ligne de base H. O'Sullivan en 1907, dans une direction sud-astronomique. Cette ligne traverse le lac Bousquet au cinquième mille, le terrain est plutôt plan et incliné vers le sud. Nous y remarquons des peuplements purs de cyprès. Les autres essences forestières sont: épinette, bouleau, sapin. Depuis le cinquième mille jusqu'à la limite sud du canton le terrain est plan et boisé surtout en épinette. Le sol est recouvert d'une épaisse couche de mousse.

CANTON DE JOANNE

“*Ligne Nord.*—Le terrain est très accidenté sur tout le parcours de cette ligne. Le sol est rocheux et impropre à la culture. Nous y remarquons l'épinette, sapin, bouleau, cyprès et quelques pins.”

“*Ligne Sud.*—La topographie du terrain est relativement plane, nous y trouvons l'épinette, le sapin, le cyprès et le bouleau. Le sol, argileux dans les ravins, sableux sur les montagnes, est propre à la culture”.

“*Ligne Centrale.*—Nous avons établi cette ligne dans une direction sud-astronomique, donnant à chacun des rangs la profondeur de 80 chaînes et 80 mailles, à l'exception du rang 1 qui n'a que 62 chaînes et 73 mailles. La partie Nord de cette ligne est accidentée, tandis que la partie sud est plutôt plane et favorable à la culture. Les principales essences forestières sont: l'épinette, le sapin, le bouleau et le tremble.”

“*Ligne Ouest.*—Cette ligne a été établie par l'arpenteur J. P. Gastonguay au cours de l'hiver dernier. Le terrain est ondulé. Nous y rencontrons l'épinette, le sapin, le bouleau et le cyprès.”

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

CANTON DE BOUSQUET

“Le lac Bousquet traverse la partie ouest du canton dont il porte le nom et se déverse dans la lac Kéwagama par la rivière Bousquet; offrant par ce fait un chemin très propre pour circuler au milieu du canton. Le terrain est accidenté dans la partie nord et plan dans la partie sud. Le feu n'a exercé ses ravages que sur une faible étendue et du côté est.”

CANTON DE JOANNE

“La limite ouest de ce canton est facile d'accès, étant donné que la rivière Kinojévis la traverse en trois endroits différents. Dans la partie est, il y a un chemin de canot qui traverse du lac Joanne au lac Bousquet et du lac Joanne au lac Vaudray.”

SOL

“Le sol est favorable à la culture dans la partie sud et aux alentours du lac Kéwagama.”

COMTÉS D'ARTHABASKA ET DE NICOLET

Renouvellement de l'arpentage primitif d'une partie du canton de Blandford, pour fins de colonisation; travail exécuté par M. l'arpenteur John Bourgeois.

“Le sol du canton de Blandford est généralement plan;

Le bois de commerce, pin, épinette, sapin, a été enlevé par les anciens propriétaires, mais le reboisement se fait sur de grandes étendues de ce territoire; les jeunes pousses d'épinette et de sapin atteignent déjà de 2 à 3 pouces de diamètre. Avant peu d'années, si le feu ne vient pas tout détruire, ces jeunes forêts seront d'un précieux appoint pour les nouveaux colons et, ces derniers, avec de bonnes méthodes de culture, feraient sûrement un succès de la colonisation dans Blandford.”

COMTÉS DE BONAVENTURE ET DE MATANE

Levé du plan de la rivière Nouvelle, par M. Georges Leclerc, A.-G.

Du rapport de cet arpenteur nous donnons les passages suivants:

“Cette rivière se déverse dans la baie des Chaleurs, en y formant le barachois de la Nouvelle, flots en partie défrichés et cultivables, après avoir traversé le canton Nouvelle et la seigneurie Shoolbred. C'est sur les bords de cette rivière qu'est située la paroisse de Saint-Jean l'Évangéliste.

“De son embouchure à l’arrière-ligne du canton de Nouvelle, cette rivière serpente à travers une vallée d’une largeur moyenne d’un demi-mille. On y voit de très belles fermes de chaque côté de son parcours.

“De ce point la vallée se rétrécit et n’a plus qu’une largeur variant de trois à quatre cents pieds. Le terrain est en grande partie inculte, rocaillieux, et bordé de montagnes hautes de trois à cinq cents pieds.

“En général, les berges sont régulières mais peu élevées, ayant environ dix pieds de hauteur.

“Cette rivière se divise en deux branches à vingt milles de son embouchure; celle de l’Est et celle de l’Ouest. Elles ont pour ainsi dire la même importance, ayant environ le même débit d’eau. Il y a aussi le ruisseau Mann qui s’y jette, à environ cinq milles de son embouchure.”

BRANCHE EST

“Sur une longueur de huit milles, cette branche a une largeur de cinquante à soixante pieds, et, de là, elle va en se rétrécissant pour n’avoir plus qu’une largeur moyenne de vingt pieds et une profondeur de deux pieds. Elle coule encaissée entre deux montagnes d’environ trois cents pieds de hauteur.

“La culture y est nulle; par contre, elle est bien boisée d’épinette et de sapin, variant de cinq à dix-huit pouces en diamètre. On y rencontre aussi quelques merisiers et bouleaux.”

BRANCHE OUEST

“Comme pour la branche de l’Est, celle-ci, sur une longueur de huit à dix milles, a une largeur moyenne d’une chaîne. De là, elle se divise en deux branches de peu d’importance.

“On y voit pratiquement aucun terrain propre à la culture et les essences forestières y sont les mêmes que pour la branche Est.”

RUISSEAU MANN

“Le ruisseau Mann est le principal tributaire de la rivière Nouvelle. Il serpente encaissé entre des montagnes d’une hauteur moyenne de quatre cents pieds et se divise en deux bras aussi considérables l’un que l’autre.

“De son embouchure, à son point de division, il a une largeur moyenne d’une chaîne et ses deux bras ont une valeur égale.

“Aucun terrain, sur le parcours de ce ruisseau, n’est propre à la culture, si ce n’est qu’à ses fourches où on y voit un petit plateau, d’environ cinquante acres, très propre à la culture.

“Il est très bien boisé d’épinette et de sapin, d’un diamètre variant de quatre à dix-huit pouces.”

COMTÉ DE CHAMPLAIN

Monsieur l'arpenteur J.-F. Fafard avait été chargé de faire certains travaux, dans les cantons de Lapeyrère, aux fins de nous fournir des renseignements dont nous avons absolument besoin pour contrôler nos anciens arpentages dans cette région ainsi que pour nous permettre d'apporter certaines corrections à nos cartes,

COMTÉS DE CHAMPLAIN ET DE ST-MAURICE

Ligne séparative des comtés précités—établie par Monsieur l'arpenteur J.-F. Fafard—comme contrôle cartographique et pour nous permettre de bien localiser les concessions forestières situées dans cette région.

Les paragraphes suivants, extraits du rapport de M. Fafard, donnent une idée de la topographie du terrain traversé par cette ligne de comté.

“De Shawinigan à Parent le terrain est fortement ondulé et impropre à la culture. Les principales essences forestières sont l'épinette, le sapin et le cyprès. La plus grande partie de ce bois peut être flottée dans la rivière St Maurice par les tributaires que nous y rencontrons, comme la rivière Mattawin, la rivière Vermillion et la Manouan.”

COMTÉ DE GASPÉ

Levé du plan de la rivière Dartmouth, travail confié à Monsieur J.-M. Roy, A.-G.

“Je commençai mes opérations au cap O'Hara, près du village de Gaspé, à la station 4 du relevé de M. l'arpenteur G. Garneau, à l'emploi de M. Léo Doyon, A. G., à qui vous aviez confié le relevé des rivières York et St-Jean.

“De ce point commun, je relevai d'abord le bras du nord-ouest, bassin Gaspé, jusqu'au pont sur la rivière Dartmouth et, de là, en suivant la rive opposée, jusqu'à un point de repère établi par M. Savary du Service Hydrographique, à Ottawa, sur la pointe de la Péninsule communément désignée sous le nom “Penouille.”

“Retournant au pont, j'entrepris le relevé de la rivière Dartmouth elle-même, travail que je prolongeai jusqu'au lac Dartmouth, considéré comme la tête de la dite rivière. Je relevai, au passage, sur une distance

variant de 5 à 10 milles, les principaux tributaires, soit: les ruisseaux "Petite-Fourche", "Lady's Step", "Trout Brook", "John Louis", "Grande Fourche", "Louison" et quelques autres de moindre importance. Je devais aussi, d'après mes instructions, renouveler la limite ouest des cantons de Cloridorme, de Beaujeu et Larocque qui traverse la rivière Dartmouth dans sa partie supérieure; mais constatant sur les lieux qu'il me serait impossible, au cours de la saison, de faire ce travail en entier, je crus sage de remettre à plus tard le renouvellement de la limite ouest du canton de Cloridorme, dont l'exécution eut été plutôt difficile, en raison des feux de forêts qui ont ravagé cette région et fait disparaître toute trace de la ligne, d'après les renseignements qu'on me fournit. Je commençai donc mon travail au coin sud-ouest du canton Cloridorme et je renouvelai, jusqu'à la rivière York, la limite ouest de "Gaspé Oil Region", établie en 1865, par M. l'arpenteur F. W. Blaiklock, laquelle ligne forme aussi la limite ouest des cantons de Beaujeu et de Larocque; à la rivière York, je rattachai ma ligne à deux poteaux de fer, plantés par M. l'arpenteur Doyon qui était à relever cette rivière."

REMARQUES GÉNÉRALES

"Je fis, à la chaîne, le mesurage des distances sur la rivière Dartmouth, à l'exception peut être de quatre ou cinq que je dus mesurer à la stadia. Pour mes azimuts, j'adoptai un nouveau méridien à chaque observation, tant sur mon plan que sur le terrain.

"Il me fut pratiquement impossible de poser des plaques de cuivre avant d'arriver au ruisseau "Petite-Fourche"; le terrain jusque là est en culture jusqu'à la rive.

"Depuis la "Petite Fourche", je posai une série de plaques continue jusqu'au lac Dartmouth et j'adoptai une série séparée pour chaque tributaire.

"La rivière Dartmouth, ainsi que ses tributaires d'ailleurs, est encaissée entre deux chaînes de montagnes souvent très élevées; le courant y est généralement rapide. Je n'y rencontrai qu'une seule chute; d'autres chutes existent sur quelques ruisseaux, entre autre le Post Brook et le Logan.

"Inutile de spécifier que le terrain est montagneux: quidit Gaspé dit montagnes et précipices; et ceux-là seuls qui ont parcouru cette région connaissent la signification des mots "Petit gulch" dont leur parleront les résidants de l'endroit.

"La partie inférieure de la rivière Dartmouth est bien boisée d'épinette, de sapin et de cèdre; dans la partie supérieure, le bois est plus petit."

GASPÉ

Levé du plan des rivières York et Saint-Jean; opérations faites par MM. les arpenteurs J.-A.-L. Doyon et Georges Garneau.

— — — — —

Comme ces rivières sont les plus considérables du comté de Gaspé, nous croyons devoir donner les extraits suivants du rapport conjoint de ces arpenteurs.

— — — — —

RIVIÈRE YORK

“Cette rivière, d’une longueur d’environ 80 milles, est assez large, peu profonde et très rapide. Sur tout son parcours nous rencontrons quelques cascades mais pas de chûtes.

PÊCHE ET CHASSE

“Elle est renommée pour la pêche au saumon. Celui-ci remonte jusqu’aux fourches, soit à une distance de 70 milles. Dans les deux lacs qui forment la tête de la branche Est de la dite rivière, nous y trouvons de la belle truite et en assez grande quantité

La partie inférieure de la rivière a été pratiquement dévastée par les feux, mais à environ 30 milles de l’embouchure, nous traversons une partie bien boisée en épinette et sapin jusque sur les hauteurs des rivières Bonaventure et Madeleine.”

“Le terrain est très montagneux, rocheux et sablonneux, impropre à la culture.”

“Il y aurait peut-être quelques endroits où le sol serait fertile, mais la superficie serait très petite.

“Tel que demandé dans nos instructions, nous avons relié notre travail de la rivière York à celui de M. Georges Leclerc, A. G., sur la rivière Madeleine, par la rivière à l’Eau Claire. Cette rivière est aussi très rapide, et à environ 8 milles de son embouchure, c’est-à-dire de la rivière Madeleine, il y a trois chûtes qui donnent certainement un niveau de deux cents pieds”.

RIVIÈRE ST-JEAN

“Rivière parallèle à la rivière York et rattachée à cette dernière par le levé d’une partie du bassin de Gaspé “Gaspé à Douglstown” et aussi par des traverses faites d’une rivière à l’autre à l’intérieur des terres.

“Cette rivière, dont le courant est rapide sur tout son parcours, se

jette dans la baie de Gaspé en formant une autre baie appelée "Baie de Douglastown", remplie d'îles et longue d'environ trois milles sur un demi mille de largeur.

"Quoique peu profonde, elle est toutefois excellente pour le flottage du bois.

"Le terrain est très montagneux et peu propre à la culture.

"Le terrain avoisinant est bien boisé de sapins, d'épinettes et de cèdres. •

"Comme sur la rivière York, pas de chutes ni de lacs. Le saumon monte jusqu'à une très grande distance de l'embouchure et dans la tête il y a de la truite.

"La saison d'hiver ayant été courte et manquant de provisions, nous n'avons pu relier notre travail à la rivière Bonaventure dont les eaux rejoignent presque celles de la rivière St. Jean."

COMTÉ DU LAC ST-JEAN

Lotissement d'une partie des rangs 2, 3 et 4, dans l'intérêt de la colonisation.

Ces lots ont été piquetés sur le terrain par M. J.-R. Tremblay, A.-G., et son rapport contient les remarques suivantes:

"Le terrain est généralement plat, principalement en approchant de la grande rivière Ashuapmouchuan qui est bordée par une falaise de 200 pieds de hauteur. L'arrière-ligne du rang 4 passe dans un terrain beaucoup plus accidenté et forme une suite de vallons qui vont tous aboutir à la rivière Ashuapmouchuan. Il est à remarquer que le terrain le plus favorable à la culture et le mieux boisé est compris dans une lisière de trois milles, qui longe la ligne centrale. Dans l'autre partie du terrain subdivisé on ne rencontre que du sable et du cyprès."

"Les différentes essences forestières que j'ai rencontrées dans le cours, de mon travail sont les suivantes: l'épinette, le cyprès, le sapin, le cèdre le tremble et le bouleau."

COMTÉ DE LABELLE

CANTON DE LA MINERVE

Renouvellement des lignes extérieures de ce canton ainsi que quelques relevés de contrôle pour permettre la correction de certaines erreurs de l'arpentage primordial.

Monsieur l'arpenteur P.-E. Mercier était en charge de cette brigade.

“Le territoire couvert par ce canton est encore largement boisé; toutefois, en quelques endroits de peu d'étendue, il fut affecté par des feux de forêts.”

“Les essences trouvées sont l'épinette, le cyprès, le merisier et l'érable.

“Les lacs, qui sont de grande étendue, sont très poissonneux.

“Le territoire est en culture pour à peu près le tiers et les terres ont généralement de bons rendements.

“Le pays est onduleux, comme toute cette partie des Laurentides, et le sol est généralement sablonneux.

“Le centre du canton est situé à environ 15 milles du chemin de fer et les routes sont assez bonnes.

LAC ST-JEAN

Division en lots de fermes du canton de Milot, pour répondre aux besoins de la colonisation.

Le rapport de Monsieur l'arpenteur Doyon, qui avait été chargé de ce lotissement, contient les remarques intéressantes suivantes:

MOYENS D'ACCÈS

“On peut entrer dans le canton par deux chemins différents, dont l'un en partant de Péribonca, passant par la nouvelle paroisse de Saint-

Augustin, située dans le sixième rang du canton de Dalmas, et nous mène jusqu'aux laes dans les rangs quatre et cinq, coté sud de la ligne centrale du canton de Milot. L'autre chemin partant aussi du village de Péribonca, passant par la paroisse de Sainte-Jeanné d'Arc, dans le canton de Proulx, nous conduit sur la rivière "Petite Péribonca," à une écluse située sur le lot huit, rang huit."

"La partie au sud de la ligne centrale est généralement plane, excepté les rangs huit et neuf où elle est accidentée et même montagneuse. Au nord de la ligne centrale le sol est montagneux et rocheux."

SOL

"Quoiqu'il y ait une bonne partie de terrain inculte, dans tous les rangs nous trouvons une partie dont le sol sera très fertile, étant composé d'argile et de terre jaune.

LACS ET RIVIÈRES

"Plusieurs laes, dans presque chacun des rangs, et aussi plusieurs rivières, sans être très considérables, peuvent flotter le bois. J'ai fait le relevé de ces principaux cours d'eau."

"Le canton de Milot a été visité par les feux au courant des mois de mai et juillet lesquels ont ravagé les rangs A jusqu'à 7, côté nord de la ligne centrale, et sept et huit côté sud. Dans les rangs du côté sud qui ont été épargnés, c'est dû aux vieux brûlis et aux savannes remplies de marais assez profonds qui ont empêché le feu de s'étendre.

"Dans ces rangs nous trouvons d'assez grandes étendues de bois d'un diamètre de quatre à douze pouces; épinette et sapin. Les rangs B, C, D et E sont bien boisés du même bois de même diamètre.

"Permettez-moi d'ajouter des remerciements et des félicitations pour la bonne idée de nous avoir nommés garde-feu. Cela nous permet d'être plus sévères pour les hommes et les rend aussi plus craintifs, et, par ce fait ils font plus attention. Aussi, en n'étant pas garde-feu, il aurait peut-être été assez difficile d'entrer dans le bois pour exécuter les travaux importants qui m'avaient été confiés."

COMTÉ DE MATAPÉDIA

Lotissement d'une partie du canton de Nemtayé—pour fins de colonisation.

Ce travail a été exécuté sur le terrain par Monsieur J.-H. Houde, A.-G., et nous extrayons les passages suivants dans son rapport :

“Toutes les rivières dont j’ai fait le relevé dans cette partie du canton sont on ne peut plus tortueuses; il est très facile de s’en rendre compte par leurs nombreuses déviations.

“Le terrain est généralement bon pour la culture à l’exception des côtes de la Branche Nord et de la Jean Levesque qui sont très escarpées; rendu sur le haut de ces montagnes, le terrain est généralement assez uni. Il y a des chantiers qui sont en opérations dans tous les rangs.

“Tout ce terrain est d’accès assez facile. Nous débarquons à Amqui par le Chemin de fer National et, de là, nous nous rendons en automobile jusqu’à l’écluse de la Branche Nord de la rivière Humqui. A partir de la Rivière Otis, il y a de bons chemins de portage d’hiver et d’été jusqu’au lot No 47”.

COMTÉS DE SAINT-MAURICE ET DE MASKINONGÉ

Tracé de la ligne séparative des comtés susdits et relevé des lacs et cours d’eau traversés par cette ligne.

Ces opérations, confiées à Monsieur l’arpenteur J.-O. Lacoursière, ont été commencées en 1921. Le rapport de cet arpenteur nous donne une foule de renseignements, sur la nature et la topographie du sol, dans cette région.

“Cette ligne, dans tout son parcours, donne 355 stations; ce qui veut dire que sa course varie d’autant et notablement tant d’un côté que de l’autre; mais j’ai toujours trouvé, d’une manière satisfaisante, les anciennes plaques pour me permettre de la retracer très bien, conformément à la loi; je dois ajouter que j’ai apporté beaucoup de soin au relevé et qu’elle a aussi été bien ouverte, débarrassée, et plaquée sur tout son parcours avec chaînage double. La traverse des lacs a été vérifiée avec la chaîne Gunter, l’hiver dernier, lors du relevé des lacs et rivières.

“Outre les poteaux milliaires, j’ai aussi planté de bons et solides poteaux, dûment inscrits, aux angles des lignes séparatives des cantons d’Hunterstown et Caxton, Belleau et de Calonne, Chapleau, Belleau et Desaulniers, Chapleau et Kaine, Desaulniers et Allard. Chaque poteau est accompagné d’une butte en terre ou en pierre de 5’x3’.

“Dans le cours du relevé de cette ligne, j’ai noté plusieurs poteaux illisibles, je n’ai remplacé que les poteaux chiffrés. Cette grande ligne traverse une contrée accidentée et montagneuse. Les essences forestières sont le sapin, le merisier, l’épinette, le bouleau, le cyprès, le tremble, l’érable et le hêtre; les feux de forêts ont fait de grands ravages dans cette région, en général c’est une nouvelle pousse qui remplace le vieux bois

disparu sur une partie assez notable. Le sol, en général, est composé de terre pauvre, sablonneuse et rocheuse.

“De l’angle, commun aux cantons de Desaulniers, d’Allard, Chapleau et Kaine, j’ai tracé en neuf la dite ligne de comté, avec une course de N. 45°.00’0. Ast., jusqu’à la rivière Mattawin, où j’ai planté un poteau dûment inscrit avec une butte en terre de 5’ x 3’. La différence de niveau entre ces deux points extérieurs est de 185 pieds. Des poteaux avec butte en terre ont aussi été érigés aux angles des lignes séparatives des Cantons Allard et Arcand, Arcand et Badeau, Kaine et Aubry avec une nouvelle série de poteaux milliaires depuis le point de départ jusqu’à la rivière Mattawin, soit sur une longueur de 17 m. 78 chs. 68 mailles. La dite ligne ainsi tracée a été bien ouverte, débarrassée et plaquée, avec double chaînage sur tout son parcours.

“Les essences forestières sont le sapin, le bouleau, le tremble, l’épinette, le merisier, l’érable et le hêtre, du cèdre dans les parties basses. Le sol est montagneux et rocheux, composé de terre jaune et sablonneuse.

“En vertu des mêmes instructions, j’ai aussi relevé, plaqué, débarrassé et chaîné la ligne séparative entre les cantons d’Allard et de Desaulniers, jusqu’à la ligne qui divise les comtés de St. Maurice et de Champlain, soit une longueur de 13 m 19 chs 64 mailles. La différence de niveau entre ces deux points extérieurs est de 275 pieds plus haut que le point de départ.

“Les essences forestières sont le bouleau, le tremble, le sapin, l’épinette, le merisier, l’érable, le hêtre et du cèdre dans les parties basses. Cette partie est mieux boisée et semble avoir été plus épargnée des feux de forêts. Le sol est accidenté, montagneux et rocheux, composé de terre jaune et sablonneuse.”

LEVÉ DES LAGS ET RIVIÈRES

“J’ai commencé mon relevé au Lac Carolus, endroit où est situé le Club Ford, autrefois Simpson. Après avoir fait le levé de ce lac, j’ai relevé la décharge du Lac Baribeau et ses tributaires, et relevé un bout du chemin des Pins rouges, jusqu’au Lac aux Bœufs qui est la source de la rivière de Roy que j’ai aussi relevée jusqu’à la première branche Est où j’ai plaqué un érable marqué J. O. L. 1922. J’ai relevé la branche Est jusqu’à sa source et, de là, j’ai continué mon relevé pour atteindre le Lac Manivelle que j’ai relevé avec un autre petit Lac avoisinant. J’ai aussi relevé le lac Barber qui est situé à 25 chs 22 m au N.-O. du 3e poteau milliaire.—Le terrain sur tout ce parcours est légèrement ondulé et rocheux, boisé en bouleau, tremble, épinette, sapin, merisier, érable, hêtre et pruche.”

“Du lac Carolus, j’ai ensuite relevé la décharge de ce lac jusqu’à la rivière du Loup, avec le lac Caché qui se décharge sur cette branche.”

“A l'aide du baromètre Anéroïde, j'ai noté la hauteur des rapides et des chûtes, tel qu'indiqué dans mon carnet de notes officielles et sur le plan qui accompagne le présent rapport.”

RIVIÈRE DU LOUP

“Cette rivière, qui serpente à travers les montagnes, large de une à deux chaînes et assez profonde, est navigable, sauf dans les rapides et chûtes où il y a des portages, car de chaque côté de cette rivière il y a deux chemins qui la suivent d'assez près jusqu'à la chute Brulée, de là, il n'y a qu'un seul chemin du côté Ouest qui se continue de ce côté jusqu'au haut de la Rivière Pin rouge, près de la ligne entre les cantons de Belleau et de Désaulniers, ou via la propriété d'un colon nommé Monsieur Lacoursière. Il y a un pont pour traverser du côté Est et le chemin se continue jusqu'au Club Simpson, près de la décharge des lacs Dickingham. Les berges de la rivière du Loup sont en général d'une hauteur de huit à dix pieds, plusieurs chutes formant des pouvoirs d'eau importants sont échelonnées en différents endroits sur le parcours de cette rivière; les hauteurs et le lieu sont consignés dans mes notes et sur le plan officiel de cette région.

LEVÉ DES TRIBUTAIRES

“J'ai relevé le Lac à l'Eau Claire avec les lacs Rouge, Long et des Isles, qui se jettent dans le premier. Le terrain, qui avoisine ces lacs, est très accidenté, et rocheux. Le sol est composé de terre jaune et sablonneuse. La végétation est le sapin, le bouleau, le tremble, le merisier, l'épinette et le cèdre.—Le lac à l'Eau Claire, où est bâti le Club Steaven, est un grand et magnifique lac, entouré de montagnes recouvertes en partie de jeune bois, qui indique les ravages faits autrefois par les feux de forêts. Du lac à l'Eau Claire, j'ai relevé sa décharge jusqu'à la rivière du Loup, où j'ai plaqué, du côté Ouest de la Rivière, un sapin marqué J. O. L. 1922.—La différence de niveau de ce lac à la rivière est de 300 pieds.

“Le crique Paillé, avec ses deux petits lacs, ont aussi été relevés à partir de la rivière du Loup, depuis le pont érigé à l'embouchure de ce ruisseau jusqu'au deuxième lac appelé lac Simon.—La différence de niveau de l'embouchure de ce ruisseau au premier lac, c'est-à-dire au Lac Paillé, est de 45 pieds; du Lac Paillé au lac Simon l'altitude est de 50 pieds—Un moulin à scie est bâti à proximité du Lac Paillé.

“J'ai ensuite relevé la décharge du lac des Allard, depuis la rivière du Loup, station 71, jusqu'au Lac du même nom. La différence de niveau entre ces deux points est de 485 pieds.

“Le ruisseau des Allard, large de dix mailles, serpente à travers des montagnes très élevées qui sont recouvertes en jeune bois des variétés

suivantes: tremble, bouleau, mesiriser, sapin, épinette. Le lac des Allard est entouré de montagnes peu boisées, ravagées autrefois par les feux de forêts."

RIVIÈRE PIN ROUGE

"J'ai relevé cette rivière avec ses tributaires, jusqu'à sa source. Bien que peu profonde, la rivière Pin-Rouge est propre au flottage du bois, de même que le ruisseau Brodeur, l'un de ses tributaires. Cette région est montagneuse et peu boisée; les essences forestières sont, le bouleau, le tremble, le sapin, l'épinette et le merisier. Le sol est rocheux et sablonneux."

DÉCHARGE DES LACS CARUFEL

"Ce ruisseau, que j'ai relevé en entier, se décharge dans la rivière du Loup, à 17 chs-62 m. au N.-O. du Pont érigé sur cette dernière via la propriété d'un colon du nom de M. Lacoursière. J'ai relevé quatre lacs sur cette branche, à savoir: le lac Baptiste élevé de 250 pieds en plus que le point de départ, le lac Duport 370 pieds, le petit lac Carufel 430 pieds, le grand lac Carufel 430. Ces lacs sont entourés de montagnes recouvertes de bois mêlés de quelqu'importance; un chemin de portage longe cette décharge jusqu'au dernier lac. Le sol est montagneux, rocheux et composé de terre jaune et de sable."

RIVIÈRE PEMBINA

"J'ai relevé la rivière Pembina jusqu'à sa source avec ses tributaires comprenant les sept lacs qui l'alimentent.—Cette rivière est propre au flottage du bois jusqu'au grand lac Pembina. Sa largeur, en général, est de quarante mailles; il y a un grand nombre de rapides sur cette branche. La différence de niveau de son embouchure au lac Pembina est de 380 pieds. Le lac Croche, un de ses tributaires, est 220 pieds plus élevé que le précédent. Du lac Croche, j'ai continué mon relevé jusqu'à l'intersection de la ligne de comté St-Maurice et Maskinongé, servant de contour de vérification. Les alentours du bassin de cette rivière ont grandement souffert des feux de forêts; le jeune bois, qui remplace l'ancienne végétation, est le bouleau, le tremble, le sapin, le merisier et l'épinette. Le sol est généralement montagneux et rocheux; terre jaune et sable."

LAC AU CHANTIER

"Le lac au Chantier est traversé par la ligne de comté St-Maurice et Maskinongé; les côtés Est et S.-O. sont bordés de montagnes recouvertes de bois mêlés. Le côté Nord-Ouest est moins accidenté et moins boisé; car le brûlis, qui commence à ce lac, se continue jusqu'à la rivière

du Loup et au-delà encore.—Le lac au Chantier a été relevé ainsi que sa décharge, jusqu'à son embouchure, à la station 170 du levé de la rivière du Loup; de cet endroit au lac, l'élévation est de 12 pieds."

LAC A JONES

"En continuant le relevé de la rivière du Loup de la station 170, j'ai, à la station 178, relevé le lac à Jones qui est longé par le chemin de portage; ce lac est cent pieds plus élevé que la rivière. Sa décharge est de dix à quinze mailles de large, entourée de collines recouvertes de jeune bois tels que le bouleau, le tremble, l'épinette et le sapin."

"Le lac à Jones est entouré de montagnes boisées en jeune bouleau, en tremble et en épinette et sapin. La rivière du Loup, depuis la station 178, est large de une chaîne et trente-cinq mailles à deux chaînes, ses berges sont en général de huit à dix pieds d'élévation; il y a plusieurs rapides et quelques chûtes. La plus importante est la chute à Billy haute de quarante pieds; de ce dernier endroit, il y a aussi plusieurs chûtes et rapides jusqu'à proximité du lac Bourassa. Cette rivière coule à travers une région montagneuse et rocheuse et le sol est sablonneux. La végétation est un bois mêlé."

LAC BOURASSA

"A la station 234, sur la dite rivière du Loup, j'ai relevé le lac Bourassa, qui est situé sur le côté Ouest de cette rivière. Ce lac est bordé de montagnes recouvertes de bois franc, surtout des côtés sud et ouest. Le côté Est est plan et ondulé et boisé en aulnes et cyprès. Son sol est sablonneux.

"Du lac Bourassa à la Station 236, c'est-à-dire à la décharge du lac Parker, la rivière du Loup forme un élargissement qui en hiver ressemble à un lac."

LAC PARKER

"J'ai aussi relevé la décharge du lac Parker et le lac du même nom, ainsi que les deux petits lacs Noirs, dont le dernier est traversé par la ligne qui sépare les cantons d'Allard et de Desaulniers. Le lac Parker est de huit pieds plus élevé que la rivière du Loup. Ce lac est entouré de montagnes boisées en jeune bois mêlé. Sol rocheux et sablonneux. Le lac Noir est de 100 pieds plus haut que le précédent. La partie Est, boisée en épinette, bouleau et merisier. Le côté Ouest est montagneux.

Le deuxième petit lac Noir est de 20 pieds plus élevé que le précédent, le côté Est est montagneux, boisé en pin, bouleau, épinette et merisier."

RUISSEAU DICKINGHAM

“A la Station 242 sur la rivière du Loup, où est situé le Club Simpson, se décharge le ruisseau Dickingham que j’ai relevé jusqu’à sa source, y compris le petit et le grand lac Simpson et le lac Dickingham. Ce ruisseau est large, en général de 20 à 40 mailles et propre, je crois, au flotage du bois. Il y a plusieurs rapides sur son parcours. C’est presque tout en brûlis de chaque côté. A son embouchure il y a de la terre en culture, où est situé le Club Simpson. Le sol est en terre jaune et sablonneux; terrain ondulé et parfois montagneux et, peu boisé. Le petit lac Simpson est de 125 pieds plus élevé que la rivière du Loup, et le grand lac Simpson 175 pieds. La partie Sud de ce lac est montagneuse et recouverte de tremble, bouleau, épinette,—la partie nord est ondulée et boisée avec les mêmes essences. Le lac Dickingham, qui est 20 pieds plus haut que le précédent, est entouré de montagnes boisées en cyprès, sapin, bouleau et tremble.

“De ce dernier lac à la Station 19, j’ai relevé aussi une autre chaîne de lacs, passant la hauteur des terres en portage. J’ai relevé trois lacs se déchargeant sur la rivière Shawenegan, le plus important est le lac Caché qui est bordé de petites collines recouvertes en bois mêlé, et, de ce lac, j’ai fermé mon contour en relevant un portage conduisant à un petit lac qui se décharge dans le lac Croche, coulant ses eaux vers la Mattawin.

“Toute cette région est assez montagneuse et rocheuse, peu boisée en sapin, épinette, bouleau, tremble. Son sol est en terre jaune et sablonneux.

“De la station 242 sur la rivière du Loup, j’ai continué à relever cette rivière avec les lacs Lafond et autres petits lacs qui se déchargent dans ce dernier, et les lacs de la Chûte noire, De la Ferme, le ruisseau Spaulding sur une longueur d’environ deux milles, les lacs du Coufflet, la branche Barber, en faisant le contour avec la décharge des lacs à Régis, le lac des Deux Décharges et lac du Côteau, ainsi que les lacs Croche, le lac aux Billots et finalement le lac des Sables. Toute cette région est montagneuse et rocheuse et peu boisée en bouleau, tremble, sapin, épinette, frêne et cèdre dans les parties basses. Le sol est en terre jaune, généralement sablonneux.

De la Station 330, située au Nord du lac du Côteau, j’ai relevé les lacs Long, Renière, Michelin, le lac des Iles et sa décharge jusqu’à la rivière Mattawin et cette dernière jusqu’à l’intersection de la ligne des comtés St-Maurice et Maskinongé où j’ai terminé mes opérations. Cette partie est également très montagneuse, rocheuse et peu boisée. Tous les lacs que j’ai relevés sont poissonneux et peuplés de truite rouge de belle espèce.”

 COMTÉS DU SAGUENAY ET DE CHICOUTIMI

Levé du plan de la rivière Sainte-Marguerite, par Monsieur l'arpenteur J.-R. Guenet.

“Je commençai mes opérations à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite sur le Saguenay, formant une baie à cet endroit et connue sous le nom Baie Sainte-Marguerite. Je remontai cette rivière par la branche Nord-Ouest jusqu'à sa source. A environ deux milles—elle se divise en deux parties, la branche Nord-Est et la branche Nord-Ouest. Cette dernière, sur un parcours d'environ 70 milles, a plusieurs tributaires qui l'alimentent dont les plus remarquables sont: les Bras des Murailles, Epiphane, Morin, Bouliane, Long Pool.

“Cette rivière, quoiqu'ayant un fort courant, se monte bien en canot pour les premiers 50 milles, par endroits il faut se servir de la perche.

“La navigation est interrompue pour une distance d'une dizaine de milles par une succession de cascades et de chutes dont quelques-unes atteignent jusqu'à 75 pieds de hauteur; on évite cette partie par un portage sur la côte Nord-Est de la rivière.

“Ce portage, appelé “portage des Monts”, cotoie une chaîne de montagnes s'élevant jusqu'à une hauteur de 1000 à 1500 pieds de la rivière, et nous conduit, après un parcours de 8 milles, à la tête des chûtes. De là, la rivière, large de 50 mailles, est navigable presque jusqu'à sa tête; on y rencontre quelques lacs de peu d'importance.

“De sa source, je traversai vers le nord la ligne de faite sur une distance de $1\frac{1}{4}$ mille, me conduisant sur la branche Nord-Est: composée dans sa tête d'une chaîne de lacs reliés par de petits rapides que je relevai jusqu'à la décharge du lac Tremblay. Ce dernier est le plus considérable, représentant une nappe d'eau d'environ 14 milles de circonférence.

“Je revins ensuite continuer mes opérations aux sources de la Branche Nord-Ouest et je traversai dans une direction sud sur une distance de 5 milles pour aller rejoindre le ruisseau Boivin, principal tributaire de la Branche des Murailles.

“Cette dernière est surtout remarquable par ses nombreuses chûtes, spécialement dans sa tête, et ses montagnes très élevées et surplombant la rivière. De l'embouchure du ruisseau Boivin, jusqu'à 4 milles en amont, la branche des Murailles est une succession de chûtes et de cascades encaissées dans des rochers très hauts et très escarpés. Cette partie inaccessible en été est assez difficile à atteindre en hiver.

“Je relevai ensuite la Branche Nord-Est jusqu'au lac Tremblay, ainsi que ses nombreux tributaires dont les principaux sont: Les Bras Ulric, Xavier, Blackburn, Lucon, Pilote et Olof, ayant une longueur variant de 10 à 20 milles. Cette rivière, dont les sources presque au même

niveau que les sources de la Branche Nord-Ouest et la branche des Murailles, a cependant ses chûtes et cascades plus distancées. La rivière, en général, a un fort courant et une vingtaine de milles au plus permettent la navigation en canot.

“Les ruisseaux qui l'alimentent viennent s'y jeter, après une course impétueuse de trois à cinq milles, à travers la chaîne de montagnes qui bordent cette rivière.

“Les montagnes diffèrent un peu d'aspect d'avec celles des autres branches; moins élevées et plus arrondies, elles offrent plus d'avantages à l'exploitation forestière. En effet, cette région est bien boisée en épinette, sapin, bouleau, d'un beau diamètre et de bonne qualité.

“La Branche Nord-Ouest arrose une région très accidentée. Ses montagnes peuvent être vues d'une bonne distance. Terrain très riche en essences forestières. L'épinette, le sapin, le bouleau, de bonne qualité, ont un beau diamètre, quoique difficiles à exploiter dans certains endroits. En bas des chûtes on y rencontre le cèdre, le merisier et le frêne.”

COMTÉ DE SAGUENAY

Monsieur Henri Bélanger qui a fait le levé du plan des rivières Riverin et Pentecôte nous fournit les renseignements suivants dans son rapport.

RIVIÈRE RIVERIN

“Cette rivière est située à un mille de la rivière Pentecôte. C'est un faible cours d'eau qui se précipite à la mer par une chute assez élevée; sa largeur moyenne est d'environ 1.50 chaîne depuis son embouchure jusqu'à ses fourches.

“La fourche la plus considérable est le Bras du lac Canot (voir mon plan) lequel lac, avec le lac Riverin, forme pour ainsi dire le bassin de la Rivière Riverin.

“Ses rives, depuis le fleuve St-Laurent jusqu'aux fourches, sont élevées, accidentées, sablonneuses et rocheuses; boisées de petits sapins et épinettes de peu de valeur commerciale, vu que le bois de construction a déjà été coupé dans cette région.

“Depuis les fourches jusqu'à sa tête elle est assez bien boisée en épinette noire de 4 à 12 pouces de diamètre. Le terrain est généralement impropre à la culture.

“La cascade formée par cette rivière sert à faire marcher le moulin de la St-Maurice Lumber qui opère actuellement.”

RIVIÈRE PENTECÔTE

“Située à 255 milles de Québec, est une des rivières importantes de la côte nord. Elle coule d’abord tranquillement, puis grossie des eaux de nombreux tributaires, elle se fait de plus en plus rapide.

“Sa largeur moyenne est d’environ 4 à 5 chaînes; elle sillonne une vallée d’environ deux milles de largeur qui est bordée d’une chaîne de montagnes et de caps de rochers qui atteignent jusqu’à une hauteur de 600 pieds.

“On compte deux cascades importantes sur son parcours, depuis son embouchure jusqu’au lac Misticapui. De ce lac, jusqu’à la rivière de l’Est, elle est assez profonde et peu rapide. Depuis la rivière de l’Est, jusqu’au pied des déboulis, elle est très rapide. De là, jusqu’au lac Pentecôte, c’est-à-dire à sa source, elle est impraticable sur une distance d’environ vingt milles par les caps de rochers, déboulis, qui forment une succession de chûtes et de rapides.

“Cette rivière reçoit de nombreux tributaires, les principaux sont: La Dubé, la rivière aux Crapauds-Profonde, La Marée et la Couleuvre qui est la plus importante de ses tributaires, et la rivière de l’Est.

“La rivière aux Couleuvres est le principal tributaire. Elle est aussi la route des canots qui conduit aux lacs Beaudoin et Pentecôte.

“Cette rivière, à sa source, est très bien boisée en épinette et sapin d’un diamètre de 4“ à 15”; comme le reste de ses tributaires ses rives sont très montagneuses et rocheuses et le terrain est impropre à la culture.”

LA MARÉE

“Est située presque à l’embouchure de la rivière Pentecôte; elle est peu profonde et a une largeur moyenne de vingt chaînons.

“Ses rives sont élevées, planes, sablonneuses; elles sont boisées d’épinette, sapin et quelques bouleaux de petit diamètre.”

RIVIÈRE DUPONT

“Située à 1½ mille plus haut que la rivière de la Marée, elle est peu profonde et a une largeur de une chaîne. Ses rives sont très escarpées et accidentées et boisées en sapin, épinette et bouleau de petit diamètre: le bois marchand ayant été enlevé. Elle prend sa source au lac du même nom.”

RIVIÈRE AUX CRAPAUDS

“Est peu profonde et rapide sur un parcours de cinq milles, c’est-à-dire jusqu’au petit Bras; puis elle coule du sommet d’une chaîne de montagnes. Sa largeur moyenne est de soixante chaînons. Ses rives sont fort bien boisées en épinette, sapin et bouleau qui atteignent jusqu’à

vingt-quatre pouces de diamètre. Par contre elles sont très accidentées, rocheuses et impropres à la culture.”

RIVIÈRE PROFONDE

“Est assez profonde et le terrain de chaque côté est fort bien boisé en épinette, sapin et bouleau de 4” à 15” de diamètre. Elle est une route canotière qui conduit au Lac Langis (de la Petite rivière aux Couleuves) et aussi à la rivière aux Rochers, branche ouest. Cette dernière est une rivière très importante, vu sa largeur et sa profondeur. Elle coule dans une vallée de trois à quatre milles de largeur et peu rapide, sauf à l’endroit connu sous le nom de Crans Serrés, qui est une succession de chûtes et de rapides. Ses rives sont peu élevées et fort bien boisées en épinette et sapin de quatre à vingt pouces de diamètre. Là où j’ai terminé mon arpentage, elle se perd dans une grande savane, et fourche en plusieurs petits ruisseaux de 20 mailles, à peu près.

“L’entrée de la rivière Pentecôte forme un hâvre commode pour les petits vaisseaux, bien qu’à marée basse il y ait peu d’eau dans ce mouillage.

“Le village de Saint Patrice de la Pentecôte est bâti de chaque côté de l’embouchure de la rivière.

“Ce village est doté d’une église, d’un bureau de poste et de télégraphe.”

COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

Tracé des lignes extérieures, etc., des cantons de Dasserat et de Boischatel, par MM. les arpenteurs Joncas & Malouin.

“Partis de Québec par le chemin de fer Canadien National, nous sommes descendus du convoi à New-Liskard, dans la Province d’Ontario; de cet endroit nous nous sommes rendus par voiture dans le canton de Dasserat, passant par Nord-Témiscamingue, Nédelec et un chemin d’hiver traversant le lac Opasatica.”

“*Ligne interprovinciale.*—Nous avons renouvelé cette ligne depuis le quarantième mille jusqu’à la limite nord du canton de Dasserat. Le terrain est accidenté, nous y rencontrons des montagnes parfois escarpées. Il y a du brûlis sur le parcours des trois premiers milles et sur toute la partie nord du lac Labyrinthe, lequel lac nous rencontrons du

cinquième mille jusqu'au neuvième. Le terrain est cultivable dans le deuxième et le troisième mille."

"Ligne Nord du canton de Dasserat.—Le terrain est en brûlis sur les quatre premiers milles et très accidenté. Nous traversons le lac Dasserat dans les troisième et cinquième milles. Les principales essences forestières, que nous y trouvons, sont l'épinette, le sapin, le tremble, le bouleau et le cèdre aux abords des cours d'eau. Le sol n'est pas très favorable à la culture."

"Ligne Sud du canton de Dasserat.—Les trois premiers milles sont en bois vert, nous y rencontrons l'épinette, le sapin, le tremble et quelques pins. Le terrain quoique étant accidenté n'est pas trop difficile d'accès, car les montagnes sont à pente douce. Depuis le troisième mille jusqu'au canton de Boischatel le terrain est en brûlis et, à plusieurs endroits, le bois est renversé sur le sol. Nous traversons le lac Opasatica sur une distance de deux milles. Le sol n'est pas très favorable à la culture."

"Ligne Dasserat et Boischatel.—Nous avons renouvelé cette ligne sur une distance de six milles, le feu a détruit la forêt sur tout ce parcours. Le terrain est accidenté et, chose remarquable, les montagnes sont toutes à cran escarpé du côté du nord. Nous traversons le lac Fortune dans le troisième mille et King of the North sur le mille suivant. Nous avons établi dans une direction nord astronomique les quatre milles qui manquaient pour atteindre la limite nord du canton de Dasserat. Le feu n'a pas exercé ses ravages dans cette partie; nous y rencontrons l'épinette le sapin, le bouleau et le cyprès. Les sixième et septième milles sont relativement plan."

"Ligne Sud Boischatel.—"Les deux premiers milles sont en brûlis, sur les autres milles nous y rencontrons le bois d'essences mélangées, soit: l'épinette, le bouleau, le sapin, le tremble et quelques pins. Le terrain est plutôt plan, quoique nous y rencontrons de petits vallons et des pentes douces. Le sol est favorable à la culture en certains endroits, surtout aux alentours du lac Sénézergues.

"Ligne Boischatel.—Cette ligne est très accidentée jusqu'au sixième mille. Les essences dominantes sont le bouleau, le sapin, l'épinette. Du sixième mille au dixième le terrain est plan et l'épinette domine. A la fin du dixième mille il y a une grosse montagne où le bouleau domine."

"Ligne Rouyn et Boischatel.—Les cinq premiers milles sont très accidentés, les cinq autres sont plans. Les principales essences forestières sont: l'épinette, le tremble, le bouleau et le sapin. Il existe un portage (chemin de portage) qui traverse cette ligne dans le troisième mille."

"Considérations générales sur le canton de Dasserat.—En ce qui regarde la forêt, nous avons été à même de constater que le feu a fait des ravages sur une grande partie de ce canton et cela en nous basant sur les lignes parcourues, et les lacs et rivières que nous avons arpentés.. La compagnie Booth exploite la partie sud de ce canton, dont une grande partie de sa surface est occupée par des lacs et rivières. Le lac Dasserat

se trouve en entier dans ce canton, ainsi que le lac Labyrinthe et une partie du lac Opatatica. Le sol n'est pas très favorable à la culture et il est facile de nous en rendre compte par les roches nues qui se trouvent à découvert à la suite des incendies.

“Considérations générales sur le canton de Boischatel.—Le feu a épargné une grande partie de ce canton. Les lacs et cours d'eau, quoique de moindre importance, sont suffisants pour donner un drainage parfait du terrain. Il y a un grand nombre de claims miniers; au lac Fortune il y a une mine en opération depuis quelques années. Cette forêt n'a jamais été exploitée et les endroits où le feu a exercé ses ravages sont aux alentours du lac Fortune et du lac Ollier.”

“Moyens de communications.—Nous pouvons nous rendre dans ces cantons par deux chemins différents: l'un venant de Dane (Ontario) et qui traverse le canton Dasserat dans une direction parallèle à la ligne sud et à deux milles de cette dernière. L'autre, venant de Nord Témiscamingue, en passant par Nédelec et par un chemin venant à la tête du lac Opatatica.”

Rapport sur certains travaux d'arpentage exécutés par Monsieur J.-P. Gastonguay, A.-G., dans le canton de Rouyn.

ASPECT GÉNÉRAL

“Le terrain traversé au cours de mes opérations est très ondulé, ou plutôt, légèrement accidenté. La hauteur des montagnes varie de 60 à 250 pieds, et leur inclinaison, de 10 à au delà de 80 pieds par 100 pieds. Plusieurs caps même, présentent l'aspect de murailles perpendiculaires.

“Les quatre cinquièmes, à peu près, de la superficie de ce canton ont été ravagés par le feu il y a une soixantaine d'années et présentent aujourd'hui une surface recouverte de jeunes bois, sapin, épinette, tremble, bouleau et aulnes. Les quelques pointes de forêts, qui constituent l'autre cinquième de la superficie qui a été épargnée par ce feu, sont boisé de sapin, épinette, bouleau et aulne.

“Tout ce territoire, sauf quelques parties très restreintes, est rocheux et impropre à la culture.

“De nombreux lacs et cours d'eaux, tel qu'il vous sera facile de le constater sur le plan qui accompagne ce rapport, sillonnent en tout sens le canton de Rouyn, rendant de ce fait très facile, toutes les communications dans son étendue.

“Établissement d'une partie du 47^o parallèle de latitude et division d'une partie du canton de Mazonod; travaux confiés à Monsieur A.-E. de la Chevrotière, A.-G.

“J'ai établi ce 47^o parallèle de latitude d'après les instructions de votre département et sur tout son parcours qui est de 24½ milles je n'ai pas trouvé beaucoup de terre bonne à la culture, excepté en arrivant au portage de sable (Sandy Portage) sur le lac Kipawa. Le terrain est accidenté et rocheux pour les premiers dix-huit milles, à partir de l'Ostoboning en allant à l'ouest.

“De cette rivière, toujours en allant vers l'ouest, jusqu'à la Hay Bay du lac Kipawa, le bois est brûlé, presque complètement par endroits—et ailleurs il est encore debout mais calciné.

“Du côté ouest de la Hay Bay, on trouve comme essences forestières l'épinette, le sapin, le pin blanc et rouge, le tremble, le bouleau et le merisier, et cela, à peu près, jusqu'au lac Témiscamingue.

Extraits du rapport de Monsieur Arthur Massé, A.-G., relativement à certaines opérations exécutées dans les cantons de Dufay et de Montbeillard.

CANTON DE DUFAY

“*Ligne Interprovinciale Québec-Ontario.*—J'ai renouvelé cette ligne depuis le coin sud-ouest du canton de Dufay, à soixante mailles au sud du poteau du trentième mille, jusqu'au coin nord-ouest du dit canton, à une distance de trois chaînes et trente-sept mailles au nord du poteau du quarantième mille.

“Le terrain est relativement plan, quoique l'on y rencontre des montagnes d'assez fortes dimensions. Sur le parcours de ces milles, j'ai remarqué que le bois est plutôt petit. Le feu a dû ravager cette région quelque temps après que l'arpentage primitif eut été fait. La culture pourrait se faire avec avantage en certains endroits.”

CANTON DE DUFAY

“*Ligne Nord de Dufay.*—“Les cinq premiers milles sont en bois vert; l'épinette, le sapin, le tremble et le bouleau sont les essences dominantes. Les autres milles sont en brûlis. Le terrain est accidenté, mais facile d'accès car les montagnes sont à pente plutôt douce. Nous traversons

le lac Opasatika dans le troisième et le deuxième mille. Le sol est plutôt défavorable à la culture.”

“*Ligne Est.*—Cette ligne rencontre des baies du lac Opasatica à trois endroits différents. Le terrain est accidenté, le bois, d’assez forte dimension, est reparti également avec les différentes essences, soit : l’épinette, le sapin et le cèdre, aux alentours du lac. La culture pourrait s’y faire avantageusement à plusieurs endroits.”

“*Ligne Sud.*—Le terrain est très ondulé sur toute la partie de cette ligne. Les montagnes, quoique relativement peu élevées, sont fréquentes. On y voit aucune trace de brûlis. Parmi les différentes essences forestières, on trouve les feuillus sur les montagnes, l’épinette et le sapin sur les parties planes. Pour ce qui est du sapin, j’ai été à même de constater que les arbres de cette essence sont attaqués de maladie et en voie de destruction complète. Le sol est plutôt impropre à la culture.”

CANTON DE MONTBEILLARD

“*Ligne Nord*—Le feu a ravagé les deux premiers milles du côté ouest. Sur les autres milles, la forêt possède encore son manteau de verdure, et, on y remarque l’épinette, le sapin, le bouleau, le tremble et quelques pins.

“Le terrain est plutôt plan, sans exclure toutefois de petites ondulations près des petits cours d’eau et aux abords du lac Senérgues. Le sol de nature argileuse est plutôt favorable à la culture.”

“*Ligne Est.*—Il me fait plaisir de constater que la forêt n’a subi aucun dommage par le feu sur tout le parcours de cette ligne. Le bois est d’un diamètre assez considérable. Nous y remarquons l’épinette, le sapin, le cyprès et quelques pins sur les parties élevées. Le terrain est plan, excepté aux alentours des cours d’eau. On y rencontre quelques ondulations. Le sol, de nature sablo-argileux, est très propre à la culture.

“*Ligne Sud.*—Le terrain est plan, les quelques montagnes que l’on rencontre sont de très faibles dimensions. Les essences forestières sont plutôt mélangées, soit : épinette, sapin, bouleau et le tremble. On traverse les lacs Fréchette et Echo avec cette ligne. Le sol est argileux dans les ravins et sableux sur les montagnes.”

“Le canton de Dufay est traversé sur toute sa longueur par le lac Opasatica; en plus, il y a plusieurs autres lacs et rivières assez considérables qui viennent se déverser dans le lac ci-haut mentionné, ce qui, selon moi, serait de nature à faciliter l’exploitation du bois dans ces cantons. Actuellement la compagnie Riordon fait la coupe du bois aux alentours du Lac Opasatica. Le feu a épargné la plus grande partie de ce canton. On y rencontre des indices dans la partie située entre la baie Klock et la ligne nord de ce canton. La partie endommagée représente une surface plutôt minime. Le bois est d’essence mélangée, soit :

épinette, sapin, pin rouge, tremble, bouleau et un peu de cèdre sur les bords des lacs et rivières.

“Lesol argileux dans les ravins et sableux sur les montagnes pourrait se prêter avec avantage à la colonisation dans bien des endroits.”

CANTON DE MONTBEILLARD

“Il existe, dans la partie est de ce canton, un chemin de canot qui traverse du lac Obikoba au lac Senezergues. Ce chemin est constitué de deux portages conduisant au Lac Provencher et, de là, nous pouvons nous rendre en canot au Lac Senézergues. Tout ce canton a été épargné des ravages causés par le feu.”

Renouvellement de l'arpentage d'une partie du canton de Guerin, par Monsieur l'arpenteur J.-P. Duïl.

BOIS

“Les feux de forêts ont détruit, dans le cours de ces dernières années la plus grande partie de cette région de Guerin et les compagnies de bois ont coupé ce qui restait de bon. Ainsi, je puis dire qu'aujourd'hui le bois de commerce est nul.”

SOL

“Le terrain est généralement plan et très bon à la culture dans toute la demie sud des rangs VII et VIII mais la demie nord est légèrement ondulée, rocheuse et inculte.”

CONCLUSIONS

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Ministre, depuis quelques années, les travaux d'arpentage ont été considérablement augmentés et cela est sans doute dû au fait que tous les autres Services de votre Département, dont les travaux ont pour base l'arpentage, ont pris une importance considérable.

Ainsi, le Service forestier, lorsqu'il veut entreprendre certains inventaires de la forêt, doit avoir en sa possession les cartes représentant la position de certaines lignes et de certains points bien établis et absolu-

ment exacts, sur lesquelles il peut compter pour contrôler ses travaux et localiser les inventaires le long de nos cours d'eau. Il faut donc que l'arpentage précède les travaux du Service forestier en toute occasion.

Le Service hydraulique compte également sur nos arpentages pour obtenir les renseignements dont il a besoin sur la nature, l'étendue et les avantages du bassin de certaines rivières, de même que sur l'importance des chûtes qui s'y trouvent.

Les officiers de ce Service attendent que ces travaux d'arpentage soient exécutés, pour procéder à leurs études, sur les forces hydrauliques pouvant être développées sur ces rivières.

C'est également en se basant sur nos arpentages de rivières qu'ils procèdent aux concessions en rapport avec les pouvoirs d'eau.

Nos opérations de l'année dernière nous ont fourni une quantité énorme de nouvelles données et de renseignements très précieux sur les régions qui ont été ainsi explorées par nos arpenteurs. Ceci nous permet de répondre au grand nombre de demandes qui nous arrivent, tant de l'étranger que de chez nous, relativement à nos cartes, à nos ressources naturelles ainsi qu'à nos moyens de communication, etc., etc.

A l'appendice no 16 vous trouverez un tableau complet des travaux définitivement acceptés et payés au cours de l'année dernière et, à l'appendice no 15, un état des dépenses encourues pour le Service des arpentages.

Le tout respectueusement soumis,

DAVID W. MILL,

Directeur des arpentages.

Québec, 30 juin 1924.

APPENDICE No 15

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1924.

EXERCICES	Crédits réguliers	Mandats spéciaux	Crédits supplémentaires	Totaux
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
30 juin 1868.....	7,647.29			7,647.29
1868-69.....	12,077.38	10,000.00		22,077.38
1869-70.....	29,593.38			29,593.38
1870-71.....	24,000.00			24,000.00
1871-72.....	24,000.00			24,000.00
1872-73.....	24,000.00	2,633.48		26,633.48
1873-74.....	22,000.00			22,000.00
1874-75.....	24,000.00			24,000.00
1875-76.....	30,500.00			30,500.00
1876-77.....	17,500.00			17,500.00
1877-78.....	22,361.00			22,361.00
1878-79.....	17,170.62			17,170.62
1879-80.....	20,000.00	9,100.00		29,100.00
1880-81.....	25,000.00			25,000.00
1881-82.....	41,960.00	14,000.00		55,960.00
1882-83.....	40,000.00			40,000.00
1883-84.....	40,000.00			40,000.00
1884-85.....	30,000.00			30,000.00
1885-86.....	30,000.00			30,000.00
1886-87.....	30,000.00		8,600.00	38,600.00
1887-88.....	52,844.93			52,844.93
1888-89.....	50,000.00			50,000.00
1889-90.....	45,000.00			45,000.00
1890-91.....	45,500.00		19,000.00	64,500.00
1891-92.....	36,256.41		80,000.00	116,256.41
1892-93.....	40,000.00			40,000.00
1893-94.....	26,000.00		12,000.00	38,000.00
1894-95.....	20,000.00	6,000.00		26,000.00
1895-96.....	25,000.00		15,000.00	40,000.00

APPENDICE No 15.—*Suite*

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1924'

EXERCICES	Crédits réguliers	Mandats spéciaux	Crédits supplémentaires	Totaux
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1896-97.....	27,000.00	25,654.95	13,000.00	65,654.95
1897-98.....	40,000.00			40,000.00
1898-99.....	20,000.00	17,743.00		37,743.00
1899-1900.....	25,000.00	12,855.00		37,855.00
1900-01.....	35,000.00	13,000.00		48 000.00
1901-02.....	25,000.00			25,000.00
1902-03.....	55,000.00			55,000.00
1903-04.....	45,000.00			45,000.00
1904-05.....	40,000.00			40,000.00
1905-06.....	40,000.00	2,000.00		42,000.00
1906-07.....	40,000.00	15,000.00		55,000.00
1907-08.....	75,000.00	25,000.00		100,000.00
1908-09.....	75,000.00	25,000.00		100,000.00
1909-10.....	100,000.00			100,000.00
1910-11.....	80,000.00	5,000.00		85,000.00
1911-12.....	80,000.00	40,000.00		120,000.00
1912-13.....	100,000.00	10,000.00		110,000.00
1913-14.....	100,000.00	10,000.00	20,000.00	130,000.00
1914-15.....	110,000.00	10,000.00	20,000.00	140,000.00
1915-16.....	110,000.00			110,000.00
1916-17.....	110,000.00			110,000.00
1917-18.....	110,000.00	15,000.00	15,000.00	140,000.00
1918-19.....	110,000.00	25,000.00		135,000.00
1919-20.....	110,000.00	50,000.00	30,000.00	190,000.00
1920-21.....	125,000.00	20,000.00	75,000.00	220,000.00
1921-22.....	125,000.00		25,000.00	150,000.00
1922-23.....	150,000.00	50,000.00	72,000.00	272,000.00
1923-24.....	150,000.00		100,000.00	250,000.00

J.-H. BOISVERT,
Comptable.

HONORÉ MERCIER,
Ministre.

Département des terres et forêts,
Québec, 30 juin 1924.

APPENDICE No 16

TABLEAU des opérations d'arpentage définitivement acceptées, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1924

Arpenteur	Localité, genre d'opérations	Coût	Nombre d'acres divisés en lots de fermes
Lepage, Arthur	Subdivision du bloc 88, village de Senneterre	\$ 25.00	
Bélangier, Henri	Relevé des rivières Pentecôte, aux Rochers, etc.	9,072.00	
Gastonguay, J.-P.	Arpentage dans le canton de Rouyn	8,319.96	
Roy, J.-M.	Relevé de la rivière Dartmouth et de ses tributaires	6,269.76	
Houde, J.-H.	Arpentage du lot 792, paroisse de St-Edouard-de-Gentilly	383.78	645
Bourgeois, John	Arpentage dans le canton de Blandford	7,118.02	
dela Chevrotière, A.-E.	Arpentage dans le canton de Mazonod	7,527.73	11,443
Fafard, J.-F.	Ligne séparative des comtés de Champlain et de St-Maurice	28,419.72	
Dutil, J.-P.	Arpentage dans le canton de Dufresnoy	8,715.49	
Joncas et Malouin	Arpentage dans les cantons de Dasserat et de Boischatel	15,921.80	
Massé, Arthur	Arpentage dans les cantons de Dufay et de Montbeillard	10,417.47	
dela Chevrotière, C.-C.	Etablis. de lignes de base, cantons de Brassier, Martin, etc.	15,197.84	
Tremblay, Jules-R.	Subdivision de partie du canton de Dumais	2,090.39	8,231
Dutil, J.-P.	Levé du plan, partie du chemin entre les villages d'Angliers & Guérin	32.50	
Mercier, P.-E.	Renouvellement d'arpentage du canton de La Minerve	5,762.12	
Dutil, J.-P.	Arpentage dans le canton de Guérin	2,211.30	
	Total	127,484.88	
			20,319.00

HONORÉ MERCIER,

Ministre.

DAVID W. MILL,

Surintendant des arpentages,
Département des terres et forêts.

Québec, 30 juin 1924.

APPENDICE No 17

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GÉOGRAPHIE
DE QUÉBEC

Québec, 10 juillet 1924.

L'Honorable HONORÉ MERCIER,

Ministre des Terres et Forêts,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de Géographie de Québec, pour l'année 1923-24.

L'élection des membres du Bureau de direction, tenue le 12 octobre 1923, a donné le résultat suivant: M. C.-J. Simard, président; MM. T.-C. Denis, Arthur Amos et G.-E. Marquis, directeurs.

La Commission, avec votre approbation, a remplacé, en novembre M. Emile Larochelle, secrétaire, par M. J.-E. Beauchamp.

Durant le cours de l'année, la Commission a tenu huit assemblées générales, sept réunions du Bureau de direction et plusieurs séances de comité d'études.

Elle a, comme par les années passées, répondu à de nombreuses demandes de renseignements d'un public s'intéressant de plus en plus aux choses de la géographie. Elle s'est sans cesse tenue à la disposition des divers départements de l'administration provinciale et a maintenu son contact, pour toutes questions intéressant notre province, avec la Commission de Géographie du Canada.

La Commission a donné son approbation à la publication d'une carte de la province, vue à vol d'oiseau, travail exécuté sous la direction immédiate de la Commission des Eaux courantes de Québec.

Cinq cartes géographiques de la Province, tant générales que partielles, ont été aussi soumises pour corrections: quatre par votre Département et une par celui de la Voirie.

La Commission regrette de constater que, comme par les années passées, le temps qu'on lui a alloué, en certaines circonstances, pour faire cette étude très spéciale, toujours délicate, a été trop restreint. Elle saisit l'occasion pour vous prier de bien vouloir donner les ordres nécessaires pour qu'à l'avenir les projets de cartes, qui doivent lui être soumis, parviennent à son comité d'étude quelques semaines avant la date fixée pour impression. De cette façon, la Commission considère qu'elle pourra rendre justice au travail des auteurs, alors qu'une étude trop hâtive n'arrive presque jamais à leur donner entière satisfaction.

Le Département de l'Instruction publique a soumis, cette année, à l'étude de la Commission une carte générale de l'Amérique du Nord. La Commission s'est appliquée à donner toutes les garanties pédagogiques qu'exige un document scolaire, tiré à 10,000 exemplaires et qui doit être distribué gratuitement à toutes les commissions scolaires de la province. Le Comité catholique du conseil de l'Instruction publique l'a subséquemment approuvée.

L'étude de l'orthographe et de l'origine des noms attribués à nos cantons est à peu près terminée. Un arrêté de l'exécutif, suivi d'une proclamation fixera bientôt, d'une façon définitive, l'orthographe uniforme des noms de tous nos cantons.

La Commission, cette année, a surtout concentré ses efforts sur la préparation d'une liste complète des noms géographiques suivants: territoires non organisés, districts électoraux, divisions pour les fins de la représentation au Conseil législatif, cantons, cités, villes, villages, paroisses et municipalités rurales. Cette liste, qui comprendra plus de deux mille cinq cents noms, fixera l'orthographe des noms géographiques les plus usités et donnera sur chacun d'eux des notes explicatives des plus intéressantes. Ce travail, actuellement sous presse, constituera un document d'une grande valeur pour tous ceux qui s'intéressent à la géographie de la province et ne manquera pas d'être un guide des plus utiles, non seulement pour les fonctionnaires de notre administration provinciale, mais aussi pour tous ceux qui sont appelés, par leur fonction, à se servir de nos noms géographiques.

Conformément à la loi, toutes les décisions de la Commission vous ont été soumises et ont reçu votre approbation.

Les membres de la Commission de Géographie de Québec ont, pour la plupart, participé activement à tous ses travaux.

Ce résumé rapide de nos activités vous montre, monsieur le ministre, que la Commission de Géographie de Québec justifie entièrement la pensée qui a présidé à sa création. Sans se laisser détourner de l'idéal qu'elle s'est tracé, elle poursuit dans le silence du cabinet de travail une œuvre nécessaire, évitant sans cesse les bruits trompeurs d'une vaine réclame.

Elle sait qu'elle peut toujours compter sur deux facteurs essentiels à toute œuvre qui doit vivre: le temps et le désintéressement de ses membres. Elle ne perd jamais de vue l'idée qui l'anime: donner à notre carte de Québec une physionomie nationale.

Le président,

C.-J. SIMARD.

APPENDICE No 19.

RAPPORT DU SERVICE HYDRAULIQUE POUR L'ANNÉE
FINISSANT LE 30 JUIN 1924

A l'Honorable Ministre des terres et forêts,

Québec, P.Q.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Service hydraulique pour l'exercice se terminant le 30 juin 1924.

10.—LOTS DE GRÈVE ET DE RIVIÈRES.

Le département a accordé, selon la forme du bail ('F'—1924), 9 nouvelles concessions de lots de grèves et de rivières ayant pour objet soit le flottage du bois, soit des améliorations aux rives.

Des détails sont donnés dans le tableau de l'appendice no 5.

20.—FORCES HYDRAULIQUES.

Cinq concessions de chutes ou de rapides ont été concédées comme suit.

Chutes de la rivière des Quinze, canton de Baby, dénommées groupe no 3, avec le privilège d'aménager la dénivellation de cette rivière depuis le pied du barrage du Gouvernement fédéral, connu sous le nom de barrage du lac des Quinze, sur une distance d'environ 5½ milles à l'aval. Cette concession s'est faite par enchères publiques, en juin 1923, après annonces préliminaires dans différents journaux, et a été adjugée au plus haut enchérisseur au prix de \$80,100.00 par année.

Le haut prix atteint doit être attribué à des circonstances spéciales ayant mis en présence deux compagnies rivales ayant de sérieux motifs à vouloir s'assurer le contrôle de cet emplacement.

Le terme du bail est de 60 ans; le preneur doit aménager un minimum de 20,000 H.P. sur lesquels il devra payer une redevance supplémentaire de 50c par cheval sur la force livrée dans la province et \$1.00 sur celle livrée en Ontario.

Un cautionnement de \$75,000 garantit l'exécution du contrat.

Le preneur a du reste été prêt à livrer l'énergie électrique avant le temps spécifié.

Chute de la rivière Bell (canton de Senneterre).

Cette concession comprenant les rapides désignés sous les nos 2, 3, 4, 5 et 6, du premier groupe situé au sud du chemin de fer national, fut accordée aux enchères de juin 1921, mais le contrat ne fut définitivement conclu que le 31 octobre 1923.

Les concessionnaires ont acquis le droit d'utiliser la dénivellation du cours d'eau depuis la ligne de division des lots 18 et 19, rang V, Senneterre, jusqu'au lac Tiblemont.

Un moulin à fabriquer de la pulpe de bois paraît être le projet des preneurs, mais jusqu'ici les plans définitifs n'ont pas encore été déposés.

Le terme du bail est de 50 ans à partir de 1921; le loyer de \$271.00, plus une redevance supplémentaire de 50c par cheval aménagé.

Ces rapides concentrés en un point représentent une puissance brute minimum de 700 chevaux.

Un cautionnement garantit la construction du moulin qui devra être en marche avant le 1er septembre 1925.

Chute de la rivière du Loup, (Maskinongé).

Cette concession est à proprement parler un lot de rivière qui doit servir à l'aménagement d'un groupe de chutes de ce cours d'eau, qui ont été concédées par lettres patentes, le 31 décembre 1906.

Chute de la rivière Bousquet (canton de Bousquet).

Concession faite en janvier 1924 et de gré à gré à la cie "The Northern Quebec Goldfields and Exploration Co.", qui a l'intention de l'utiliser pour l'exploitation des mines. Cette chute n'est que de faible puissance, soit environ 90 H.P.

Chute de la rivière Batiscan.

Cette chute ordinairement désignée sous le nom de chute de la Cheminée, est située à quelques milles à l'amont de Ste-Geneviève-de-Batiscan, et fut adjugée aux enchères publiques du 23 octobre 1923, à la cie North Shore Power Co. Cette compagnie étant déjà locataire de la Grande Chute et de la Chute Plate se trouve ainsi à contrôler cette série de cascades qu'elle a l'intention d'aménager le plus avantageuse-

ment en les réunissant en une seule usine. Ce projet entraînera l'abandon de la vieille installation de la Grande Chute qui est probablement la plus ancienne du genre dans la province.

La puissance brute minimum de cette chute de la Cheminée a été évaluée à 4,000 H.P. le terme du bail est de 60 ans; le loyer annuel de \$1,505.00 plus une redevance additionnelle de 50c par H.P. sur la puissance des machines installées. Un cautionnement de \$5,000. garantit l'exécution du contrat.

Rivière St-François, (Drummond).

Rapides d'Ulverton, affermés aux enchères publiques d'avril 1924 à "Canada Paper Co." de Windsor Mills.

Les conditions principales du bail sont les suivantes:

Loyer de \$505.00 plus 50c par H.P. sur la puissance installée; terme de 60 ans; cautionnement de \$7,000.00 en garantie de l'exploitation avant le mois d'août 1925.

Les forces produites aux chutes aménagées sous le régime des baux emphytéotiques se répartissent comme suit:

Rapides des Cèdres du St-Laurent, (Cedars Rapids Manufacturing & Power Co.).....	121,102	H.P.
Rivière Batiscan. (North Shore Power Co.).....	1,200	"
Rivière St-François, (Southern Canada Power Co.).....	5,000	"
Rivière St-François, (Weedon, Cité de Sherbrooke).....	2,000	"
Rivière Métabetchouane, (Lake St. John Power Co.).....	700	"
Rivière Gordon, (Riordon Pulp Corporation Limited).....	7,200	"
Rivière Shipshaw, (Price Brothers & Co., Ltd).....	5,000	"

Rivière Franquelin, (Franquelin Lumber & Pulpwood Co).....	400 H.P.
Rivière St-Maurice, (La Gabelle) (St-Maurice Power Co.).....	60,000 “

L'usine de la Gabelle comporte en réalité une installation de 120,000 H.P., mais la moitié de ce chiffre seulement tombe sous l'effet du bail emphytéotique. Le reste est propriété de la compagnie en vertu d'anciens titres.

Ces différentes usines rapportent au Trésor un revenu supplémentaire à leurs loyers par l'opération des clauses stipulant des redevances proportionnelles à la puissance des moteurs. Ces montants sont donnés à l'article "ADMINISTRATION".

D'autres chutes ou rapides cédés sous bail, au nombre de 29 ne sont pas aménagés ou leur production n'est que de peu d'importance.

Quelques concessions devront probablement être révisées.

Les travaux d'aménagement du Saguenay à l'Île Maligne, par la cie *Quebec Development*, ont considérablement progressé durant l'année, et il est probable que l'usine pourra livrer de la force motrice durant l'année 1925, c'est-à-dire avant l'expiration du délai imparti.

30 — RÉSERVOIRS DE RÉGULARISATION

Il y a deux classes de réservoirs, ceux qui sont sous le contrôle de la Commission des Eaux courantes et ceux construits et contrôlés par les compagnies privées.

Les réservoirs du Gouvernement ont jusqu'à présent donné entière satisfaction aux usiniers; le réservoir Gouin en particulier emmagasine plus d'eau que dans les premières années et le débit du St-Maurice a pu être maintenu à 15,000 pieds cubes par seconde presque sans interruption.

De même les réservoirs Allard, rivière St-François et les réservoirs du lac Brulé et de la rivière Savane qui régularisent le régime de la rivière Ste-Anne-de-Beaupré ont continué de bien fonctionner.

Le réservoir particulier du lac Jacques-Cartier a subi des dommages, dont les réparations sont aux charges des compagnies intéressées.

Le réservoir du lac Kénogami desservant les rivières du Sable et Chicoutimi est en bonne voie d'achèvement malgré certains contretemps.

De même celui de la rivière Mitis dans le lac du même nom, pourra être mis en service bientôt.

Ces importants travaux sont exécutés par la Commission des Eaux courantes dont le rapport particulier donnera plus de détails.

40 — BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Des 76 bureaux de la province, 27 ont été subventionnés par le Département des terres et forêts, et le tirage s'est maintenu à 700 numéros environ.

Comme d'ordinaire, trois Départements provinciaux ont contribué à sa publication, savoir: le Département des terres et forêts; la Commission des Eaux courantes; et le Bureau de la statistique.

D'autre part, le Bureau fédéral météorologique qui fournit tous les instruments, publie aussi, en langue anglaise seulement, toutes les notes recueillies.

50. — OUVRAGES CONSTRUITS PAR LES PARTICULIERS POUR LE FLOTTAGE DES BILLOTS, ETC.

Les lois relatives aux ouvrages en rivières pour fins de réservoirs d'emmagasinement, pour fins de force motrice ou de flottage du bois, ont continué d'être appliquées durant le dernier exercice. A la date du 30 juin 1924, nous avons reçu des plans et devis de 360 barrages pour le flottage du bois, et ceux de 10 séries de piliers et d'estacades; 20 plans de barrages-réservoirs.

A la même date, 156 autorisations avaient été accordées pour des ouvrages devant servir à faciliter le flottage du bois; 14 pour des ouvrages devant servir à la production de la force motrice; 3 pour des ouvrages devant servir à l'emmagasinement des eaux.

Depuis 1920, à la date du 30 juin 1924, les autorisations suivantes ont été données :

Autorisations d'expropriation pour aménagement de forces hydrauliques.....	5
Autorisations d'expropriation pour ligne de transmission.....	6
Autorisations pour ouvrage devant servir à l'emmagasinement des eaux.....	3

Autorisations pour aménagement de forces hydrauliques.....	14
Autorisations pour faciliter le flottage du bois.....	156

Plans et devis reçus à la date du 30 juin 1924:

Barrages pour faciliter le flottage du bois.....	360
Barrages pour fins de force motrice.....	20
Barrages pour réservoirs d'emmagasinement.....	9
Séries de piliers et d'estacades.....	10

Autorisations d'expropriation pour aménagements de forces hydrauliques:

Howard Smith Paper Mills Ltd. (rivière du lac Ouareau).....	2
Southern Canada Power Co. (rivière St-François).....	2
Hull Electric Co. (rivière Gatineau).....	1
	5

Autorisations d'expropriation pour lignes de transmission:

Lower St. Lawrence Power Co. (rivière Mitis).....	1
J.-C. Wilson Limited, (rivière du Nord).....	1
Price Bros & Co. Ltd. (rivière Chicoutimi).....	1
Ottawa River Power Co. Limited, (rivière Ottawa).....	1
Price Bros. & Co. Ltd (rivière Shipshaw, Chute aux Galets).....	1
The Quebec Development & Price Bros. & Co. Ltd, (rivière Saguenay).....	1
	6
Total.....	6

60.—ADMINISTRATION ET RECETTES.

Les chutes d'eau de la Province et l'aménagement de nos forces hydrauliques en général continuent d'intéresser les industriels. La con-

férence mondiale sur la force motrice tenue à Londres l'été dernier a mis en vedette cette importante richesse du Canada et en particulier de la province de Québec. Les ingénieurs représentant le gouvernement fédéral ainsi que quelques autres professionnels ont fait ressortir avec éclat ces ressources du pays.

Une carte panoramique de la province, publiée par la Commission des Eaux courantes, grâce au généreux concours des Départements de la voirie, des travaux publics et de la colonisation, et indiquant entre autres choses, les principales usines hydro-électriques et les réservoirs de régularisation, nous a valu un grand nombre de commentaires élogieux.

Cette carte est une excellente annonce des progrès de l'industrie hydro-électrique et il est à désirer qu'une édition en langue française soit bientôt publiée.

Le problème international de rendre le St-Laurent navigable dans ses parties supérieures aux bâtiments de forts tirants et son corollaire, celui du partage des forces hydrauliques agitent plus que jamais l'opinion publique. La question de l'exportation du courant électrique s'est trouvée aussi posée dans ces débats, et il est bon de signaler ici que la plupart des compagnies existantes et vendant de l'énergie électrique dans cette province se prononcent énergiquement contre cette exportation.

Il semble que les si remarquables progrès de notre production justifient leur crainte de voir, pour de médiocres avantages présents, passer à l'étranger une des plus certaines garanties de notre prospérité et indépendance commerciale futures.

La récapitulation de tous les baux en force, consentis par le Département jusqu'au 30 juin dernier donne le tableau suivant :

RÉCAPITULATION DES BAUX EN VIGUEUR.

Chutes et rapides	39
Réservoirs de régularisation (non compris ceux de la Commission)	3
Lots de grève pour amélioration aux rives	88
“ “ “ le flottage du bois	71
“ “ “ exploitation de sable	8
“ “ “ d'herbe marine	11

On trouvera à l'appendice 5, le tableau des concessions des lots de grève et en eau profonde du 1er juillet 1923 au 30 juin 1924.

Voici maintenant le tableau des recettes de l'année; on pourra constater que les revenus du Service hydraulique, joints à ceux de la Commission des Eaux courantes, indiquent une légère augmentation sur ceux de l'année précédente.

TABLEAU DES RECETTES, ANNÉE 1923-24

PROVENANCES	Montants des loyers	Montants des honoraires	Total
Forces hydrauliques.....	\$142,746.63	946.46	
Lots de grève et de rivières pour améliorations.....	2,941.12		
Lots pour exploitation de sable.....	3,063.50		
Lots pour exploitation d'herbe marine.....	10.00		
Lots pour ouvrages servant à faciliter le flottage du bois.....	4,439.20		
			\$ 153,200.45
Honoraires pour ouvrages servant à faciliter le flottage du bois.....		1,819.65	2,766.11
EAUX DU RÉSERVOIR TOUIN : (recettes transmises par la Commission).			
Shawinigan Water & Power Co.....	118,609.15		
Laurentide Company Ltd.....	59,856.44		
Brown Corporation.....	14,690.21		
St. Maurice River Boom & Driving Co.....	10,000.00		202,155.81
EAUX DU RÉSERVOIR ALLARD: (recettes transmises par la Commission)			
Canada Paper Co., Ltd.....	4,725.00		
Cité de Sherbrooke (1½ an).....	13,464.79		
Brompton Pulp & Paper Co., Ltd (1½ an).....	39,078.00		
Southern Canada Power Co., Ltd.....	8,830.00		
Cie Hydraulique du St-François.....	5,000.00		71,097.79
EAUX DES RÉSERVOIRS STE-ANNE ET SAVANE : (recettes transmises par la Commission)			
Laurentian Power Co., Ltd.....	34,870.28		34,870.28
EAUX DES RÉSERVOIRS RIV. JACQUES-CARTIER: Donnacona Paper Co., Ltd.....	750.00		750.00
			\$464,840.44

Le tout respectueusement soumis,

ARTHUR AMOS,

Directeur du Service hydraulique.